



Education International
8th World Congress
Internationale de l'Éducation
8^e Congrès mondial
Internacional de la Educación
8^o Congreso mundial
2019 Bangkok **Thailand**

Compte rendu des actes du 8^e Congrès mondial

Bangkok International Trade and Exhibition Center (BITEC)

Bangkok, Thailand

21-26 juillet 2019



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Table des matières

Dimanche 21 juillet

Ouverture du Congrès	6
-----------------------------	----------

JOUR 1

Lundi 22 Juillet
matinée

Séance plénière du Congrès I	10
-------------------------------------	-----------

1.1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement des débats	10
1.2. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs	11
1.3. Composition des Comités du Congrès	11
1.4. Rapport du Comité des résolutions	12
1.5. Désignation des scrutateur-ric-e-s	12
1.6. Rapport du bureau exécutif portant sur la mise en œuvre de la résolution du Congrès 2015 relative à la révision des structures	13
1.7. Amendements aux statuts et au règlement intérieur faisant suite à la révision	14
1.8. Amendements proposés aux statuts et au règlement intérieur soumis par des organisations membres	15
1.9. résolutions section E – Autres résolutions	15
1.10. Rapport d'activités	16

Séance plénière du Congrès II	19
--------------------------------------	-----------

2.1. Rapport d'activités 2015-2019 (suite)	19
2.2. Rapport du Comité des élections: élection du Bureau restreint	20
2.3. Résolutions section A – les éducateur-ric-e-s et leurs syndicats prennent l'initiative	20
2.4. Allocution du lauréat du prix Nobel de la paix Kailash Satyarthi	26
2.5. Réponse à la discussion concernant le rapport d'activités	27
2.6. Résolutions (suite)	28

Réunions régionales	33
----------------------------	-----------

Séance plénière du Congrès III	36
---------------------------------------	-----------

3.1. Allocution de Guy Ryder, Directeur Général de l'Organisation internationale du travail (OIT)	36
3.2. Rapport du Comité des résolutions	37
3.3. Résolutions (suite) Section B – Promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux	37
3.4. Comité des élections – Rapport des candidatures à l'élection des sièges régionaux	44

Séances en sous-groupes	45
--------------------------------	-----------

Séance plénière du Congrès IV	47
--------------------------------------	-----------

4.1. Séance spéciale consacrée à l'éducation et la démocratie	47
4.2. Résolutions (suite)	48
4.3. Allocution de Maria Ressa, journaliste et personnalité 2018 du time	51
4.4. Résolutions (suite)	52

Séance plénière du Congrès V	54
-------------------------------------	-----------

5.1. Rapport du Comité des élections	54
5.2. Rapport financier 2015-2018	55
5.3. Rapport d'audit	56
5.4. Désignation des auditeurs et du comité d'audit interne	57
5.5. Résolutions (suite) Section C – Faire progresser la profession	58
5.6. Discours De Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI	60
5.7. Résolutions (suite)	61

JOUR 2

Mardi 23 Juillet
matinée

JOUR 2

Mardi 23 Juillet
après-midi

JOUR 3

Mercredi 24 Juillet
matinée

JOUR 3

Mercredi 24 Juillet

après-midi

Séances en sous-groupes 69

Séance plénière du Congrès VI 71

- 6.1. Comité des élections : organisation des élections pour les sièges ouverts du Bureau exécutif 71
- 6.2. Allocution du Dr Jordan Naidoo, Directeur de la division pour l'appui et la coordination du programme éducation 2030 à l'UNESCO 72
- 6.3. Résolutions (suite) 73

JOUR 4

Jeudi 25 Juillet

matinée

Tables rondes 78

Séance plénière du Congrès VII 80

- 7.1. Rapport du Comité des élections 80
- 7.2. Résolutions Section D – Mise en œuvre des Objectifs de développement durable 80
- 7.3. Résolutions Section U – Résolutions urgentes 83
- 7.4. Résolutions Section D – Mise en œuvre des Objectifs de développement durable 84
- 7.5. Allocution de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies Amina Mohammed 85
- 7.6. Allocution de France Castro, membre du Parlement Philippin 86
- 7.7. Résolutions section D – Mise en œuvre des objectifs de développement durable 87

JOUR 4

Jeudi 25 Juillet

après-midi

Séances en sous-groupes 93

Séance plénière du Congrès VIII 95

- 8.1. Rapport du Comité des élections : élection des sièges ouverts 95
- 8.2. Résolutions (suite) 96
- 8.3. Présentation du programme et du budget 2020-2023 96
- 8.4. Résolutions (suite) 99
- 8.5. Prix de l'IE 104

JOUR 5

Vendredi 26 Juillet

matinée

Séance plénière du Congrès IX 108

- 9.1. Résolutions Section B – Promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux 108
- 9.2. Résolutions Section U – Résolutions urgentes 117
- 9.3. Résolutions (suite) Section A – Les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative 119
- 9.4. Résolutions (suite) Section E – Autres résolutions 121
- 9.5. Associé·e·s distingué·e·s 124
- 9.6. Départs à la retraite 124
- 9.7. Présentation des membres sortant·e·s du Bureau exécutif 125
- 9.8. Présentation du nouveau Bureau exécutif 125
- 9.9. Remarques conclusives de la présidente 126

Annexes

Statuts et Règlement intérieur de l'IE 132

Liste des résolutions adoptées au 8^e Congrès mondial de l'IE 132

Liste des membres du Bureau exécutif de l'IE 2019-2023 134

2019 Bangkok Thailand



Séance d'ouverture du Congrès

Dimanche 21 juillet
8^e Congrès mondial de l'IIE
Bangkok, 2019



Ouverture du Congrès

Placé sous le thème « *Les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative* », le 8^e Congrès mondial de L'Internationale de l'Éducation, organisé à Bangkok, a ouvert ses portes en rendant hommage à la culture thaïlandaise, au travers de spectacles de chant et de danse qui ont ponctué les discours des autorités et des responsables syndicaux·ales. Le public a ainsi pu applaudir les performances des élèves du département des arts de la scène de l'université Mahidol de Bangkok, qui ont exécuté la « danse des mille mains », une danse originaire de l'Asie du Sud-Est qui plonge ses racines dans la culture bouddhiste.

Le Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation (IE) **David Edwards** a souhaité la bienvenue aux 800 délégué·e·s et 500 observateur·rice·s, ainsi qu'aux invité·e·s participant à cette huitième édition du Congrès mondial.

Dre Watanaporn Ra-Ngubtook, Secrétaire générale du Thai Teachers' Council, a souhaité la bienvenue aux participant·e·s en Thaïlande.

Stephen Cotton, Président du Conseil des Global Unions et Secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport a adressé ses salutations fraternelles au nom du mouvement syndical international. Dans son discours, centré sur l'évolution nécessaire des syndicats dans un monde en pleine mutation, il a souligné l'importance de la collaboration entre les syndicats : « *Les professionnel·le·s de l'éducation forment l'épine dorsale du mouvement syndical. Les syndicats du monde entier doivent se tenir aux côtés des éducateur·rice·s et soutenir leurs combats.* »

Les délégué·e·s ont également été salué·e·s par **Phairot Krajangphan**, Secrétaire général du National Thai Teachers' Union et **Dre Usira Anomasiri**, ancienne membre du conseil d'administration du Teachers' Council of Thailand et ancienne représentante de la Thaïlande et de la région Asie-Pacifique auprès du Comité régional de l'IE.





La **Présidente Susan Hopgood** a ouvert officiellement le Congrès. Elle a commencé son allocution en lançant un défi aux participant·e·s et aux éducateur·rice·s du monde entier : « *Êtes-vous prêts à prendre l'initiative ?* »

« *Prendre l'initiative signifie faire avancer notre profession, promouvoir la démocratie, protéger les droits humains et syndicaux et défendre l'enseignement public gratuit et de qualité pour chaque individu* ».



Elle a ensuite souligné que le renouveau syndical était l'un des principaux défis à relever lors de ce Congrès : « *Nous allons aborder la question du renouvellement syndical, c'est-à-dire mettre en avant les compétences de nos syndicats et leur capacité à définir une politique éducative pour contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement durable 4 et organiser et mobiliser les jeunes membres pour participer à nos activités syndicales* ».



Le changement climatique sera lui aussi inscrit au rang des priorités de ce Congrès de l'IE, a souligné Susan Hopgood, en insistant sur ce point : « *La justice climatique passera d'abord par l'éducation et le personnel enseignant, où que ce soit dans le monde* ». L'éducation est un outil puissant pour sensibiliser l'opinion à l'urgence climatique mondiale et former de nouvelles générations de citoyen·ne·s éclairé·e·s et responsables.

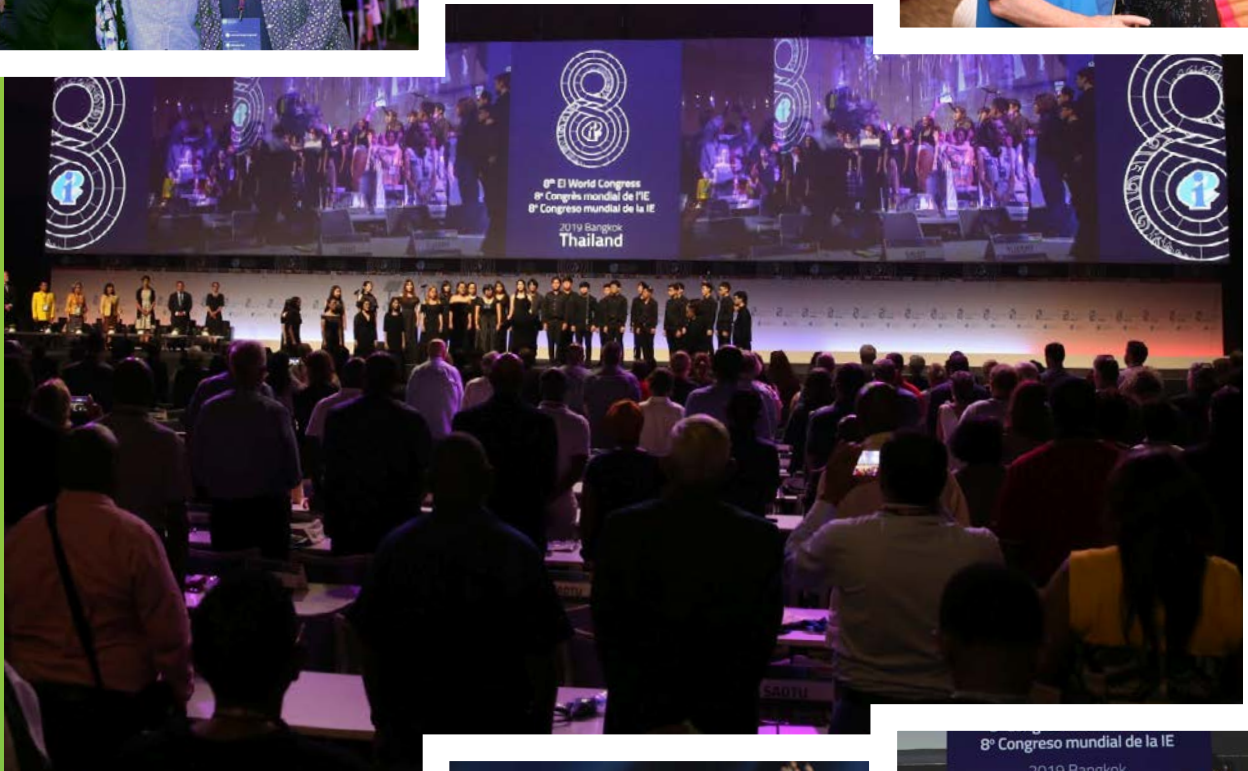


Dans son message, Susan Hopgood a également insisté sur les menaces qui pèsent sur la démocratie aux quatre coins de la planète : « *Le nationalisme déprédateur ne cesse de gagner du terrain. La désinformation est une arme, un moyen de division au service des intérêts privés. Mais seule importe la vérité. Au-delà du pessimisme et de l'aliénation, le besoin de faire valoir des éléments factuels n'a jamais été aussi criant.* » Il appartient impérativement aux enseignant·e·s et aux professionnel·le·s de l'éducation de dénoncer ces mensonges et de défendre des arguments probants face à leurs étudiant·e·s : « *Nous devons combattre le mensonge et l'ignorance* ».



Susan Hopgood a clôturé son discours en appelant au ralliement de la communauté éducative internationale : « *Aujourd'hui, la démocratie lutte littéralement pour sa survie face à l'autoritarisme. Nous n'avons plus le choix. Nous ne pouvons laisser faire. Nous ne pouvons plus attendre. Nous devons agir. Maintenant.* »







JOUR 1

Lundi 22 juillet

8^e Congrès mondial de l'IE,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Séance plénière du Congrès I

Jour 1 – lundi 22 juillet – matinée

La **Présidente Susan Hopgood** a ouvert la première séance du 8^e Congrès par la présentation d'une vidéo rendant hommage aux dirigeant·e·s éminent·e·s des organisations membres, aux ancien·ne·s membres des instances de gouvernance et aux collègues jouant un rôle actif dans le mouvement syndical.

1.1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement des débats

La Présidente a proposé l'adoption de l'ordre du jour du **8^e Congrès mondial**, tel que présenté par le Comité des résolutions. L'ordre du jour, présenté par la **Vice-présidente Lily Eskelsen García** et appuyé par le **Vice-président Mugwena Maluleke**, a été adopté.

La Présidente Hopgood a également expliqué deux variantes concernant le règlement des procédures appliquées aux congrès précédents. La première, les personnes qui présentent des résolutions (motionnaires) doivent désormais indiquer si celles-ci sont accompagnées d'amendements jugés recevables. La seconde, les personnes qui appuient les résolutions (co-motionnaires) ne doivent plus prendre la parole, cette tâche revient uniquement aux motionnaires.

Le règlement des procédures tel que proposé par la **Vice-présidente Marlis Tepe** et appuyé par le **Vice-président Mugwena Maluleke**, a été adopté.





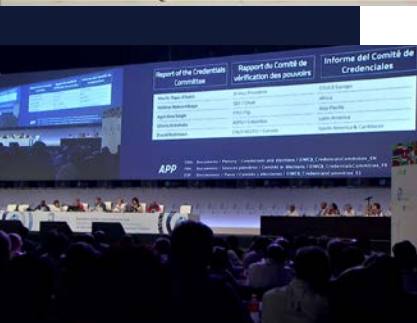
1.2. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Le Comité de vérification des pouvoirs est chargé de vérifier et de déterminer les pouvoirs des délégué·e·s, ainsi que le nombre de votes auquel a droit chaque organisation membre au Congrès.

La **Vice-présidente Marlis Tepe**, au nom du Comité de vérification des pouvoirs, a présenté le rapport, appuyé par le **Vice-président Mugwena Maluleke**. Elle a passé en revue les procurations et la liste définitive des délégué·e·s et des votes, sur la base des années 2016, 2017, 2018 et 2019. D'autre part, les paiements de cotisations perçus entre le 18 juillet et l'ouverture du Congrès portent le nombre de délégué·e·s à 1.446. Les paiements de cotisations perçus après le 18 juillet portent désormais à 2.140 le nombre total de votes recevables au Congrès. Quatre organisations membres dans l'impossibilité de participer au Congrès ont fait parvenir une procuration.

Les paiements perçus après le 18 juillet ont été effectués par les organisations suivantes : KTU/Corée, SNEP/Bénin, NUT/Nigeria, BTF/Bangladesh, CTTU/Sri Lanka, USLTS/Sri Lanka, FEKRIMPAMA/Madagascar, SNEF/Mauritanie et SNEC/Mali.

Le rapport du Comité de vérification des pouvoirs a été adopté.



1.3. Composition des Comités du Congrès

Le Comité des élections est responsable de garantir que toutes les élections au Congrès se déroulent en bonne et due forme, conformément aux statuts et au règlement intérieur.

Sur la base des candidatures proposées par les régions, le Bureau exécutif a recommandé que le Comité des élections soit composé des membres suivant·e·s :

Anders Rusk (présidence) (h)	OAJ/Finlande (CSEE-Europe)
Yuwana Podin (f)	MOVE/Malaise (Asie-Pacifique)
Gilberto Cascante (h)	ANDE/Costa Rica (Amérique latine)
Sifiso Ndlovu (h)	ZIMTA/Zimbabwe (Afrique)
Wendy Bynoe (f)	SVGTU/Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Amérique du Nord et Caraïbes)

La composition du Comité des élections, présentée par **Mugwena Maluleke** et appuyée par **Marlis Tepe**, a été adoptée.



Appointment of the Resolutions Committee	Nomination du Comité des résolutions	Nombramiento del Comité de Resoluciones
Lily Eskelsen García	ES vice President	Chairperson
Edgardo Morales	NGORAT / Ghana	Africa
Paola Giménez	AEU / Australia	Asia-Pacific
William Velandia	NEU / United Kingdom	Europe
Gloria Roque	CORDADU / Argentina	Latin America
	AIT / United States of America	North America & Caribbean

1.4. Rapport du Comité des résolutions

La présidente du Comité des résolutions, **Lily Eskelsen García**, a indiqué que 41 résolutions et 235 amendements avaient été reçus. Le comité a demandé aux affiliés de mettre en avant les amendements jugés recevables. Seuls les amendements jugés non recevables seront examinés durant les séances plénières.

Le rapport du Comité des résolutions, présenté par **Lily Eskelsen García** et appuyé par **Marlis Tepe**, a été adopté.



1.5. Désignation des scrutateur-ric-e-s

La **présidente** a annoncé le nom des personnes suivantes :



Amérique latine

Edgardo Morales (h)	SEC/Costa Rica
Paola Giménez (f)	OPEP-A/Paraguay
William Velandia (h)	FECODE/Colombie
Gloria Roque (f)	ANDES/Salvador

Asie-Pacifique

Kamala Kanta Tripathy (h)	AIPTF/Inde
Neselinda Meta (f)	VTU/Vanuatu
Thakshila Mendis (f)	ACUT/Sri Lanka
Fransisca Susilawati (f)	PGRI/Indonésie

Afrique

Raphaël Zouzou (h)	SYNAFETPCI/Côte d'Ivoire
Angela Chisanga (f)	BETUZ/Zambie
Destaye Keno (f)	ETA/Éthiopie
Gaëtan Kponoukon (h)	SYNAEM/Bénin

CSEE-Europe

Gitta Franke-Zöllmer (f)	VBE/Allemagne
Sandi Modrijan (h)	ESTUS/Slovénie
Samidha Garg (f)	NEU/Royaume-Uni
José María Ruíz Herranz (h)	FE.CC.OO/Espagne



Amérique du Nord et Caraïbes

Heidi Yetman (f)	CTF-FCE/Canada
Larry Carter (m)	AFT/États-Unis
Luc Allaire (h)	CSQ/Canada
Lydon Lewis (h)	GUT/Grenade

1.6. Rapport du bureau exécutif portant sur la mise en œuvre de la résolution du Congrès 2015 relative à la révision des structures

Mugwena Maluleke, Vice-président et président du *Comité des statuts et règlements*, a présenté les recommandations concernant la mise en œuvre de la résolution du 7^e Congrès mondial portant sur la révision des structures et du financement.

La résolution de 2015 souligne la nécessité de préparer l'IE à répondre aux exigences de l'avenir. Après l'enquête menée auprès des organisations membres, le Comité des statuts et règlements a préparé une série de propositions d'amendements (voir section 1.7), mais a également formulé trois recommandations :

1. Le Congrès devrait autoriser le Bureau exécutif à entreprendre la réorganisation et la reformulation du texte des statuts et du règlement intérieur de l'IE. L'objectif de cette refonte est de clarifier ces documents et d'en améliorer la cohérence, afin de les rendre plus accessibles aux organisations membres. Le Bureau exécutif présentera pour adoption au 9^e Congrès mondial un nouveau projet de statuts et de règlement intérieur, au travers d'une résolution de mise en œuvre autorisant le remplacement des documents actuels par les nouveaux.
2. Une série de principes et dispositions pratiques devraient être appliqués au système de paiement des cotisations actuel pour la période 2020-2023, tels que le maintien du revenu national brut (RNB) d'un pays pour déterminer le calcul du taux de cotisation payable à l'IE ; le maintien de la limite de 5 % d'augmentation ou de diminution des montants dus, à la suite de fluctuations importantes du RNB d'un pays ; ou demander au Bureau exécutif d'entrer en consultation avec les organisations membres qui, systématiquement, ne paient pas leurs cotisations pour la totalité de leurs membres.
3. Le Congrès devrait prendre la décision de modifier le taux plancher des cotisations, ainsi que la limite à partir de laquelle les organisations membres sont tenues de payer leurs cotisations au taux plafond, aussitôt que leur situation financière le permet.



1.7. Amendements aux statuts et au règlement intérieur faisant suite à la révision



La *Résolution de mise en œuvre du Congrès concernant la réorganisation des statuts et du règlement intérieur* a été présentée au nom du Comité des statuts et règlements par **Mugwena Maluleke** et appuyée par **Marième Sakho**.

La résolution a été adoptée.

L'*amendement (1) aux Buts et aux Principes généraux* a été présenté au nom du Bureau exécutif par **Mugwena Maluleke** et appuyé par **Manuela Mendonça**, membre du Bureau exécutif. Cet amendement propose la reformulation et la renumérotation de certains articles des statuts de l'IE, en apportant tout d'abord des modifications à l'article 2.

L'amendement a été adopté.

L'*amendement (2) à l'article 10 du règlement intérieur (résolutions au Congrès)* propose l'ajout de deux nouveaux alinéas afin de garantir une présentation plus efficace et un examen plus équitable des résolutions au Congrès.

Cet amendement proposé par le Bureau exécutif a été adopté.

Les *amendements (3.1) et (3.2) aux articles 6 et 19 des statuts* se réfèrent au paiement des droits et cotisations des membres et à la recommandation du Bureau exécutif concernant les principes régissant la structure de paiement des cotisations actuelles.

Ces amendements ont été proposés par **Mugwena Maluleke** du Bureau exécutif et appuyés par **Patrick Roach**.

Les amendements ont été adoptés.

L'*amendement (4.1) à l'article 11 des statuts et aux articles 17 des statuts et du règlement intérieur* se réfère au Bureau restreint et au Bureau exécutif de l'IE. Ce dernier vise à clarifier le rôle des membres du Bureau restreint de l'IE. Cet amendement a été proposé au nom du Bureau exécutif par **Mugwena Maluleke** et appuyé par **Johanna Jaara Åstrand**, membre du Bureau exécutif.

L'amendement a été adopté.

L'*amendement (4.2) concernant les quotas hommes/femmes et la composition du Bureau exécutif* n'a pas été présenté, mais l'AFT a été autorisée à présenter sa motion visant à amender l'*article 10, paragraphe C des statuts*, relatif au nombre de sièges ouverts du Bureau exécutif. Cette motion a été proposée par **Candice Owley**, présidente du Comité Démocratie de l'AFT, et appuyée par **Dianne Woloschuk**, membre du Bureau exécutif de l'IE. Dianne Woloschuk (Bureau exécutif/présidente du Comité de la promotion des femmes) a précisé qu'au moins 50 % des sièges ouverts devraient être réservés aux femmes.

L'amendement a été adopté.





L'*amendement (5) à l'article 20 du règlement intérieur* (finances des structures régionales) a été présenté par **Mugwena Maluleke** et appuyé par **Steffen Handal**, tous deux membres du Bureau exécutif.

L'*amendement* a été adopté.

1.8. Amendements proposés aux statuts et au règlement intérieur soumis par des organisations membres

L'*amendement (1)* concernant la **composition du Bureau exécutif**, proposé par le NTEU/Australie, a été retiré.

L'*amendement (2)* concernant l'*article 20b* du règlement intérieur de la *Constitution de l'IE*, proposé par le syndicat OZPŠaV/Slovaquie, n'a pas été considéré comme étant consécutif à l'adoption de l'*amendement (5) à l'article 20 du règlement intérieur* (finances des structures régionales).

L'*amendement (3)* concernant l'*article 20b* du règlement intérieur de la *Constitution de l'IE*, proposé par le syndicat ČMOS-PS/République tchèque, n'a pas été considéré comme étant consécutif à l'adoption de l'*amendement (5) à l'article 20 du règlement intérieur* (Finances des structures régionales).

L'*amendement (4)* concernant l'*article 20b* du règlement intérieur de la *Constitution de l'IE*, a été retiré par le VBE/Allemagne.

L'*amendement (5)* de l'AFT/États-Unis proposant de modifier le nombre de sièges ouverts prévus par l'*article 10 relatif au Bureau exécutif* a déjà été examiné dans le cadre des amendements proposés par le Bureau exécutif (voir section 1.7 ci-dessus).

L'*amendement (6)* proposé par la FGEB/Tunisie, se référant à l'*article 21* (langues officielles) et à l'*article 13a*, n'a pas été présenté.

1.9. résolutions section E – Autres résolutions

RENFORCER L'IE POUR RELEVER LES DÉFIS À VENIR

La *résolution E2* a été proposée et présentée par **Odile Cordelier** (SNES-FSU/France) au nom des auteur·e·s et appuyée par **Rossella Benedetti** (UIL-Scuola/Italie).

Odile Cordelier a salué le travail accompli par l'IE jusqu'à ce jour pour renforcer l'efficacité et la transparence de l'organisation. Elle a expliqué que l'unique objectif de cette résolution était de garantir une plus grande implication des organisations membres dans le travail de révision des structures de l'IE. Elle a précisé que les organisations membres avaient la capacité de renforcer l'IE pour relever des défis aussi variés que la privatisation et la commercialisation croissante de l'éducation, la diminution du nombre de membres et les violations des droits humains et syndicaux.



Intervention:



Christine Blower (NEU/Royaume-Uni) s'est prononcée en faveur de la résolution. Elle a déclaré que l'IE devrait veiller à ce que ses structures de gouvernance soient les meilleures possible – en organisant davantage de consultations des organisations membres, suivies de recommandations finales à présenter au Congrès de 2023. En conséquence, le Bureau exécutif devrait communiquer un calendrier de consultations et encourager l'ensemble des organisations membres et structures régionales à y participer pleinement.

Mugwena Maluleke (Bureau exécutif) a convenu que davantage de contributions des organisations membres étaient nécessaires.

La résolution a été adoptée.

1.10. Rapport d'activités

La Présidente a invité le Secrétaire général de l'IE **David Edwards** à présenter le Rapport d'activités pour la période 2015-2019.

Soucieux de rassurer les délégué·e·s, il leur a expliqué que, malgré une démocratie en déliquescence et tous les tyrans, dictateurs, racistes ou autres apôtres de la haine dans ce monde, il restait convaincu que « *nous continuons de progresser, nous ne sommes pas en régression comme certains tentent de le faire croire* ».

Le secrétaire général a rappelé aux délégué·e·s que, il y a quatre ans, l'IE était à quelques mois de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de développement durable, notamment l'Objectif 4 spécifiquement centré sur l'éducation : « Aboutir à ce résultat était au centre de nos priorités majeures, ainsi que le pilier de notre première campagne mondiale. »

« *Entre Ottawa et Bangkok, nous avons déployé une stratégie à niveaux multiples sur plusieurs plateformes à l'échelon mondial et régional. Ensemble, avec vous, nous avons choisi les lieux et les espaces qui nous ont permis de légitimer notre position, nos idées, nos valeurs et nos objectifs, précisément là où nous pouvions avoir le plus d'influence et d'impact.* »

Tout au long de son discours, le secrétaire général a rappelé les principales campagnes, recherches et avancées de l'IE dans les domaines suivants : privatisation et commercialisation de l'enseignement public, égalité des genres, éducation autochtone, droits des populations migrantes et réfugiées, personnel de l'enseignement supérieur, personnel de soutien à l'éducation (PSE), changements climatiques, financement de l'éducation, accords de commerce et droits d'auteur.

En conclusion, il a déclaré que la profession enseignante, organisée au niveau local, national, régional et international en vue d'inspirer et offrir des moyens d'agir, était en bonne position pour construire un nouveau monde et, pourquoi pas, faire de l'équité et de la dignité des priorités mondiales :





« Comment relever les défis qui nous attendent, comment renforcer notre pouvoir, comment faire face à la difficulté, comment esquiver les coups portés à la démocratie... Tout cela ne se fera jamais mieux qu'en célébrant d'abord un simple mot, mais ô combien puissant : Nous. We. Nosotros. Wir ! »

Interventions (par thématiques et non par ordre chronologique) :

Privatisation:



David Hecker (AFT/États-Unis) a remercié l'IE pour le travail accompli dans le cadre de la lutte contre la privatisation de l'enseignement public. La communauté enseignante, a-t-il précisé, doit s'organiser pour combattre les ennemis de l'éducation.



Mary Bousted (NEU/Royaume-Uni) a indiqué que la privatisation de l'éducation au Royaume-Uni avait entraîné une diminution de 10 % des élèves dans les écoles du pays entre 2011 et 2017. Les élèves les plus susceptibles de ne plus être scolarisés sont les enfants noirs, les enfants issus de la classe ouvrière, les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux et ceux ayant un faible niveau de formation antérieure.



Roberto Trochez (COLPROSUMAH/Honduras) a indiqué que les syndicats avaient pu déjouer les plans visant à privatiser l'éducation au Honduras, grâce au soutien de l'IE et du mouvement pédagogique.



Hugo Yasky (CTERA/Argentine) a indiqué que son syndicat était fier d'appartenir à l'IE, organisation qui se mobilise contre la privatisation et qui permet aux affiliés d'exprimer leur voix et de prendre des initiatives.



Correna Haythorpe (AEU/Australie) a indiqué qu'il était important pour l'IE de développer les capacités des syndicats pour lutter contre la privatisation.



Wilson Sossion (KNUT/Kenya) a expliqué au Congrès les problèmes que rencontre son syndicat avec Bridge International Academies (BIA) et a félicité l'IE pour ses initiatives visant à lutter contre ce groupe.



Fatima da Silva (CNTE/Brésil) a instamment demandé à l'IE de poursuivre sa lutte contre la commercialisation et la privatisation de l'éducation.



Austérité:

Clément Poulet (FNEC.FP-FO/France) a indiqué que les droits des enseignant-e-s étaient plus que jamais mis en péril sur tous les continents en raison des politiques d'austérité et de la réduction des dépenses publiques, au détriment des services publics et de ses employé-e-s.

Mário Nogueira (FENPROF/Portugal) a rappelé que le Portugal a traversé sept années d'austérité et a souligné que plus de 15 % des enseignant-e-s du pays ont plus de 60 ans. Il a précisé que le

système éducatif ne comptait quasiment aucun·e enseignant·e de moins de 30 ans et que près de 25 % des effectifs souffraient d'un épuisement professionnel.

Droits des peuples autochtones:

Darcel Russell (AEU/Australie) a appelé à la protection des droits des peuples autochtones et a félicité l'IE pour le bilan de 25 ans d'éducation autochtone, disponible sur l'application de la conférence.

Fascisme:

Jocelyn Martinez (ACT/Philippines) a déclaré que les syndicats ne se laisseront pas vaincre par les fascistes et les misogynes.

Sanctions:

José Antonio Zepeda López (CGTEN-ANDEN/Nicaragua) a indiqué que les sanctions économiques avaient des retombées sur les élèves et l'investissement public.

Peur:

Agni Singh (FTU/Fidji) a expliqué que la peur était un sentiment généralisé aux Fidji, où trois dirigeant·e·s syndicaux·ales ont été arrêté·e·s et où les enseignant·e·s ont peur de participer aux réunions syndicales.





Séance plénière du Congrès II

Jour 1 – lundi 22 juillet – après-midi

2.1. Rapport d'activités 2015-2019 (suite)

Droits:

Juan Gabriel Espinola (OTEP-Auténtica/Paraguay) a déclaré qu'il était nécessaire de protéger la paix et les droits humains face à un néolibéralisme flirtant avec le fascisme.

Bibekananda Dash (AIFEA/Inde) a exhorté l'IE à poursuivre son plaidoyer en faveur des plus pauvres.

Cuqui Vera (FE.CC.OO/Espagne) a déclaré que l'éducation était un droit et que la société n'avait pas à payer pour ce droit.

Terrorisme:

Hussein Boujarra (FGESRS/Tunisie) a demandé d'inscrire l'arabe parmi les langues officielles de l'IE. Il a indiqué que le risque de privatisation était différent dans les pays industrialisés et les pays en développement. Il a ajouté que le terrorisme était une question importante, les enseignants et leurs élèves étant délibérément pris-es pour cibles.

La motion pour l'adoption du rapport a été présentée par **Mugwena Maluleke** et appuyée par **Marlis Tepe**, deux membres du Bureau exécutif.

Le Rapport d'activités a été adopté.



2.2. Rapport du Comité des élections : élection du Bureau restreint



Anders Rusk (OAJ/Finlande), président du Comité des élections, a déclaré que le comité avait examiné les candidatures valides reçues pour le mandat 2019-2022 du Bureau restreint. Ces candidatures ont, en outre, été jugées conformes aux conditions de l'article 10c, stipulant que le groupe formé par la présidence et les vice-présidences doit comprendre au moins trois femmes. En conséquence, les personnes suivantes ont été déclarées élues :

Présidence

Susan Hopgood

AEU/Australie

Vice-présidence

Mugwena Maluleke

SADTU/Afrique du Sud

Masaki Okajima

JTU/Japon

Marlis Tepe

GEW/Allemagne

Roberto Franklin de Leão

CNTE/Brésil

Lily Eskelsen García

NEA/États-Unis

Secrétaire général

David Edwards

NEA/États-Unis

Le président du Comité des élections a ensuite expliqué la procédure de nomination pour l'élection des sièges régionaux et des sièges ouverts du Bureau exécutif.

2.3. Résolutions section A – les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative



LES ÉDUCATEUR·RICE·S ET LEURS SYNDICATS PRENNENT L'INITIATIVE

La **résolution A1** a été proposée et présentée au nom du Bureau exécutif par **Marlis Tepe** et appuyée par **Ram Pal Singh**, également membre du Bureau exécutif.

Marlis Tepe a souligné que les droits étaient menacés dans la société d'aujourd'hui, ainsi que la pensée critique et les collègues. Par ailleurs, les entreprises commerciales s'attaquent à la profession enseignante et à l'enseignement public. Elle a appelé les éducateur·rice·s et leurs syndicats à assumer leurs responsabilités et à jouer un rôle de premier plan dans la défense de tous les droits et la promotion de la démocratie, des droits humains et syndicaux, de l'équité et de la justice sociale.



Ram Pal Singh a ajouté que cette résolution réaffirmait le rôle des éducateur·rice·s dans la protection et la promotion des syndicats et de la vie humaine, des valeurs démocratiques au sein de la société et de l'enseignement public de qualité pour les enfants.

Amendements:

L'**amendement (1)** a été retiré par le SNUipp-FSU/France et le SNES-FSU/France.

L'**amendement (2)** a été retiré par le SNUipp-FSU/France et le SNES-FSU/France.

L'**amendement (3)** proposant d'insérer au paragraphe 3 le segment « *le radicalisme, le populisme* » entre les segments « *le sectarisme* » et « *et la haine gagnent du terrain* » a été présenté par **Samuel Rohrbach** (SER/Suisse). Il a expliqué qu'il était important d'ajouter également les mots « *radicalisme* » et « *populisme* », dans la mesure où ils interviennent souvent dans les débats à tous les niveaux. Cet amendement a été appuyé par **Michelle Olivier** (SNUipp/France).

Sonia Alesso (Bureau exécutif) s'est prononcée contre l'amendement, soulignant que le sens du mot « *populisme* » pouvait varier d'une région à l'autre dans le monde.

L'**amendement (3)** n'a pas été adopté.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Les **amendements (4) à (6)** ont été proposés par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

Amendement (4) : au paragraphe 6, après le mot « *comptent* », insérer le segment « *avec leurs allié·e·s de la société civile* ».

Amendement (5) : au paragraphe 7, après le mot « *formation* », insérer le segment « *initiale et continue* ».

Amendement (6) : au paragraphe 8, remplacer le segment « *pouvoir continuer à proposer* » par « *promouvoir* ».

Amendement (7), proposé par le SER/Suisse : au paragraphe 9, insérer « *ou régional* » après « *à l'échelon national* ».

Amendement (8), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 9, insérer le segment « *et devraient être développées* » après « *échelon national* ».

Amendement (9), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 9, remplacer le mot « *sont* » par « *devraient être* ».

Amendement (10), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 9, insérer le mot « *social* » entre « *dialogue* » et « *institutionnalisé* ».



L'**amendement (11)** a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/ France et SNES-FSU/France.

Amendement (12), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 15, remplacer « *nos écoles, nos universités et les autres établissements d'enseignement* » par « *tous les établissements d'enseignement* ».

Amendement (13), proposé par l'UNSA-Éducation/France : à la fin de la phrase du paragraphe 18 (ii), ajouter « *et garantir une formation initiale et continue de qualité à tou.te.s les enseignant.e.s* ».

Amendement (14), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 18 (iv), remplacer « *financement national suffisant* » par « *financement public* ».

Intervention:

Joaquim João Martins Dias da Silva (FNE/Portugal) a déclaré que le droit à l'éducation et à la formation pour tous les individus était une responsabilité de chaque État, tenu de prévoir des ressources suffisantes pour garantir un enseignement public de haute qualité.

La **résolution A1**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.



DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La **résolution A2** a été présentée par **Nkosona Dolopi** (SADTU/Afrique du Sud) et appuyée par **Basil Manuel** (NAPTOSA/Afrique du Sud).

Nkosona Dolopi a déclaré que la direction des établissements scolaires jouait un rôle central dans l'éducation de qualité et l'égalité des chances en termes d'éducation pour l'ensemble des enfants et des élèves. Le SADTU reconnaît le rôle essentiel de la direction des établissements scolaires dans l'encadrement des enseignant.e.s, des PSE et des élèves, notamment au travers de la création et du maintien d'un environnement scolaire positif et d'une culture de la paix, de la tolérance, de l'équité, de l'inclusion et de la coopération. Le co-motionnaire Basil Manuel a appelé à une amélioration du développement des enseignant.e.s et de la direction des écoles.



Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/ Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/ Belgique : après le paragraphe 2, insérer le nouveau paragraphe 3 « *Reconnaissant que les bon.ne.s dirigeant.e.s scolaires qui respectent leur personnel et le dialogue social jouent un rôle crucial dans le maintien de la santé mentale du personnel enseignant.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (2), proposé par le syndicat NASUWT/Royaume-Uni : entre les paragraphes 6 et 7, insérer le nouveau paragraphe 7 « *S'inquiétant de l'incidence croissante du harcèlement, de l'exploitation et d'autres pratiques néfastes de direction et de gestion qui engendrent une baisse de moral, du stress, une détérioration de la santé, un manque d'enseignant·e·s dévoué·e·s et d'autres injustices qui mettent à mal les enseignant·e·s et les membres du personnel de soutien à l'éducation.* »

Amendement (3), proposé par le syndicat SER/Suisse : au paragraphe 9 (i), insérer le mot « *spécifique* » après le mot « *formation* ».

Amendement (4), proposé par le syndicat SER/Suisse : au paragraphe 9 (ii), remplacer le segment « *participer à la direction des établissements scolaires* » par « *collaborer à la bonne marche de la direction des établissements scolaires* ».

Amendement (5), proposé par la NASUWT/Royaume-Uni : au paragraphe 9, entre l'alinéa (i) et l'alinéa (ii), insérer le nouvel alinéa « *Exhorte les gouvernements et les autorités éducatives à prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin au harcèlement et aux autres pratiques néfastes de direction et de gestion dans les écoles.* »

Amendement (6) proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 10, insérer à la fin de l'alinéa (i), le segment « *Le Congrès recommande au Bureau exécutif que cette étude inclue des rapports de recherches universitaires et de connaissances scientifiques sur le thème du leadership scolaire, et préconise de collaborer avec des chercheur·euse·s du monde entier spécialisé·e·s dans ce domaine.* »

Interventions:

Patrick Roach (NASUWT/Royaume-Uni) a souligné qu'une direction de qualité avait un impact profond sur le moral et la motivation des enseignant·e·s et des PSE, ainsi que sur l'apprentissage des élèves, leur progression et leurs résultats scolaires.

Melissa Cropper (AFT/États-Unis) a déclaré que les responsables politiques ne devaient pas uniquement impliquer les éducateur·rice·s dans l'élaboration des politiques, mais aussi investir en eux·elles et leur permettre de développer leurs compétences en matière de direction.

La **résolution A2**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.

■ PRÉVENTION ET INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE

La **résolution A3** a été présentée par Julian Monroe (SLTU/Sainte-Lucie) au nom de tou·te·s les organisations membres dans la région Amérique du Nord et Caraïbes, et appuyée par Evelyn DeJesus (AFT/États-Unis).



Julian Monrose a expliqué au Congrès que les catastrophes naturelles, qu'elles soient causées par les inondations, les ouragans, les tempêtes, les tornades, les sécheresses, les séismes, ou encore, les tsunamis, ont souvent pour conséquence l'endommagement des infrastructures scolaires, le déplacement des élèves et des enseignant·e·s, la destruction complète des écoles et la perte des ressources pédagogiques. Il a précisé que cette résolution avait pour but d'améliorer le travail de l'IE visant à apporter une réponse de l'éducation à la préparation, aux secours et à la phase de reconstruction en cas de catastrophes naturelles. La co-motionnaire Evelyn DeJesus a appelé les syndicats à collaborer avec les employeurs pour préparer les mesures d'urgence, les interventions et les réponses à long terme en cas de catastrophe.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par trois syndicats sud-africains, SADTU, NAPTOSA, et SAOU : au paragraphe 2, insérer le segment « *Idai et Kenneth* » entre le mot « *Florence* » et le segment « *étaient parmi les plus* ».

Amendement (2), proposé par trois syndicats sud-africains, SADTU, NAPTOSA, et SAOU : au paragraphe 2, insérer le segment « et l'Afrique » entre les segments « *Amérique latine* » et « *ont subi plusieurs tremblements de terre graves* ».

Amendement (3), proposé par trois syndicats sud-africains, SADTU, NAPTOSA, et SAOU : au paragraphe 2, insérer le segment « *au Mozambique, au Malawi, au Zimbabwe et en Afrique du Sud* » après « *au Texas et en Louisiane* ».

Interventions :

Jack Boyle (NZPPTA/Nouvelle-Zélande) a décrit les conséquences désastreuses du séisme de Christchurch en 2011 sur les enfants et les enseignant·e·s et celles des attentats terroristes de 2019 perpétrés dans deux mosquées locales de Nouvelle-Zélande.

Khayaletu Mdingi (SADTU/Afrique du Sud) s'est déclaré favorable à la résolution, soulignant que les syndicats devaient se montrer plus proactifs pour soutenir les victimes de catastrophes naturelles.

La **résolution A3**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.

LA VALEUR ET L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

La **résolution A4** a été présentée par Douglas Chalmers (UCU/Royaume-Uni) et appuyée par Warren Chambers (NEU/Royaume-Uni).

Douglas Chalmers a expliqué que l'EFTP était face à de multiples problèmes au niveau mondial, notamment le financement insuffisant au Royaume-Uni, la marchandisation et la privatisation en Australie et les problèmes d'infrastructures en Côte d'Ivoire. Il a déclaré que cette résolution demandait au Bureau exécutif de



garantir que l'EFTP fasse partie des domaines de travail prioritaires de l'IE au cours du prochain quadriennat. Il importe notamment d'inclure l'EFTP dans la campagne phare *Réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation de l'éducation* et dans les initiatives de l'IE visant à assurer la mise en œuvre efficace des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Amendements:

L'*amendement (1)* a été retiré par le GEW/Allemagne.

L'*amendement (2)* a été retiré par le GEW/Allemagne.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (3), proposé par la NEA/États-Unis: au paragraphe 3, insérer le segment « *l'accès à* » après les deux premiers mots « *Estime que* », supprimer « *et* », insérer une virgule devant « *le personnel d'encadrement* » et insérer « *et dans la création de réels plans de carrière* » à la fin du paragraphe.

Amendement (4), proposé par la FERC-CGT/France: entre les paragraphes 3 et 4, insérer un nouveau paragraphe 4: « *Défend que l'EFTP doit être qualifiant et doit permettre l'intégration à un secteur d'activité spécifique. La formation professionnelle initiale, elle aussi qualifiante et menant à un diplôme, est la première étape, fondamentale, d'une formation professionnelle tout au long de la vie. L'enjeu de la qualification est essentiel. Les diplômes et les certifications constituent une reconnaissance juridique et ont une valeur normative des savoirs et des savoir-faire acquis.* »

Amendement (5), proposé par trois syndicats sud-africains, SADTU, NAPTOSA, et SAOU: placer le paragraphe 6 « *Appelle les gouvernements à revaloriser le statut du secteur de l'EFTP et de ses agents* » après le sous-titre « *Par ailleurs, le Congrès mandate le Bureau exécutif:* »

Interventions:

Jan Hochadel (AFT/États-Unis) s'est prononcée en faveur de la résolution, soulignant que les programmes d'EFTP de haute qualité, suffisamment financés et soutenus, ont démontré leur efficacité lorsqu'il s'agit de préparer les élèves à l'apprentissage tout au long de la vie et de garantir des carrières bien rémunérées, capables de subvenir aux besoins des familles et des communautés.

Ansgar Klinger (GEW/Allemagne) a indiqué que la formation professionnelle englobait la formation technique pour les professions telles que l'ingénierie, mais également pour les services tels que les soins de santé et le secteur de l'éducation.

Matthias Perez (FERC-CGT/France) a précisé que les politiques libérales tentaient de fragmenter le concept de qualification et que cela avait une incidence sur les professionnel·le·s de l'EFTP et sur les conditions de travail et les salaires des futur·e·s employé·e·s,



aujourd'hui étudiant·e·s de l'EFTP. La formation professionnelle est un outil d'émancipation des citoyen·ne·s, a-t-il ajouté.

La **résolution A4**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.



2.4. Allocution du lauréat du prix Nobel de la paix Kailash Satyarthi

Kailash Satyarthi a ouvert son discours par une métaphore. « *Cette salle est emplie de feu et de lumière car vous symbolisez l'étincelle et la flamme* » a-t-il déclaré en s'adressant aux 1.400 enseignant·e·s et éducateur·rice·s participant au Congrès.

Rappelant le thème du Congrès de l'IE « *Les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative* », Satyarthi a jugé cette démarche opportune et cruciale en cette « *période sombre* », où les droits de l'enfant et des éducateur·rice·s, nos démocraties et le climat sont menacés par les conflits et la cupidité.

Satyarthi a cité des chiffres démontrant une recrudescence « *inacceptable* » des inégalités : 428 milliards d'enfants âgés de moins de 10 ans vivent dans une pauvreté multidimensionnelle. Sur 1,3 milliard de personnes vivant dans ces conditions à travers le monde, plus de la moitié ont moins de 18 ans. « *Partout dans le monde, les enfants sont les plus touchés par les inégalités* », a-t-il déclaré.

Il a indiqué que la situation mondiale ne permettait pas d'augurer une issue positive pour les Objectifs de développement durable adoptés en 2015, en particulier celui centré sur l'éducation de qualité, gratuite et universelle. Il est probable qu'un quart des jeunes ne seront toujours pas scolarisé·e·s d'ici 2030. Le monde a besoin de 69 millions d'enseignant·e·s qualifié·e·s supplémentaires. L'absence de volonté politique et la privatisation croissante de l'éducation entravent la justice et le progrès, a-t-il déclaré.

Il a évoqué la solidarité et les partenariats entre les associations de défense des droits de l'enfant, les associations de lutte contre le





travail des enfants et les éducateur·rice·s dans le cadre de l'organisation de Marche mondiale contre le travail des enfants dans 103 pays. « *Et dans la plupart des pays, cette marche est dirigée et organisée par les syndicats, par les enseignants* », a-t-il déclaré. Il a ajouté : « *Depuis, nous avons non seulement réussi à faire adopter à l'unanimité la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, mais nous avons également pu observer que le travail des enfants avait diminué de moitié* ».



Satyarthi a mis en avant l'importance de collaborer avec les autres mouvements sociaux afin de « *partager la compassion* » à travers le monde. Sa propre initiative consiste à recueillir des signatures pour venir en aide aux enfants, au travers de la campagne *100 millions*, en collaboration avec l'IE et d'autres partenaires importants. Cette campagne vise à mobiliser 100 millions pour les 100 millions de jeunes victimes de la violence, de l'esclavage ou du trafic des êtres humains, la privation d'éducation étant elle aussi une forme de violence, a-t-il déclaré. « *Ainsi, nous pourrons universaliser la compassion. Ainsi, nous pourrons créer une puissante dynamique en faveur de la citoyenneté mondiale en réunissant les deux parties constituantes différentes.* »



S'adressant aux délégué·e·s, Satyarthi a conclu : « *Lorsque les forces du mal détruisent la vérité, nous ne pouvons demeurer bras croisés. Lorsque les démocraties s'effondrent, il ne faut pas attendre qu'un leader, un héros ou un champion descende sur la Terre. Vous êtes ces héros. Vous êtes ces agents du changement. Vous êtes les leaders.* »

2.5. Réponse à la discussion concernant le rapport d'activités



Le **secrétaire général** a répondu aux remarques formulées lors des interventions en lien avec le rapport d'activités.

Il a reconnu l'importance de la campagne *Réponse mondiale à la privatisation et à la commercialisation de l'éducation*. L'IE portera la lutte à de nouveaux niveaux, a-t-il déclaré, en tirant parti des 6 billions USD que pèse le secteur de l'éducation. En réponse à la FGESRS/Tunisie, le secrétaire général a déclaré que près de 90 % de toutes les ressources investies par l'IE dans cette campagne mondiale contre la commercialisation et la privatisation de l'éducation allaient aux pays en développement. Des recherches ont également été entreprises en vue d'examiner l'exploitation commerciale de la crise des réfugié·e·s au Liban, en Irak, en Jordanie et au Maroc.

Le secrétaire général a précisé que les conditions permettant aux groupes terroristes et radicaux de s'attaquer aux élèves, aux écoles et aux programmes d'études étaient favorisées par la volonté de certains intervenants privés de supprimer le droit à l'éducation et les droits des travailleur·euse·s. L'IE continuera à investir et à faire campagne en faveur de la démocratie et de l'éducation démocratique, a-t-il déclaré.

En réponse aux inquiétudes soulevées par la CGTEN-ANDEN/Nicaragua concernant la syndicalisation des PSE, le secrétaire général a précisé que l'IE et l'ISP recherchaient les moyens de mettre au point une stratégie commune et de faire avancer la lutte pour la démocratie au niveau mondial.

En réponse à une question soulevée par le syndicat AEU/Australie, le secrétaire général a déclaré que le nouveau Bureau exécutif veillera à assurer l'efficacité de la communication, des actions et de la solidarité, en vue de défendre les droits et l'éducation des peuples autochtones.

Le secrétaire général a reconnu avec le syndicat OTEP-Auténtica/Paraguay l'importance de lutter pour la paix – à cet égard, il a précisé que l'IE se donnait également pour mission de construire la paix, en particulier en Colombie.

L'IE continue à surveiller de près la situation aux Fidji et s'est engagée à se montrer solidaire avec le pays et le syndicat FTU/Fidji.

Le secrétaire général a salué le travail réalisé par le COLPROSUMAH/Honduras en vue de faire progresser la campagne *Réponse mondiale* et de lutter contre la Banque mondiale en ce qui concerne la privatisation des secteurs de la santé et de l'éducation. Il a félicité les efforts déployés actuellement par les syndicats KNUT/Kenya, CNTE/Brésil, AEU/Australie et CTERA/Argentine.

2.6. RÉSOLUTIONS (SUITE)

RENFORCER L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'ACCÈS AU MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT, D'APPRENTISSAGE ET DE RECHERCHE

La **résolution A5** a été présentée au nom du Bureau exécutif par **Manuela Mendonça** et appuyée par **Luis Grubert Ibarra**.

Manuela Mendonça a déclaré que cette résolution soulignait l'importance de diffuser le plus largement possible le savoir, notamment les travaux universitaires et les ressources pédagogiques, considérés comme étant une composante essentielle du droit à l'éducation, et qu'elle mettait en avant l'obligation des gouvernements de garantir ce droit, ainsi que l'accès des enseignant·e·s aux livres, au matériel pédagogique et aux ressources libres. Elle a ajouté que bon nombre d'enseignant·e·s, universitaires, chercheur·euse·s et étudiant·e·s n'avaient pas accès à des infrastructures de communication et aux technologies adéquates, ou qu'il ne leur était pas possible d'utiliser des travaux en format numérique en raison des accès payants ou des dispositions restrictives en matière de droits d'auteur.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1) proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : supprimer le paragraphe 8 pour le remplacer par le paragraphe « *Condamnant le fait que le mercantilisme et les pratiques commerciales peuvent servir à exploiter les connaissances et le travail des enseignant·e·s, des chercheur·euse·s et des personnels de soutien à l'éducation lorsqu'ils contribuent à l'élaboration d'ouvrages.* »

Amendement (2) proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 14 (ii), supprimer les derniers mots « *et à des gratifications* » .



Amendement (3) proposé par le syndicat SBASHK/Kosovo : au paragraphe 14, ajouter le nouvel alinéa (vii) » *L'établissement d'un dialogue social entre les partenaires sociaux, les organisations d'employeurs et de travailleur·euse·s, en vue de parvenir à des «conventions collectives» et d'en assurer la mise en œuvre, en particulier pour les établissements d'enseignement publics au niveau national* », et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Intervention:

Yamile Socolovsky (CONADU/Argentine) a expliqué que cette résolution avait pour but de définir une stratégie permettant d'agir dans un domaine essentiel pour la démocratisation du savoir. Elle a précisé que les droits des auteur·e·s pourraient alors être protégés, notamment lorsqu'il s'agit d'enseignant·e·s, de professeur·e·s et de chercheur·euse·s, membres des affiliés de l'IE.

La **résolution A5**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

■ DÉFENDONS L'ÉDUCATION, SOUTENONS LE MONDE

La **résolution A6** a été présentée par **Cuqui Vera Belmonte** au nom des syndicats FE.CC.OO/Espagne, STEs-I/Espagne et FeSP-UGT/Espagne et appuyée par **Sonia Ethier** (CSQ/Canada).

Cuqui Vera Belmonte a déclaré que les changements climatiques allaient entraîner une augmentation de la pauvreté, des déplacements et des phénomènes écologiques extrêmes. Les éducateur·rice·s doivent veiller à ce que leurs élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour aborder ces problématiques avec la communauté éducative, les élèves, les écologistes et la société, afin de pouvoir construire ensemble un avenir durable et équitable.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Les amendements (1) à (4) ont été proposés par la CSQ/Canada.

Amendement (1) : à la fin du paragraphe 2, insérer le segment « *D'ici 2100, le réchauffement pourrait atteindre 5 degrés °C si rien n'est fait, entraînant la disparition de millions d'espèces et de près de 75 % de la population mondiale.* »

Amendement (2) : au paragraphe 3, insérer le segment « *Les populations les plus vulnérables, comme les peuples autochtones, sont aussi les plus directement touchées par ces impacts.* », après le segment « les filles et les femmes en situation de crise ou d'urgence. »

Amendement (3) : au paragraphe 5, supprimer le segment « les syndicats d'enseignants », et le remplacer par « les syndicats affiliés à L'Internationale de l'Éducation » .

Amendement (4) : au paragraphe 6, insérer le segment « *et l'éducation constitue l'un des meilleurs véhicules pour y faire face* », après le segment « un coût humain très élevé ».

Amendement (5), proposé par le syndicat NEU/Royaume-Uni : ajouter à la fin de la résolution « *Le Congrès mandate le Bureau exécutif pour encourager les affiliés à : « (i) Défendre l'éducation, soutenir le monde. ii) Être solidaires de tou-te-s les étudiant-e-s en grève ou qui protestent contre les changements climatiques. (iii) S'opposer à toute mesure de représailles contre les étudiant-e-s qui agissent pour lutter contre les changements climatiques, telles que les retenues et les exclusions. Les droits de grève et de protestation sont des droits démocratiques fondamentaux pour les étudiant-e-s comme les travailleur-euse-s. Demander aux écoles de ne pas prendre de mesures contre les étudiant-e-s. Nous nous engageons à soutenir les campagnes de défense des étudiant-e-s si nécessaire. (iv) S'engager à soutenir les actions futures des étudiant-e-s en proposant aux représentants des étudiant-e-s les services de porte-paroles et représentants syndicaux et un soutien organisationnel.* »

Interventions :

Leonora Quarte (SMP-NATOW/Philippines) s'est prononcée en faveur de la résolution portant sur les changements climatiques. Elle a déclaré que sensibiliser les élèves à l'environnement et leur inculquer le souci et l'amour de la nature et des ressources naturelles était un excellent moyen de progresser en faveur du développement durable.

Jan Hochadel (AFT/États-Unis) a déclaré que des millions d'emplois pourraient être créés en s'orientant vers une plus grande efficacité énergétique, en recourant aux énergies renouvelables et en reconstruisant les infrastructures des civilisations de notre monde.

Debbie Hayton (NASUWT/Royaume-Uni) s'est déclarée opposée à la résolution A6, réfutant en particulier l'amendement (5) qui, selon elle, élargit le droit de grève aux étudiant-e-s. Elle a demandé au Congrès de rejeter la résolution amendée qui, selon elle, prétend apporter un soutien systématique à n'importe quelle grève d'étudiant-e-s, sans tenir compte des répercussions possibles sur leur éducation et leur sécurité.

Kevin Courtney (NEU/Royaume-Uni) a indiqué que les grèves d'étudiant-e-s qui luttent contre les changements climatiques impliquaient des jeunes luttant également pour leur avenir et leur monde. Il a ajouté que les enseignant-e-s devraient soutenir ces jeunes et non les sanctionner en raison de leurs actions.

Guilherme Silva (SINPROF/Angola) a décrit les effets des changements climatiques en Angola, où les récoltes périssent et les enfants meurent en raison de la sécheresse.

La **résolution A6**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.



L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE JOUENT UN RÔLE CRUCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

La **résolution A7**, proposée par les syndicats SNCS-FSU/France, SNESUP-FSU/France et FQPPU/Canada, a été présentée par **Patrick Monfort** (SNCS-FSU/France) et appuyée par **Andreas Keller** (GEW/Allemagne).

Patrick Monfort a déclaré que les nouvelles connaissances et recherches devaient faire partie intégrante du droit à l'éducation, depuis le jardin d'enfants jusqu'aux plus hauts niveaux de l'enseignement. Il a appelé à la coopération internationale, basée sur le respect des libertés académiques et la liberté d'enseigner et de conduire des recherches. Le co-motionnaire Andreas Keller a déclaré que la société avait besoin de chercheurs·euses mettant en avant l'importance de la liberté de la science, ainsi que la liberté par rapport aux régimes non démocratiques et aux pressions des secteurs industriels.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la CSQ/Canada : à la fin du paragraphe 4, insérer « *afin d'opérer une transition juste vers un mode de vie plus sobre écologiquement et plus équitable socialement.* »

Amendement (2), proposé par les syndicats BUPL/Danemark et UEN/Norvège : au paragraphe 5, insérer « *petite enfance,* » avant « *primaire, secondaire et tertiaire.* »

Amendement (3), proposé par la CSQ/Canada : à la fin du paragraphe 6 (iv), insérer : « *notamment en assujettissant les accords économiques et commerciaux à ces critères.* »

Amendement (4), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 8, supprimer les mots « *le changement* » et remplacer par « *la crise écologique et sociale* »

Amendement (5), proposé par la CTF-FCE/Canada : après le paragraphe 8, insérer le nouveau paragraphe 9 « *L'Internationale de l'Éducation plaidera pour que les ministères de l'Éducation collaborent avec la profession enseignante afin d'élaborer des programmes d'enseignement significatifs en rapport avec les changements climatiques.* »

Interventions:

Jeff Freitas (AFT/États-Unis) a déclaré que la communauté mondiale devait s'unir et partager les connaissances scientifiques centrées sur les changements climatiques, afin de pouvoir développer des politiques et des programmes d'études éclairés.

Lucie Piché (CSQ/Canada) a expliqué les motifs des amendements de son syndicat, soulignant que l'objectif était de créer un monde plus équitable sur le plan social et plus juste, de lutter pour le



développement durable et de remettre en question les principes capitalistes, en particulier dans les pays industrialisés.

Ugwalubu Mikes Mowana (PNGTA/Papouasie-Nouvelle-Guinée) a demandé à l'IE de s'intéresser à l'exploitation minière en eaux profondes, dans la mesure où celle-ci et le changement climatique avaient des répercussions sur les moyens de subsistance des populations des petites îles du Pacifique.

La **résolution A7**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

RÉALISER L'AGENDA 2030 EN ÉCARTANT LES CHÂTIMENTS CORPORELS AU PROFIT D'APPROCHES DISCIPLINAIRES POSITIVES EN CLASSE

La **résolution A8**, proposée par les syndicats NAPTOSA/Afrique du Sud et SADTU/Afrique du Sud, a été présentée par **Basil Manuel** (NAPTOSA/Afrique du Sud) et appuyée par **Chris Klopper** (SAOU/Afrique du Sud).

Basil Manuel a indiqué que les enseignant·e·s devaient veiller à garantir que les écoles soient des lieux sûrs pour les enfants. Le co-motionnaire Chris Klopper a ajouté que les châtimements corporels perpétuaient la prédominance d'une culture du conflit et de la violence dans un grand nombre d'écoles.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Les amendements (1) à (7) ont été proposés par le syndicat BUPL/Danemark.

Amendement (1) : dans le titre de la résolution A8, remplacer « *approches disciplinaires positives en classe* » par « *approches positives de l'environnement d'apprentissage* ».

Amendement (2) : au paragraphe 1, remplacer « *en classe* » par « *dans les environnements d'apprentissage* ».

Amendement (3) : au paragraphe 5, remplacer « *des classes et des écoles surpeuplées* » par « *des environnements d'apprentissage et des écoles surpeuplées* ».

Amendement (4) : au paragraphe 8, remplacer « *en classe* » par « *dans les environnements d'apprentissage* ».

Amendement (5) : au paragraphe 15, remplacer « *discipline positive* » par « *environnement d'apprentissage positif* ».

Amendement (6) : au paragraphe 17, remplacer « *la discipline en classe* » par « *l'environnement d'apprentissage* ».

Amendement (7) : au paragraphe 18, remplacer « *la discipline en classe* » par « *l'environnement d'apprentissage* ».

Amendement (8), proposé par le syndicat SER/Suisse : avant le paragraphe 16, après l'intitulé « *invite l'IE et toutes les organisations membres de l'IE à* », insérer un nouveau paragraphe 16 : « *Défendre*



et largement diffuser la Convention de l'ONU de 1989 sur les droits de l'enfant (CDE) » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Interventions:

Terrence Martin (AFT/États-Unis) s'est prononcé en faveur de la résolution. Il a déclaré qu'il était scandaleux que la maltraitance physique des élèves soit encore considérée comme une pratique éducative légitime dans des centaines de milliers d'écoles à travers le monde. Il est d'accord avec le point de la résolution déclarant que la discipline scolaire prospère dans un environnement bienveillant, qui encourage le développement physique, affectif et intellectuel des élèves.

Fatima da Silva (CNTE/Brésil) a insisté sur la recrudescence des ingérences de l'armée dans les écoles brésiliennes, au nom d'une prétendue gestion de la discipline.

Line Isaksson (Läraryrbundet/Suède) a déclaré que les échanges actuels entre enseignant·e·s, entre les enseignant·e·s et la direction, et entre les enseignant·e·s et les élèves et les enfants, étaient d'une importance cruciale pour créer des environnements d'apprentissage de qualité.

La **résolution A8**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.

Réunions régionales

Jour 1 – lundi 22 juillet – soirée

La soirée de la première journée de Congrès était consacrée aux réunions parallèles suivantes :

Région européenne-CSEE

Région Asie-Pacifique de l'IE

Région Amérique latine de l'IE

Région Amérique du Nord et Caraïbes de l'IE

Région Afrique (IERAF)

SIRPA de l'IE





JOUR 2

Mardi 23 juillet

8^e Congrès mondial de l'IE,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Séance plénière du Congrès III

Jour 2 – mardi 23 juillet – matinée

3.1. Allocution de Guy Ryder, Directeur Général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Durant son discours, **Guy Ryder**, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a exprimé sa solidarité aux délégué.e.s et leur a adressé ses encouragements.

« *Nous traversons une période d'intolérance, où les contrevérités sont diffusées en tant que faits avérés et où les vérités sont perçues comme de fausses informations et rejetées* », a-t-il déclaré. L'ancien Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale et de la Confédération internationale des syndicats libres a également décrit la situation à notre époque, marquée par une chute des salaires et une accentuation des inégalités. Il a expliqué que la constitution de l'OIT stipulait que « *le travail et l'éducation ne sont pas des marchandises* ».

Il insisté sur le fait que les travaux de l'OIT centrés sur l'avenir du travail englobent des discussions qui ont permis d'identifier l'apprentissage tout au long de la vie comme étant une priorité politique essentielle. Il a également mis en exergue que l'éducation devait être soutenue financièrement par les gouvernements et confiée à du personnel enseignant qualifié, correctement rémunéré, connaissant ses droits et libre de les exercer.

Guy Ryder a félicité l'IE pour avoir fait pression et réussi à obtenir un objectif de développement durable centré sur l'accès à l'éducation de qualité : « *Il s'agit d'un hommage à l'éthique de l'IE et de ses affiliés. L'éducation doit défendre la démocratie, les citoyens et citoyennes du monde et un objectif commun* ».





Il a ensuite réaffirmé l'engagement de l'OIT à travailler avec l'IE pour garantir que l'éducation soit au centre du programme.

3.2. Rapport du Comité des résolutions

Lily Eskelsen García, présidente du Comité des résolutions, a indiqué que le comité avait reçu huit propositions de résolutions urgentes, envoyées par les organisations membres. Cinq d'entre elles ont été jugées conformes à l'article 10(e) du règlement intérieur relatif aux résolutions urgentes.

Le rapport a été adopté.



3.3. Résolutions (suite) Section B – Promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux

DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

La **résolution B2** a été proposée et présentée par **Esther Thirkettle** (NASUWT/Royaume-Uni), et appuyée par **Sonia Ethier** (CSQ/Canada).

Esther Thirkettle a mis en avant les difficultés auxquelles se heurtent les femmes et les filles, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et à l'éducation, l'exploitation sexuelle, l'accès au travail décent et l'équité salariale. Elle a souligné que l'IE défendait fermement l'égalité des genres et a applaudi les organisations membres pour leurs campagnes et leur plaidoyer visant à faire progresser la lutte contre la violence fondée sur le genre au travail et pour le déploiement des initiatives de l'OIT visant à mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel en milieu professionnel. La co-motieuse Sonya Ista a également demandé à l'IE de se pencher sur la question de l'équité salariale.

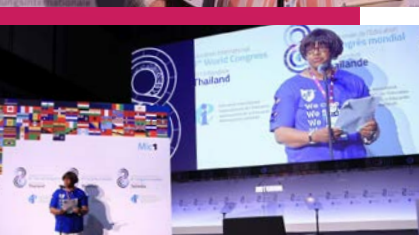


Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la FERC-CGT/France : après le paragraphe 10, ajouter le nouveau paragraphe 11 « *Les politiques régressives de certains gouvernements empêchent les femmes de disposer de leur propre corps ; les mutilations génitales ne sont pas encore éradiquées et ont des effets irréversibles sur la santé des filles et des femmes.* »

Amendement (2), proposé par la CSQ/Canada : entre les paragraphes 15 (ii) et 15 (iii), insérer le nouveau paragraphe 15 (iii) « *Poursuivre les demandes liées à l'équité salariale entre les femmes et les hommes (salaire égal pour un travail de même valeur).* » et renuméroter les paragraphes suivants.

Amendement (3), proposé par la CTF-FCE/Canada : au paragraphe 15 (v), insérer l'alinéa (vi) « *S'efforcer d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de leaders dans l'IE tout en encourageant les*



affiliés à accroître également le nombre de femmes dirigeantes dans leurs syndicats. Ces efforts peuvent inclure l'attribution de sièges à des femmes et l'élaboration de programmes visant à encourager les femmes à se porter candidates à des postes de leaders. »

Interventions:

Appoline Fagla (SNEP/Bénin) a attiré l'attention sur les discriminations au Bénin et a demandé aux hommes des délégations du Congrès de soutenir la résolution.

Debra Beale (NEU/Royaume-Uni) a déclaré qu'offrir aux filles une éducation leur permettait de rester maîtresses de leur corps, de rompre le cycle de la pauvreté et de stimuler les économies nationales en augmentant le niveau de participation des femmes au marché du travail.

Mia Rebecca Lund (BUPL/Danemark) a expliqué que les syndicats considéraient la liberté des femmes comme un signe d'émancipation sociale, car les droits des femmes sont des droits de travailleuses. Elle a précisé que les syndicats devaient intégrer un programme féministe à la fois dans leur constitution et leurs pratiques.

Jenni Arnkil (OAJ/Finlande) a indiqué que si l'on souhaitait intégrer davantage de filles au marché du travail, il était indispensable de multiplier les possibilités en matière d'apprentissage, d'envisager de nouvelles voies d'accès à l'éducation et d'améliorer la transition entre l'école et la vie professionnelle.

Emna Aouadi (FGEB/Tunisie) a expliqué que son syndicat avait lancé une campagne majeure dans les établissements scolaires afin de combattre et éliminer la violence qui y sévit. La violence est une forme de discrimination, d'exclusion et de marginalisation, un traitement inhumain des femmes et des filles.

Nomarashiya Caluza (SADTU/Afrique du Sud) a mis en lumière les problèmes rencontrés par les filles pour accéder à l'éducation, comme le trafic des êtres humains, les menstruations et d'autres problématiques d'ordre professionnel.

Liz Stuart (CTF-FCE/Canada) a déclaré que la Convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, adoptée par l'OIT, reconnaissait la nécessité d'agir et de définir un cadre permettant de façonner l'avenir du travail, exempt de violence et de harcèlement.

Marietta English (AFT/États-Unis) a indiqué que le pourcentage de femmes devenues responsables politiques, entrepreneures ou dirigeantes communautaires était directement lié à leur niveau de formation. Au fil de leur parcours éducatif, les filles et les jeunes femmes développent leur autonomie en acquérant les compétences et la confiance qui leur permettent d'apporter des changements positifs dans leurs communautés.

Samuel Rohrbach (SER/Suisse) a déclaré que, en tant qu'homme, il lui semblait important de soutenir cette résolution et que, par ailleurs, il avait participé à la première Conférence mondiale des femmes de l'IE, convoquée à Bangkok en 2011.

La **résolution B2**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

FORMES DE DISCRIMINATION MULTIPLES ET CROISÉES

La **résolution B4** a été proposée et présentée au nom du Bureau exécutif par **Dianne Woloschuk** et appuyée au nom du Bureau exécutif par **Alfonso Cepeda Salas**.

Dianne Woloschuk a expliqué que cette résolution montrait que, les formes de discrimination souvent perçues comme distinctes ou unidimensionnelles, comme la discrimination fondée sur la capacité physique ou la classe sociale, l'homophobie, le racisme, la transphobie et la xénophobie, entre autres, sont en réalité multidimensionnelles et croisées. Le co-motionnaire Alfonso Cepeda Salas a déclaré que la formation initiale et continue des enseignant·e·s et des personnels de soutien à l'éducation devait s'attaquer aux causes premières des formes de discrimination qui existent à travers le monde.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par l'AFT/États-Unis : ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 6, « *reconnaissant que la diversité est une valeur fondamentale du mouvement syndical et une source de notre puissance, nous jugeons essentiel de multiplier et promouvoir, au sein de nos propres rangs, les opportunités offertes aux femmes d'accéder aux postes à responsabilités des syndicats de l'éducation, à tous les niveaux.* »

Amendement (2), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 9, supprimer le segment « *les enseignant·e·s* » et le remplacer par « *les personnels de l'éducation* ».

Amendement (3) proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 12 (iv), supprimer le mot « *respectivement* ».

Interventions:

Frauke Guetzkow (GEW/Allemagne) a expliqué que son syndicat analysait le langage utilisé dans les manuels scolaires, faisant la distinction entre le langage des hommes et celui des femmes.

Marie-José Dallaire (CSQ/Canada) a déclaré que personne ne devait être écarté lors des prises de décisions, en particulier pour les problématiques telles que les formes de discrimination multiples et croisées et l'égalité des femmes et des filles.

Dave Kitchen (NASUWT/Royaume-Uni) a indiqué que son syndicat estimait important d'attirer l'attention sur les problèmes rencontrés par les enseignant·e·s. Il a cité des exemples de travaux menés par son syndicat dans ce domaine.

Loretta Johnson (AFT/États-Unis) a souligné la recrudescence des crimes haineux aux États-Unis et a appelé à se rendre sur les



lieux de travail pour promouvoir la tolérance, ainsi que la solidarité dans les écoles, les établissements de soins de santé et les administrations gouvernementales et locales.

La **résolution B4**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée.

■ ÉGALITÉ DES GENRES

La **résolution B5** a été retirée et n'a donc pas été examinée.

■ ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE VIOLENCE SEXUELLE DANS LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION

La **résolution B6** a été présentée par **Johanna Jaara Åstrand** et appuyée par **Okju Bak** au nom du Bureau exécutif.

Johanna Jaara Åstrand a expliqué que les campagnes menées sur le terrain et sur les réseaux sociaux avaient mis en lumière qu'une nouvelle génération de femmes et de filles affirmaient ne pas être respectées et ne pas être à l'abri du harcèlement sexuel dans les écoles, la rue, les réunions, les concerts ou à domicile. Elle a précisé que la résolution B6 était la prochaine étape dans la lutte pour l'égalité des genres et dans l'évolution nécessaire des syndicats de l'éducation et l'IE pour faire de leurs organisations des lieux plus sûrs et exempts de violence et de harcèlement à caractère sexuel. Cette résolution est également une contribution à la *Convention 190 de l'OIT* sur la violence et le harcèlement. La co-motionnaire Okju Bak a mis en avant que le mouvement mondial *#MeToo* avait incité le KTU à progresser dans la promotion de l'égalité des genres en introduisant un programme de formation consacré à cette thématique, ainsi que des formations, conférences et ateliers centrés sur le harcèlement sexuel.

Amendements:

L'**amendement (3)** a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

L'**amendement (4)** a été retiré par la NEA/États-Unis.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 4, supprimer « *dans la plupart des sociétés* ».

Amendement (2) proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 9 (i) remplacer le mot « *sur* » par les mots « *pour lutter contre* » .



Interventions:

Mairead Canavan (NEU/Royaume-Uni) a indiqué qu'un rapport conjoint UK Feminista/NEU de 2017 sur le sexisme dans les écoles avait révélé que le harcèlement sexuel, les propos sexistes et les stéréotypes fondés sur le genre étaient monnaie courante dans les établissements scolaires. Les écoles, les gouvernements et les institutions éducatives doivent prendre des mesures systématiques et durables pour éradiquer le sexisme dans les écoles, a-t-elle conclu.

Neselinda Meta (VTU/Vanuatu) a précisé que le harcèlement et la violence à caractère sexuel envers les femmes et les filles étaient un réel problème dans les îles du Pacifique, mais difficile à combattre en raison du statut accordé aux femmes.

Marietta English (AFT/États-Unis) a insisté sur la nécessité de reconnaître que, dans les écoles, sur les lieux de travail et dans les locaux syndicaux, la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment le harcèlement sexuel, était enracinée dans des rapports de pouvoir inégaux, à la fois historiques et structurels, entre les hommes et les femmes. Ceci porte sérieusement atteinte à l'exercice des droits humains et empêche les femmes et les filles de participer pleinement et équitablement à la société, à l'éducation et à la vie civique.

Thirona Moodley (NAPTOSA/Afrique du Sud) a déclaré que les dirigeant·e·s syndicaux·ales avaient la responsabilité d'offrir des opportunités aux femmes et de trouver des solutions pour éliminer progressivement le harcèlement et la violence à caractère sexuel sur les lieux de travail. Les syndicats doivent également prendre conscience du fait que les hommes sont, eux aussi, victimes de harcèlement et de violence à caractère sexuel.

Robert Rodriguez (NEA/États-Unis) a indiqué que son syndicat encourageait l'IE à financer et soutenir fermement la formation centrée sur l'intimidation et le harcèlement à caractère sexuel. Apprendre aux membres à faire valoir leurs droits face à une culture du harcèlement et de l'intimidation est un grand service que nous leur rendons, a-t-il déclaré.

Jennifer Moses (NASUWT/Royaume-Uni) a déclaré qu'il était important que les syndicats se livrent à leur propre examen afin d'identifier et combattre les obstacles éventuels à la progression des femmes.

Annariza Alzate (ACT/Philippines) a expliqué que l'égalité des genres était menacée aux Philippines et que les syndicats prenaient des mesures proactives pour lutter contre toutes les formes de harcèlement et de violence à caractère sexuel.

Eva Fernandez (CTERA/Argentine) a souligné la Convention 190 de l'OIT sur le harcèlement dans le monde du travail et a déclaré que les jeunes étaient des acteurs de premier plan dans la lutte pour la justice entre les genres, l'égalité et l'élimination de la violence.

La **résolution B6**, telle que modifiée par tous les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.



GARANTIR LES DROITS DES PERSONNES LGBTI

La **résolution B3** a été présentée par **Debbie Hayton** au nom de la **NASUWT/Royaume-Uni** et appuyée par **Eric Brown** (**NEA/États-Unis**).

Debbie Hayton a indiqué que, chaque jour, des personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles de tous âges devaient faire face à la discrimination, à la violence, à l'intimidation et à d'autres violations des droits humains. Elle a ajouté que les éducateur·rice·s avaient un rôle capital à jouer pour garantir que les écoles, les collèges et autres établissements d'enseignement supérieur soient exempts de haine, de préjugés et de discriminations à l'égard de toutes les personnes LGBTI. Le co-motionnaire Eric Brown a déclaré que les éducateur·rice·s devaient jouer un rôle de premier plan pour garantir et faire valoir les droits des LGBTI.

Amendements:

L'**amendement (1)** a été proposé par les syndicats **SADTU/Afrique du Sud**, **NAPTOSA/Afrique du Sud** et **SAOU/Afrique du Sud** : insérer, dans le titre et le texte de la résolution, la lettre « Q » entre les lettres « T » et « I », pour modifier l'acronyme en « **LGBTQI** ». **Basil Manuel** (**NAPTOSA/Afrique du Sud**) a précisé que cet ajout rendait le terme plus inclusif.

Le **NEU/Royaume-Uni** s'est déclaré opposé à cet amendement, expliquant que la signification du « Q » n'était pas claire au Royaume-Uni.

L'**amendement (1)** n'a pas été adopté.

L'**amendement (2)** n'a pas été présenté et n'a donc pas été examiné.

L'**amendement (6)** a été retiré par l'**UNSA-Education/France**.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (3), proposé par la **FERC-CGT/France** : au paragraphe 5, remplacer « souvent » par « en moyenne ».

Amendement (4), proposé par les syndicats **SNUipp-FSU/France** et **SNES-FSU/France** : au paragraphe 6, insérer « de harcèlement » après « intimidation ».

Amendement (5), proposé par l'**UNSA-Éducation/France** : au paragraphe 9, supprimer le mot « mental ».

Amendement (7), proposé par la **CSQ/Canada** : au paragraphe 17 (iii) supprimer le mot « et » après le mot « enfants » et insérer « et les adultes » après le mot « jeunes ».

Amendement (8), proposé par la **CTF-FCE/Canada** : au paragraphe (17), après l'alinéa (vi), insérer le nouvel alinéa (vii) « *Mettre en lumière la nécessité de mener des actions locales et nationales afin de veiller à ce que les écoles soient des environnements sûrs pour les enseignant·e·s et les élèves LGBTI.* »

Interventions:



Jeff Freitas (AFT/États-Unis) a déclaré que tou-te-s les travailleur·euse-s devaient bénéficier de la sécurité d'emploi, de promotions équitables et d'avantages sociaux, sans distinction de race, de religion, de capacité, d'orientation sexuelle, ou encore, d'expression ou d'identité de genre. Il a expliqué que, malgré les récents progrès accomplis en termes de visibilité et de protection légale, un grand nombre d'étudiant·e-s, éducateur·rice-s et personnels de soutien vivaient toujours dans des lieux où s'exprime la discrimination sociétale ou professionnelle sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'expression ou de l'identité de genre.



Jerry DeQuetteville (CTF-FCE/Canada) a attiré l'attention sur les problèmes rencontrés par les jeunes LGBTI au Canada. Il a expliqué qu'il restait un long chemin à parcourir pour garantir la sécurité et l'inclusivité dans les écoles pour les étudiant·e-s et sur les lieux de travail pour les membres des syndicats.



Meredith Peace (AEU/Australie) a ajouté qu'il était essentiel de continuer à attirer l'attention des syndicats sur les conséquences de la discrimination visant les étudiant·e-s et le personnel LGBTIQ, et à les sensibiliser dans ce cadre. Elle a expliqué que les syndicats devaient sensibiliser et partager leurs protections et stratégies pour garantir que les étudiant·e-s et le personnel puissent, en toute légitimité, être ce qu'ils sont, dans leur vie quotidienne, au travail ou à l'école, sans crainte d'être victimes de discrimination ou de harcèlement.

La **résolution B3**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée.

QUE L'IE MÈNE DES RECHERCHES PERMETTANT D'ÉTUDIER LES CONTRIBUTIONS DE SYNDICATS FORTS DANS LES SOCIÉTÉS DOTÉES DE DROITS HUMAINS ROBUSTES



La **résolution B8** a été présentée au nom de la CTF/Canada par Clint Johnson, lequel a déclaré que des données fondées sur la recherche étaient nécessaires pour démontrer l'utilité des syndicats et de leurs activités. Les sociétés où les syndicats sont nombreux et puissants sont également celles où les droits humains et la démocratie sont le plus fermement implantés, a-t-il déclaré, ajoutant qu'une défense parfaitement organisée était nécessaire pour faire face aux atteintes portées au travail et aux fonctions des syndicats. La co-motionnaire Becky Pringle (NEA/États-Unis) a précisé que la recherche était nécessaire pour démontrer, preuves à l'appui, que les syndicats doivent exister pour promouvoir les principes fondamentaux de nos démocraties, défendre les droits de tous les individus ainsi que la justice économique, et garantir à chaque étudiant·e le droit à l'éducation.



Amendements:

Aucun amendement à la **résolution B8**.

Intervention:

Larry Carter (AFT/États-Unis) a souligné les violations des droits humains à travers le monde, ainsi que les attaques dirigées contre les syndicalistes. Il a demandé de soutenir la résolution B8.

La résolution B8 a été adoptée à l'unanimité.



3.4. Comité des élections – Rapport des candidatures à l'élection des sièges régionaux

Le président du Comité des élections, **Anders Rusk**, a indiqué que des nominations valides avaient été soumises pour occuper les sièges régionaux du Bureau exécutif. L'article 10 (c) des statuts prévoit l'attribution de deux sièges à chaque région. Au moins un membre de chaque région doit être une femme. A l'expiration du délai imparti pour les nominations, deux candidatures avaient été reçues pour l'élection aux sièges régionaux attribués à chaque région, à l'exception de l'Asie-Pacifique. Quatre candidatures ont été reçues pour l'élection aux sièges régionaux attribués à l'Asie-Pacifique. Aussi un vote à bulletin secret a-t-il été requis pour les sièges régionaux attribués à l'Asie-Pacifique.

Le rapport du Comité des élections a été présenté au nom du Bureau exécutif par **Lily Eskelsen García** et appuyé par **Marlis Tepe**.

Le rapport a été adopté.





Séances en sous-groupes

Jour 2 – mardi 23 juillet – après-midi

Le début de l'après-midi de la deuxième journée de Congrès a été consacré aux séances en sous-groupes suivantes :

- Groupe 1** – Renouveau syndical
- Groupe 2** – Vivre nos valeurs
- Groupe 3** – Devenir chef.fe.s de file dans des configurations politiques nouvelles
- Groupe 4** – Passer aux actes : moyens efficaces d'influencer et de faire campagne

Au cours de chaque séance, un groupe d'intervenant.e-s de l'IE et extérieur.e-s ont animé un débat ouvert entre les organisations membres.

Les délégué.e-s ont examiné les moyens permettant aux syndicats d'évaluer leur pertinence et d'impliquer leurs membres dans un contexte marqué par la recrudescence des menaces dirigées contre les droits humains, les libertés et la démocratie. Les organisations membres ont échangé leurs expériences d'interventions syndicales contre la violence, le harcèlement et les abus sur le lieu de travail, présenté des exemples probants de politiques et de mesures de lutte contre le harcèlement au sein des syndicats, et retenu une série de recommandations à adresser à l'IE et à ses organisations membres. Des recommandations ont également été formulées concernant les moyens par lesquels les syndicats et les systèmes éducatifs peuvent aborder efficacement la question de la crise climatique et de ses retombées. Les délégué.e-s ont étudié les moyens par lesquels la campagne *Réponse mondiale* de l'IE pourrait renforcer la solidarité au sein des contextes nationaux, régionaux et mondiaux, et entre eux, afin de faire face à la commercialisation et à la privatisation croissantes de l'éducation.







Séance plénière du Congrès IV

Jour 2 – Mardi 23 juillet – fin d'après-midi

4.1. Séance spéciale consacrée à l'éducation et la démocratie



Cette séance prévoyait le lancement du livre « Éducation et démocratie : 25 leçons de la profession enseignante », co-écrit par **Fred van Leeuwen**, Secrétaire général émérite de l'IE et **Susan Hopgood**, Présidente de l'IE.

Célébration du 25^e anniversaire de l'IE, cet ouvrage présente 25 leçons essentielles des éducateur·rice·s qui défendent la démocratie dans un contexte qui se dégrade. « *Cet ouvrage sert à nous rappeler le rôle important que nous devons jouer dans la promotion et la protection de la démocratie et à retenir les plus importantes leçons que nous avons apprises au cours de l'histoire de notre mouvement et, en particulier, au cours de ces 25 dernières années* », a déclaré **Fred van Leeuwen**.

Ces leçons ont pour objectif premier de soutenir les enseignant·e·s qui se battent au quotidien, face aux autorités éducatives et aux gouvernements, et qui travaillent avec la communauté. Le secrétaire général émérite a expliqué : « *Nous faisons appel à leurs idéaux professionnels, à leur ambition de faire la différence pour leurs élèves et les sociétés qui les voient grandir. Notre but est de leur rappeler que les valeurs fondamentales de la démocratie, de la justice sociale et des droits humains s'appliquent et s'apprennent dans nos classes.* »

Le livre offre des exemples d'éducateur·rice·s et de syndicats de l'éducation faisant preuve d'un courage hors pair pour lutter contre les pouvoirs en place. Il lance également une mise en garde, rappelant que la démocratie est un processus réversible, pouvant disparaître, s'il n'est pas protégé et cultivé.



La démocratie a toujours été la pierre angulaire de la mission de l'IE, a conclu Fred van Leeuwen : « *La démocratie, ce sont des élections libres, mais bien plus encore. Elle constitue la base même de ce que nous souhaitons réaliser. C'est notre façon de vivre et d'habiter sur notre planète. C'est enseigner et apprendre. C'est répondre aux besoins des êtres humains, renforcer la justice et défendre la dignité humaine. C'est aussi porter un projet, avancer et cultiver l'espoir.* »

4.2. Résolutions (suite)

ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

La **résolution B1** a été présentée au nom du Bureau exécutif par **Randi Weingarten** et appuyée par **Roberto Franklin de Leão**.

Randi Weingarten a déclaré que, aujourd'hui, les éducateur·rice·s sont appelé·e·s à devenir les défenseur·euse·s de la décence et les gardien·ne·s de la démocratie. La société traverse une ère économique et sociale où les communautés de notre monde s'engagent dans des mouvements de contestation politique nourris par les frustrations de ceux·elles qui se sentent abandonné·e·s politiquement et économiquement. Ces frustrations sont une réalité, a-t-elle ajouté, beaucoup de responsables politiques les exploitent, transformant en arme la peur d'autrui et récupérant à dessein le racisme, la xénophobie et le sexisme pour diviser les peuples et porter atteinte aux droits humains et à l'État de droit au sein de nos démocraties.

Le co-motionnaire Roberto Franklin de Leão a déclaré qu'il fallait lutter contre les gouvernements autoritaires. Il a précisé que le débat démocratique devait avoir lieu pour garantir une éducation inclusive, une éducation qui permette aux individus de s'épanouir, une éducation libératrice, qui ne soit ni rigoureuse ni restrictive, mais une éducation qui contribue à la formation générale des individus.

Amendements:

Amendement (2), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 1 (v), insérer le segment « *placé les intérêts économiques des multinationales au-dessus des droits humains fondamentaux* » après les mots « *ont atomisé la société,* ».

L'**amendement (3)** a été retiré par la FERC-CGT/France.

L'**amendement (4)** a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

Amendement (10) : au paragraphe 4 (iv), supprimer « *d'acquérir* » et remplacer par le segment « *permettent à chacun·e de devenir citoyen à part entière en acquérant* ». Cet amendement a été présenté par **Lucie Piché** au nom de la CSQ/Canada, qui a déclaré que le programme scolaire et la pédagogie devaient permettre à chacun·e d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des valeurs, tel





que mentionné dans la version originale de cette résolution. Cet amendement a été appuyé par **Cécile Tshiyombo** (SYECO/ République démocratique du Congo).

Randi Weingarten s'est déclarée opposée à l'*amendement (10)*, expliquant que le Bureau exécutif souhaitait faire en sorte que les personnes réfugiées et autres qui ne sont pas citoyennes de ce pays puissent recevoir l'éducation qu'elles méritent.

L'*amendement (10)* n'a pas été adopté.

L'*amendement (16)* a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/ France et SNES-FSU/France.

Les amendements suivants ont été jugés recevables :

Amendement (1), proposé par la FERC-CGT/France : au paragraphe 1 (v) remplacer le mot « *élites* » par « *classes dominantes* ».

Les *amendements (5), (6), (7) et (8)* ont été proposés par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

Amendement (5) : au paragraphe 2 (i), insérer le mot « *parmi* » entre le mot « *sont* » et le segment « *les organisations les plus grandes et plus puissantes* ».

Amendement (6) : au paragraphe 2 (iv), à la troisième ligne, supprimer le segment « *privés de leur légitimité démocratique* » (c'est exprimé en termes de conséquence à la quatrième ligne).

Amendement (7) : au paragraphe 3 (iv), supprimer « *aptitudes* ».

Amendement (8) : au paragraphe 4 (i), remplacer « *va* » par « *continuera à* ».

Amendement (9), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 4 (iv) insérer « *lutter contre une vision utilitariste de l'éducation qui calque les contenus pédagogiques uniquement sur les besoins du marché du travail et* » avant le segment « *plaider pour des réformes* ».

Les *amendements (11), (12), (13) et (14)* ont été proposés par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

Amendement (11) : au paragraphe 4 (v), insérer à la fin, après « *d'apprentissage* », le segment « *définissant ainsi, par un processus démocratique, les critères de qualité de leur travail.* »

Amendement (12) : au paragraphe 4 (v), insérer les mots « *travail et* » avant le mot « *profession* » dans le crochet.

Amendement (13) : au paragraphe 4 (x), remplacer le mot « *personnes* » par le mot « *enfants* ».

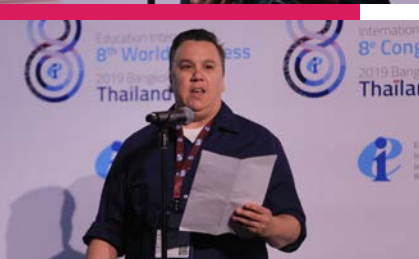
Amendement (14) : au paragraphe 4 (x), insérer les mots « *les filles* » entre les mots « *dont* » et « *les réfugié·e·s* ».

Amendement (15), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : à la fin du paragraphe 5 (i), insérer « *et tirant avantage de la recherche menée sur le plan international au sujet de la démocratie dans la monde.* »



Interventions:

Maria Ronn (Läroförbundet/Suède) a déclaré que le plan d'action que propose cette résolution, défendant les valeurs démocratiques au sein des systèmes éducatifs et à tous les niveaux de notre société, pouvait aider les éducateur·rice·s à faire la différence. En se montrant solidaires dans la défense des valeurs, principes et pratiques démocratiques, les éducateur·rice·s peuvent apporter des réponses aux problèmes tels que l'autoritarisme, l'ignorance et l'extrémisme.



Mel House (NEA/États-Unis) estime que cette résolution permettra de créer les passerelles nécessaires à la participation de tous les individus, y compris les personnes non binaires.



Petri Kääriäinen (OAJ/Finlande) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Selon lui, il est vital que les enseignant·e·s se battent pour une société ouverte, cultivant les valeurs démocratiques, car il s'agit là de l'une des plus importantes problématiques auxquelles sera confrontée la communauté éducative dans les années à venir.



Hassan Ahmad (ISTT/Égypte) a déclaré que le concept de démocratie englobait aussi la connaissance, les compétences, la recherche, les études, ainsi que les droits des minorités et la question du genre.



Mary Bousted (NEU/Royaume-Uni) a rappelé que les syndicats étaient menacés en de nombreux endroits, notamment en raison des limites imposées aux droits des travailleur·euse·s en termes de liberté syndicale, de négociation et de grève. Elle a confirmé que son syndicat était favorable au mandat que confie cette motion au Bureau exécutif, à savoir préparer un rapport faisant le point sur la démocratie dans le monde d'aujourd'hui, identifier les menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques et développer un plan d'action cohérent et pertinent.



Roberto Baradel (CTERA/Argentine) a déclaré qu'il n'y avait pas d'enseignement public de qualité sans démocratie et pas de démocratie sans éducation publique de qualité.



Luis Grubert (FECODE/Colombie) a mis en avant que les enseignant·e·s en Colombie luttent pour la démocratie et la paix.



Dorte Lange (DLF/Danemark) a expliqué que la lutte pour défendre et faire prospérer la démocratie était au cœur de la mission des enseignant·e·s et des syndicalistes, qui ont la responsabilité d'œuvrer en faveur de la démocratie en s'appuyant sur des éléments factuels, sur la connaissance et l'estime de soi, afin que toutes les générations présentes et à venir, ainsi que les citoyen·ne·s, puissent prendre part à une démocratie active.

La **résolution B1**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.



4.3. Allocution de Maria Ressa, journaliste et personnalité 2018 du time



Maria Ressa a commencé son discours en partageant son expérience de journaliste aux Philippines sous un gouvernement hostile. Directrice de la rédaction du site d'information *Rappler* et élue personnalité de l'année par le magazine *Time* en 2018, Maria Ressa explique que les réseaux sociaux sont utilisés comme armes par les régimes autoritaires, faisant le lit des intérêts particuliers dans nombre de pays du monde. Elle a fait part de sa propre expérience, ayant été visée sur les réseaux sociaux avec le #ArrestMariaRessa, utilisé pour l'attaquer.



Nombre de journalistes se battent pour la vérité, dans un contexte où le mensonge se transforme trop souvent en vérité. « *En l'absence de faits, pas de vérité* », a-t-elle déclaré, avant d'ajouter : « *En l'absence de vérité, pas de confiance. Et en l'absence de ces deux éléments, pas d'espace public et pas de démocratie.* »

Elle a expliqué comment les réseaux sociaux sont utilisés et comment *Rappler* utilise les données pour évaluer quelles sont les fausses informations diffusées et de quelle façon. La portée mondiale des réseaux sociaux implique que les frontières entre États ne s'appliquent plus.

Marie Ressa a souligné le rôle important des éducateur·rice·s et de l'éducation dans le développement de l'esprit critique dont chaque citoyen·ne doit être investi·e pour prendre des décisions éclairées : « *Nous devons nous battre contre les tyrans et dénoncer les mystifications, car c'est ainsi que se transmet le courage.* »

4.4. Résolutions (suite)

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE QUALITÉ ET LES SYNDICATS LIBRES SONT LES PILIERS FONDAMENTAUX DE LA DÉMOCRATIE

La **résolution B7** a été présentée par **Leo Casey** (AFT/États-Unis) et appuyée par **Mugwena Maluleke** (SADTU/Afrique du Sud).

Leo Casey a expliqué que, à travers le monde, les mouvements populistes autoritaires et les gouvernements d'extrême droite sont prêts à éviscérer la gouvernance démocratique, à saper les élections libres et équitables, à violer l'Etat de droit en toute impunité et à museler les médias indépendants et la liberté d'expression. Tous les éducateur·rice·s qui peuvent s'affilier à un syndicat et se mobiliser, chaque ressource qu'il·elle·s possèdent, chaque dernière once de leur force servira à vaincre cette menace qui pèse sur la démocratie, l'éducation publique et les syndicats, a-t-il déclaré.

Les amendements suivants ont été jugés recevables :

Amendement (1) proposé par le **NEU/Royaume-Uni** : entre les paragraphes 6 et 7, insérer le nouveau paragraphe « Considérant que la solidarité des classes, exprimée par les syndicats au travers de l'organisation et de la mobilisation des travailleur·euse·s pour défendre leurs droits, est un rempart fondamental pour lutter contre l'avancée des mouvements autoritaires populistes d'extrême droite. » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (2), proposé par le **BUPL/Danemark** : au paragraphe 7 (iii), remplacer « classe » par « apprentissage ».

Interventions :

José Antonio Zepeda López (CGTEN-ANDEN/Nicaragua) s'est prononcé en faveur de la résolution. Son syndicat reste convaincu que les individus ont le droit de déterminer leur propre vie, leur propre destinée, leur propre identité, de choisir leur propre chemin, d'être libres, souverain·e·s, de prendre leurs propres décisions et de renforcer nos sociétés.

Walter Hlaise (SADTU/Afrique du Sud) a appelé les syndicats et les syndicalistes à poursuivre la construction de syndicats puissants, capables de dynamiser et défendre la démocratie à tout moment pour instaurer une éducation publique de qualité.

Shelly Moore Krajacic (NEA/États-Unis) a déclaré que les syndicats devaient mener le combat pour détruire les structures autoritaires et répressives qui, bien trop souvent, existent dans leurs propres structures.

Kevin Courtney (NEU/Royaume-Uni) a remercié l'AFT pour avoir accepté l'**amendement (1)** proposé par son syndicat, soulignant que la menace que représente l'extrême droite est la pire que l'on ait connue depuis les années 1930.

La **résolution B2**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

8th EI World Congress
8^e Congrès Mondial de l'E
8^o Congreso Mundial

2019 Bangkok
Thailand



JOUR 3

Mercredi 24 juillet

8^e Congrès mondial de l'E,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Séance plénière du Congrès V

Jour 3 – mercredi 24 juillet – matinée

5.1. Rapport du Comité des élections

Le président du Comité des élections, **Anders Rusk**, a annoncé que les élections pour les sièges régionaux de l'Asie-Pacifique étaient clôturées. En conséquence, le Comité a déclaré élu·e·s les candidat·e·s suivant·e·s :

Afrique

Yohannes Benti Chokorso (h)	ETA/Éthiopie
Marième Sakho Dansokho (f)	SYPROS/Sénégal

Asie-Pacifique

Hyunjin Kim (f)	KTU/Corée du Sud
Ram Pal Singh (h)	AIPTF/Inde

Europe

Johanna Jaara Åstrand (f)	Läraryrbundet/Suède
Sławomir Broniarz (h)	ZNP/Pologne

Amérique latine

Nelson Alarcón (h)	FECODE/Colombie
Sonia Alesso (f)	CTERA/Argentine



Amérique du Nord et Caraïbes

Dianne Woloschuk (f)	CTF-FCE/Canada
Randi Weingarten (f)	AFT/États-Unis

5.2. Rapport financier 2015-2018



Au nom du Bureau exécutif, **Lily Eskelsen García**, Vice-présidente de l'IE et présidente de la Commission des finances, a présenté le rapport financier au Congrès.

Elle a précisé que le budget général de l'IE comprenait quatre domaines de dépenses : activités du programme, gouvernance, administration et salaires et services. Le coût des salaires et services, de la gouvernance et de l'administration représente près de 84 % du budget. Ces dépenses récurrentes, totalisant 8,8 millions EUR, représentent les coûts opérationnels de base de l'IE.

Elle a souligné que le revenu de l'IE était resté stable pour la période 2015-2018, enregistrant une légère augmentation, passant de 10,2 millions EUR en 2015 à 10,4 millions EUR en 2018.

Le montant des cotisations payées à l'IE est plus élevé que celui prévu en 2015, en raison de la réaffiliation d'une organisation. Ce dernier enregistre néanmoins une légère baisse en 2016 et une baisse plus importante en 2017. La diminution observée en 2017 est due au retrait d'un affilié et aux accords spéciaux accordés à d'autres affiliés. Toutefois, le revenu enregistre une hausse de 2 % par rapport aux attentes de 2018, à la suite du paiement d'arriérés et d'une légère augmentation des cotisations payées.

Les dépenses sont conformes aux estimations de l'IE. En 2017, la totalité du budget a été révisée et des économies ont pu être réalisées au niveau des activités, de l'administration et de la gouvernance. Malheureusement, l'équilibre du budget n'a pas pu être établi et 400.000 EUR ont dû être prélevés sur le fonds de réserve. Le budget 2018 a, lui aussi, dû être révisé en raison des répercussions d'une action en justice aux États-Unis, ayant entraîné une diminution des affiliations dans le pays. Les célébrations du 25^e anniversaire de l'IE représentent également des dépenses supplémentaires.

Au cours de ces quatre dernières années, le revenu total de l'IE a affiché un excédent de 52.200 EUR, en d'autres termes, l'IE a pu transformer la réduction du montant des cotisations et le déficit de 2017 en un surplus en 2018.

Elle a ajouté que l'IE prévoyait les augmentations suivantes pour la période budgétaire 2020-2023 :

- ∴ 1 % pour les activités du programme
- ∴ 17 % pour la gouvernance et l'administration
- ∴ 3 % pour les salaires et services

Concernant les cotisations et les affiliations, 2 % d'augmentation seront inscrits au budget 2020 et l'on estime à 25.000 le nombre de

nouveaux·elles membres à l'horizon 2023.

Le rapport de la Commission des finances, présenté par Lily Eskelsen García au nom du Bureau exécutif, a été approuvé.

5.3. Rapport d'audit

Han Wevers, partenaire chez EY en Belgique, a présenté le rapport d'audit.

Il a expliqué que EY avait vérifié le revenu de l'IE issu des cotisations, que ses représentant·e·s s'étaient rendu·e·s dans tous les bureaux régionaux au cours de la période quadriennale, qu'un rapport provisoire avait été remis régulièrement au Bureau exécutif et que les résultats de l'audit avaient été présentés chaque année durant les réunions du comité d'audit interne. La mission de EY consiste également à vérifier la conformité de l'IE aux articles de ses statuts et de son règlement intérieur, ainsi qu'aux différentes lois et réglementations belges et internationales applicables aux organisations sans but lucratif.

Han Wevers a déclaré que EY était d'avis que les états financiers consolidés pour les exercices arrivant à terme en 2015, 2016, 2017 et 2018 étaient le reflet véritable et sincère de la situation financière de l'IE et des résultats de ses activités, en vertu du cadre d'information financière adopté par son Bureau exécutif.

En d'autres termes, sur la base des vérifications de EY, il a été estimé que les états financiers consolidés ne présentaient aucune anomalie ou déclaration fallacieuse, en regard des exigences légales et réglementaires. EY a estimé que les méthodes de vérification avaient été systématiquement appliquées au cours du dernier quadriennat et que les états financiers consolidés avaient fourni toutes les informations nécessaires permettant de présenter à EY une image fidèle de ses actifs et passifs, de sa situation financière et des résultats pour la dernière période quadriennale 2015-2018.

Le rapport a été présenté par **Mugwena Maluleke** et appuyé par **Roberto Franklin de Leão** au nom du Bureau exécutif.

Le rapport a été adopté.

5.3.1. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT INTERNE

Le président du Comité d'audit interne, **Mike McPherson** (NEA/États-Unis) a rappelé que la mission du Comité d'audit interne consistait à examiner les rapports annuels audités de l'IE et de présenter à chaque congrès le rapport y afférent.

Le comité a recommandé ce qui suit :

Il convient de veiller en permanence au paiement des cotisations complètes par toutes les organisations membres.

Le fonds de solidarité devrait être utilisé plus efficacement.



Les commissaires aux comptes statutaires devraient poursuivre leurs visites aux bureaux régionaux.

Les rapports du Comité d'audit interne devraient être transmis au Bureau exécutif.

Le secrétariat devrait préparer un budget équilibré et surveiller le paiement des cotisations en fonction des fluctuations financières mondiales.

Le rapport a été présenté au nom du Bureau exécutif par **Marlis Tepe**, Vice-présidente pour l'Europe, et appuyé par **Masaki Okajima**, Vice-président pour l'Asie-Pacifique.

Le rapport a été adopté.



5.4. Désignation des auditeurs et du comité d'audit interne

Au nom du Bureau exécutif, le **secrétaire général** a recommandé que la société EY soit désignée pour conduire l'audit externe pour la période 2019-2022. La proposition a été appuyée par **Lily Eskelsen García**, Vice-présidente de l'IE et présidente de la Commission des finances.

Le Congrès a désigné la société EY pour conduire l'audit externe.

Les membres suivants ont été proposé·e·s pour composer le Comité d'audit interne pour 2019-2023, à la suite des recommandations des régions :

Afrique	Basil Manuel (NAPTOSA/ Afrique du Sud)
Asie-Pacifique	Avelino S. Caraan Jr. (SMP-NATOW/Philippines)
Europe	Ronnie A. Smith (EIS/ Royaume-Uni)
Amérique latine	Yamile Socolovsky (CONADU/ Argentine)
Amérique du Nord et Caraïbes	Mike McPherson (NEA/ États-Unis)
Autres	
Membres <i>ex officio</i> du Comité	
Présidence	Susan Hopgood
Secrétaire général	David Edwards
Présidence de la Commission des finances (à préciser)	

Le Congrès a désigné les membres du Comité d'audit interne, tel que proposé par **Mugwena Maluleke** et appuyé par **Marlis Tepe**, membre du Bureau exécutif.



5.5. Résolutions (suite) Section C – Faire progresser la profession

ADOPTION DU CADRE MONDIAL IE/UNESCO EN MATIÈRE DE NORMES PROFESSIONNELLES POUR L'ÉDUCATION

La *résolution C1* a été présentée au nom du Bureau exécutif par **Patrick Roach**, membre du Bureau exécutif, et appuyée par **Mugwena Maluleke**.

Patrick Roach a expliqué que les enseignant·e·s et les syndicats devaient faire face à des attaques ciblant leurs droits d'exister et d'organiser les travailleur·euse·s, ainsi que leurs libertés, leur autonomie et leurs compétences professionnelles. L'existence même de la profession enseignante est visée. La meilleure défense contre ces attaques dirigées contre les enseignant·e·s est de faire valoir leur professionnalisme. Le cadre mondial *IE/UNESCO en matière de normes professionnelles pour l'enseignement* offre la possibilité aux enseignant·e·s et à leurs syndicats de protéger la pratique professionnelle des enseignant·e·s. Le co-motionnaire Mugwena Maluleke a expliqué que les normes professionnelles pour l'enseignement ont souvent été développées par les gouvernements, les employeurs ou même par des cabinets de consultance, sans la participation, ou presque, des syndicats de l'éducation. Ce cadre illustre la façon dont les syndicats peuvent prendre des initiatives pour défendre et définir leur profession.

Amdements:

L'*amendement (3)* a été retiré par le DLF/Danemark

L'*amendement (5)* a été présenté par **Jeanette Sjoeborg** au nom du DLF/Danemark. Elle a indiqué que le DLF reconnaissait et saluait le fait que l'éducation de qualité, gratuite et équitable était exactement l'objectif de la résolution C1 et du cadre proposé pour les normes professionnelles de l'enseignement. Toutefois, les fondements politiques, culturels et pédagogiques des systèmes éducatifs étaient différents d'un pays à l'autre.

Patrick Roach s'est déclaré opposé à l'amendement au nom du Bureau exécutif. Il a déclaré que les syndicats de l'éducation étaient la seule voix légitime de la profession enseignante. Ce cadre est important dans la mesure où les enseignant·e·s souhaitaient des normes pour protéger leur profession et maintenir la qualité de l'enseignement.

L'*amendement (5)* n'a pas été adopté.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par le **DLF/Danemark**: au paragraphe 1 (v), remplacer « *jouent* » par « *peuvent jouer* » après le segment « *les normes professionnelles pour l'éducation* ».



Amendement (2), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 2 (i), insérer « *comme directive* » après « *par la présente* ».



L'**amendement (4)**, proposé par le DLF/Danemark : au paragraphe 2 (iv), remplacer le segment « *encadrer l'élaboration des normes professionnelles pour l'éducation* » par « *prendre connaissance des possibilités que peuvent offrir les normes professionnelles pour l'éducation* ».



L'**amendement (6)**, proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 2 (vi), insérer le segment « *et qu'en toutes circonstances, son application repose sur le jugement professionnel des enseignant-e-s* » après « *ou punir les enseignant-e-s* ».



Interventions:

Larry Flanagan (EIS/Royaume-Uni) s'est prononcé en faveur de la résolution et a décrit la mise en pratique des normes professionnelles en Ecosse, ajoutant que ces dernières existent pour protéger la profession.

Heleno Manoel Gomes de Araújo Filho (CNTE/Brésil) a souligné l'importance de cette résolution, dans la mesure où les enseignant-e-s jouent un rôle de premier plan dans la définition des normes.

Rossella Benedetti (UIL-SCUOLA/Italie) a expliqué que son syndicat comptait s'abstenir lors du vote, considérant que tout autre document final présenté par une institution internationale risquerait d'affaiblir ou d'empêcher d'atteindre les résultats pouvant être obtenus au travers du dialogue social.

Nkosipedule Ntantala (NAPTOSA/Afrique du Sud) s'est prononcé en faveur de la résolution, exhortant les collègues à lutter fermement contre la déprofessionnalisation.

Hege Elisabeth Valås (UEN/Norvège) a déclaré que son syndicat estimait difficile de soutenir cette résolution, considérant que les formulations utilisées dans le cadre proposé risqueraient de poser des problèmes dans le contexte norvégien et que la définition de normes communes pouvait entraîner des effets à long terme.

Frédérique Rolet (SNES-FSU/France) s'est déclarée opposée à cette résolution, soulignant que la formation initiale et continue des enseignant-e-s était absente du cadre. Il aurait été préférable pour l'IE, a-t-elle déclaré, qu'un document politique écrit soit envoyé aux organisations membres pour consultation avant de définir ces normes en détail.

Olli Luukkainen (OAJ/Finlande) a mis en avant l'autonomie dont jouissent les enseignant-e-s en Finlande, pays où leur niveau de qualification est très élevé.

Randi Weingarten (AFT/États-Unis) s'est prononcée en faveur de la résolution, précisant que toutes les professions ont leurs normes. Elle a déclaré comprendre les préoccupations des collègues qui estiment que soutenir ces normes, qui profiteraient aux pays en développement, limiteraient les leurs. Elle a précisé que, clairement,





ce cadre n'avait pas pour objectif d'imposer des normes dans un pays possédant déjà les siennes.

Amadou Diaoune (SUDES/Sénégal) s'est également prononcé en faveur de la résolution, soulignant que l'objectif ultime était de défendre l'éducation de qualité. Ce cadre est un puissant instrument pour lutter contre la déprofessionnalisation. D'autre part, il importe de mettre fin au statut précaire des enseignant·e·s.



Filbert Baguma (UNATU/Ouganda) a mentionné que, si l'enseignement est considéré comme une profession, alors il doit être régi par des normes professionnelles, au même titre que toute autre profession.



Maria Ronn (Läraryrörbundet/Suède) a précisé que les normes professionnelles pour l'enseignement pourraient permettre aux enseignant·e·s de protéger leur profession face à la déprofessionnalisation et que celle-ci était la mieux placée pour expliquer ce que signifie réellement enseigner.



Brigitte Bilodeau (CSQ/Canada) a souligné l'importance du Cadre mondial des normes professionnelles pour l'enseignement, car il permet aux syndicats de l'éducation de réfléchir ensemble à la profession enseignante et aux normes professionnelles pour l'enseignement qui leur semblent pertinentes pour les aider à progresser dans un contexte où les secteurs extérieurs sont nombreux à vouloir définir la profession.

La **résolution C1**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée.



5.6. Discours De Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI

Intervenante invitée, **Sharan Burrow**, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI) et ancienne Vice-présidente de l'IE, a soutenu que les syndicats des travailleur·euse·s de l'éducation devaient être impliqués dans la lutte pour la démocratie, un nouveau contrat social et le climat :

« *Les syndicats jouent un rôle de premier plan car nous partageons des valeurs communes. Nous défendons l'espoir et non la haine, les droits et*



non l'oppression, la démocratie et non la dictature, la liberté et non le fascisme, la solidarité et non la division, la confiance et non le désespoir, la justice et non les inégalités, le courage et non la peur. Nous défendons les 99 %, et non le 1 %, nous défendons la dignité et non l'exploitation. »

La secrétaire générale de la CSI a qualifié le nouveau contrat social de « *programme syndical qui contribue à la santé de nos démocraties* ». Elle a appelé à la mise en place du socle de protection sociale négocié dans la Déclaration du centenaire de l'OIT afin que : « *les droits fondamentaux du travail, la sécurité et la santé au travail, un salaire minimum et une limite maximale de la durée du temps de travail soient garantis à tou-te-s les travailleur-euse-s, quels que soient leurs contrats de travail* ».



Elle a ajouté qu'un nouveau contrat social impliquait le respect des relations d'emploi et des droits au sens le plus large : « *Formaliser le travail, renforcer la négociation collective, garantir un enseignement public de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous afin d'acquérir une formation et des compétences supplémentaires, faire en sorte que les travailleurs restent maîtres de leur temps de travail, assurer une protection sociale universelle, garantir une diligence raisonnable et une responsabilisation des entreprises et de leurs activités, réaliser l'égalité des femmes, éradiquer l'esclavage moderne et le travail des enfants, engager un dialogue social garantissant des mesures pour une transition juste, pour le climat, la technologie et les personnes déplacées.* »

Elle a fermement condamné le fait que, à très peu d'exceptions près, les gouvernements ont été, sinon complices, incapables de changer un monde où, malgré les richesses mondiales, le développement, les droits humains et syndicaux, ainsi que la justice sociale, sont refusés à un trop grand nombre d'entre nous. La concentration des richesses est le fruit de la cupidité, dont les effets sont désastreux sur l'avenir des populations et la viabilité de nos économies. Le modèle actuel de mondialisation a engendré un système d'évasion fiscale, ôtant aux gouvernements les moyens de mettre en œuvre des socles de protection sociale universelle et des services publics essentiels.

Elle a conclu en confirmant : « *Les ODD et l'accord de Paris sur le climat nous ouvrent la voie vers un monde durable, où règne la justice sociale, mais nous devons tous nous engager. Les syndicats sont à nouveau en première ligne et votre force apporte espoir et optimisme pour les combats qui nous attendent. L'éducation a toujours apporté la lumière en période trouble.* »

5.7. Résolutions (suite)

■ L'AVENIR DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

La *résolution C2* a été présentée par Dan Montgomery (AFT/États-Unis) et appuyée par Toshie Shiozaki (JTU/Japon) au nom des auteurs, OAJ/Finlande, GEW/Allemagne, JTU/Japon, KTU/Corée, STU/Singapour, FECCOO/Espagne et AFT/États-Unis.



Dan Montgomery a exprimé ses inquiétudes face au développement de l'intelligence artificielle (IA) et au risque potentiel de la voir supplanter et éliminer la pensée. Il a déclaré que les éducateur·rice·s avaient besoin de normes professionnelles en matière d'intelligence artificielle et de technologies. Le co-motionnaire **Toshie Shiozaki** a ajouté que l'introduction de l'IA pouvait contribuer à améliorer l'éducation. Mais, en fonction de la façon dont elle est utilisée, elle pourrait représenter une menace pour les droits de l'enfant. Il a cité un exemple montrant que l'IA pouvait être utilisée pour assister l'apprentissage des enfants handicapés. D'un autre côté, les applications d'apprentissage développées pour obtenir des notes élevées aux tests peuvent faire naître un esprit de compétition entre les élèves. Selon lui, il importe d'utiliser efficacement les équipements TIC, afin que ces outils puissent permettre aux enfants de prendre l'initiative de s'enseigner mutuellement, d'entrer en relation et d'élargir leurs possibilités d'apprentissage.

Amendements:

Quatre amendements ont été retirés par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande.
Amendements (14), (21), (23) et (24).

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par l'AFT/États-Unis : au paragraphe 1, supprimer la fin du paragraphe après « révolutionnera » et remplacer par le segment « le travail de la plupart des travailleur·euse·s, y compris les enseignant·e·s et les autres professionnel·le·s de l'éducation. »

Amendement (2), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 1, remplacer « révolutionnera » par « transformera ».

Amendement (3), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : aux paragraphes 3, 7 et 12 remplacer « les classes » par « l'environnement d'apprentissage ».

Amendement (4), proposé par l'AFT/États-Unis : au paragraphe 5, remplacer « remplace la pensée humaine » par « tente de remplacer la pensée humaine ».

Amendement (5), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 5, supprimer « remplace » et remplacer par « vise à remplacer ».

Amendement (6), proposé par le SER/Suisse : au paragraphe 5, insérer les mots « en partie » entre « remplace » et « la pensée humaine ».

Amendement (7), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : à la fin du paragraphe 6, après « remplacer. », ajouter la phrase « Ces technologies, dont l'IA fait partie, ne doivent en aucun cas entraver l'autonomie professionnelle des enseignant·e·s. »

Amendement (8), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 6, remplacer « Est convaincu que » par « Affirme que ».

Amendement (9), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède,



UEN/Norvège et OAJ/Finlande : entre les paragraphes 6 et 7, ajouter le nouveau paragraphe « *Affirme l'importance des compétences et des capacités uniques des êtres humains face à l'automatisation et à la robotisation. Le rôle de l'éducation devrait davantage consister à aider les élèves à développer leurs compétences non techniques et non cognitives, telles que la créativité, la communication, la curiosité, les compétences civiques et l'intelligence émotionnelle. A l'ère de la mondialisation et du numérique, l'éducation doit promouvoir les valeurs de coopération, la conscience interculturelle, la démocratie et le sens des responsabilités.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

L'**amendement (10)**, proposé par l'AFT/États-Unis porte sur le mot « *accentué* » dans le paragraphe 7 et n'est pas pertinent pour la version française, puisqu'un remplacement n'est pas nécessaire.

Amendement (11), proposé par l'AFT/États-Unis : au paragraphe 8, après le segment « *Rappelle que la plupart des études* », insérer entre virgules le segment « *notamment celles plus récentes de l'OCDE portant sur l'avenir du travail* ».

Amendement (12), proposé par la CSQ/Canada : avant le paragraphe 13, avant l'alinéa (i), insérer le nouvel alinéa (i) « *Évaluer la pertinence d'inscrire dans le plan de travail de l'IE des travaux visant à documenter le développement des technologies dans les différents milieux où œuvrent les syndicats enseignants affiliés à l'IE.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (13), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 11, remplacer le segment « *Les syndicats doivent être considérés comme le principal vecteur où les travailleur·euse·s peuvent acquérir les compétences qui leur sont nécessaires pour demeurer compétitif·ive·s dans un monde du travail en rapide mutation.* » par le segment « *Il est crucial que les syndicats défendent les intérêts de leurs membres et veillent à ce que des programmes de développement professionnel continus gratuits et de bonne qualité soient proposés au personnel de l'éducation, afin de lui permettre d'acquérir les compétences qui lui sont nécessaires pour demeurer compétitif dans un monde en rapide mutation.* »

Amendement (15), proposé par les syndicats Läraryrbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 13 (i), remplacer le segment « *Faire en sorte que les syndicats de l'éducation collaborent avec le public qu'ils servent et élaborent* » par le segment « *Encourager les organisations membres à collaborer avec le public qu'elles servent et à élaborer* ».

Amendement (16), proposé par les syndicats Läraryrbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 13 (i), remplacer « *La population a besoin de comprendre* » par « *Il est nécessaire que la population comprenne* ».

Amendement (17), proposé par les syndicats SNES-FSU/France et SNUipp-FSU/France : à la deuxième phrase du paragraphe 13 (i), remplacer « *les enjeux que suppose le remplacement* » par « *les risques inhérents au remplacement* ».

Amendement (18), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 13 (iii), ajouter « éventuelle » après « l'introduction » et avant « de l'IA ».

Amendement (19), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : au paragraphe 13 (iv), ajouter « éventuelle » après « l'introduction » et avant « de l'IA ».

Amendement (20), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 13 (ii), remplacer « Lancer un appel conjoint pour demander immédiatement qu'une » par « Insister sur la nécessité de créer une ».

Amendement (22), proposé par l'AFT/États-Unis : au paragraphe 13 (ii) : supprimer le mot « tripartite ».

Amendement (25), proposé par les syndicats SADTU/Afrique du Sud, NAPTOSA/Afrique du Sud et SAOU/Afrique du Sud : au paragraphe 13 (iv), remplacer « réaffecte le moins de personnes possible » par « puisse assurer la protection des travailleur·euse·s ».

L'**amendement (26)**, proposé par les syndicats AFT/États-Unis, Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande porte sur un mot à la deuxième ligne du paragraphe 13 (v) et n'est pas pertinent pour la version française, puisque le mot « syndicats » s'y trouve déjà.

Amendement (27), proposé par les syndicats SADTU/Afrique du Sud, NAPTOSA/Afrique du Sud et SAOU/Afrique du Sud : au paragraphe 13 (v), supprimer le segment « réaffecté·e·s ou ».

Amendement (28), proposé par les syndicats Läraryförbundet/Suède, UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 13, insérer après l'alinéa (v) le nouvel alinéa (vi) « Affirmer l'importance des compétences et des capacités uniques des êtres humains face à l'automatisation et à la robotisation, et promouvoir le rôle du personnel enseignant dans le développement des compétences non techniques et non cognitives, en complément des compétences cognitives. » et renuméroter les alinéas suivants en conséquence.

Interventions:

Sara Sundström (Läraryförbundet/Suède) s'est prononcée en faveur de la résolution, précisant que nombre d'emplois risquaient de devenir obsolètes dans les dix années à venir, principalement en raison de l'automatisation et de l'évolution des technologies. Toutefois, beaucoup estiment que cela augmentera la demande en termes de compétences, notamment sociales et émotionnelles, de créativité, de prise en charge, d'enseignement, de négociation et de compréhension. Le monde aura toujours besoin d'enseignant·e·s, a-t-elle déclaré, mais l'éducation doit davantage se concentrer sur les compétences non techniques, la démocratie et le sens des responsabilités.

Olli Luukkainen (OAJ/Finlande) a demandé quels étaient les conséquences et les enjeux de l'informatisation de la profession enseignante et de la formation des enseignant·e·s. Il a demandé comment les nouvelles technologies pouvaient être utilisées à des fins pédagogiques cohérentes pour renforcer la pertinence de l'apprentissage.





Dean Ingram (CTF/Canada), s'inspirant de son expérience de tuteur dans le domaine de l'apprentissage en ligne, a expliqué que, si les technologies offraient effectivement des opportunités d'apprentissage, elles ne devaient en aucun cas remplacer ou détériorer les relations entre enseignant·e·s et élèves.



Joanne Irwin (TUI/Irlande) estime que, dans l'intérêt des élèves et de leurs parents, les éducateur·rice·s doivent défendre fermement le fait qu'il est indispensable de proposer des systèmes d'éducation publics de haute qualité où travaillent des professionnel·le·s qualifié·e·s. L'IA doit se comprendre comme une question politique, a-t-elle déclaré, et les syndicats doivent travailler à l'échelon politique pour orienter les réglementations à cet égard. On ne peut pas permettre que l'IA soit auto-régulée.



Salifou Camara (FSPE/Guinée) a indiqué que les problèmes rencontrés par les enseignant·e·s africain·e·s n'étaient pas les mêmes que ceux mentionnés dans cette résolution, touchant essentiellement les enseignant·e·s des pays industrialisés. Il a ajouté que l'IE devait s'intéresser à l'avenir de la profession enseignante en Afrique et, notamment, aux conditions de vie des enseignant·e·s.

La **résolution C2**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

RELATIONS ENTRE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), LES POLITIQUES RELATIVES AUX ENSEIGNANT·E·S ET L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES



La **résolution D10** a été présentée au nom du Bureau exécutif par **Steffen Handal** et appuyée par **Christian Chevalier**, tous deux membres du Bureau exécutif.



L'utilisation de la technologie à des fins pédagogiques est censée soutenir les enseignant·e·s et leurs élèves, en leur permettant d'apprendre à leur manière, a expliqué Steffen Handal. Les TIC ne peuvent remplacer les enseignant·e·s et être imposées par les gouvernements ou les entreprises privées ; il appartient aux enseignant·e·s d'en discuter et d'en définir les modalités d'utilisation. Les enseignant·e·s doivent prendre l'initiative à cet égard. La technologie peut également conduire à la normalisation et faire partie du marché en plein essor des systèmes d'apprentissage personnalisé pour les élèves, et non pas être conçue pour soutenir les systèmes. Les cours ouverts et massifs en ligne (MOOC) offrent peu à peu une alternative peu coûteuse à l'enseignement. Le co-motionnaire Christian Chevalier a attiré l'attention sur le problème du cyber-harcèlement, des fausses informations, de la manipulation des connaissances et de l'IA. Il a expliqué que les syndicats devaient se montrer particulièrement vigilants lors de l'utilisation de l'IA dans le cadre pédagogique, et plus spécifiquement vis-à-vis des gouvernements qui pensent que les connaissances s'acquièrent en répétant un cours devant un écran.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la NEA/États-Unis : au paragraphe 1 (i) : insérer après « écoles », les mots entre virgules « aux établissements d'enseignement supérieur et post-secondaire, ainsi qu'aux centres de recherche ».

Amendement (2), proposé par les syndicats UEN/Norvège et OAJ/Finlande : au paragraphe 3 (ii), à la première ligne, insérer le segment « du développement de » entre « à propos » et « ces lignes directrices » et ajouter « de la collecte de données et du développement » entre « l'utilisation » et « des technologies au sein de l'éducation ».

Interventions:

Nick Trier (NASUWT/Royaume-Uni) a souligné le rôle de plus en plus important que jouent les TIC dans l'éducation. Leur ampleur et leur portée sont sans précédent, modifiant l'équilibre des pouvoirs, des richesses et du contrôle. Mal utilisées, les TIC peuvent nuire au bien-être des étudiant·e·s, des enseignant·e·s et des PSE, ainsi qu'au statut, au salaire et aux conditions de la profession. Les TIC doivent être utilisées sous la surveillance d'enseignant·e·s qualifié·e·s, a-t-il déclaré.

Philippe Abraham (AFT/États-Unis) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Selon lui, il importe de défendre les technologies qui améliorent la vie des individus. Cependant, elles peuvent parfois être utilisées, non pas pour aider les autres, mais bien pour en tirer un avantage personnel. L'éducation publique est prise pour cible, a-t-il déclaré, et les TIC sont au cœur de l'édu-business.

La **résolution D10**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

LA SANTÉ MENTALE DES ENSEIGNANT·E·S ET DES PERSONNELS DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION

La **résolution C3** a été présentée au nom de la NASUWT/Royaume-Uni par **Russ Walters**, qui a indiqué que tout démontrait une augmentation du stress des enseignant·e·s, devant se soumettre à des évaluations, hautement déterminantes, de leur performance et de leurs responsabilités, dont les retombées sont importantes, et se voyant confier des charges supplémentaires en l'absence de formation ou de soutien. Les données de la NASUWT révèlent que, rien qu'au Royaume-Uni, 67 % des enseignant·e·s déclarent que, aujourd'hui, leur métier affecte sérieusement leur santé mentale. Il a appelé à l'abandon des pratiques de gestion inefficaces, responsables du stress et de l'anxiété sur le lieu de travail.

La co-motivatrice **Candice Owley** (AFT/États-Unis) a indiqué que les enseignant·e·s travaillaient de plus en plus souvent dans des environnements professionnels de mauvaise qualité, en l'absence



de tout soutien. Elle a constaté une recrudescence des troubles de la santé mentale parmi les enseignant·e·s aux États-Unis, confronté·e·s au problème supplémentaire des fusillades dans les écoles. Elle a demandé d'investir dans les enseignant·e·s, les PSE et le personnel spécialisé, comme le personnel infirmier et les professionnel·le·s de la santé mentale.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la NEA/États-Unis : dans le titre et l'ensemble de la résolution C3, remplacer « *enseignant·e·s* » par « *enseignant·e·s et personnels de soutien à l'éducation* ».

Amendement (2), proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : ajouter le nouveau paragraphe 4 « *Une direction efficace des établissements scolaires, soucieuse de respecter le personnel, a un impact majeur sur le bien-être des enseignant·e·s.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (3), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : ajouter le nouveau paragraphe 14 « *Il importe d'assurer la formation adéquate des directeur·rice·s d'établissement scolaire afin de pouvoir introduire des pratiques favorisant la participation constructive et le bien-être des enseignant·e·s, ainsi qu'une culture de la rétroaction positive au sein de leurs écoles. Ils·Elles doivent également être formé·e·s à l'identification des risques psychosociaux.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (4), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 18 (ii), ajouter à la fin de l'alinéa le segment « *et appliquer les mesures énoncées dans la résolution A2 ayant pour thème la direction des établissements scolaires, portant sur le développement professionnel continu et le soutien des directeur·rice·s d'établissement scolaire.* »

Amendement (5), proposé par la CTF-FCE/Canada : au paragraphe 18, entre les alinéas (v) et (vi), ajouter le nouvel alinéa « *Collecter et diffuser les exemples de pratiques efficaces pour renforcer le bien-être des enseignant·e·s dans les différents contextes nationaux.* » et renuméroter en conséquence.

Interventions:

Eugène Ernst (CSC-Enseignement/Belgique) s'est prononcé en faveur de la résolution au nom des syndicats belges. Il estime important que les écoles soient des havres de paix, où les enseignant·e·s peuvent exercer leur profession en toute sécurité, et que la direction veille à ce que l'environnement professionnel soit un lieu de travail décent pour l'ensemble des personnes concernées.

Mário Nogueira (FENPROF/Portugal) a indiqué que plus de la moitié des 20.000 enseignant·e·s ayant répondu à une enquête au Portugal mentionnaient l'épuisement psychologique. Il a précisé que l'épuisement professionnel (burn-out) et les pressions extrêmes étaient également fréquents parmi les enseignant·e·s.





Thirona Moodley (NAPTOSA/Afrique du Sud) a ajouté que l'éducation de qualité ne pouvait exister qu'en présence d'enseignant·e·s en bonne santé. Elle a expliqué que les pressions auxquelles sont soumis·es les enseignant·e·s ne cessent de s'accroître en raison de la mauvaise qualité des infrastructures, des classes surnuméraires et de l'absence d'installations et de services de base comme les toilettes, l'eau et l'électricité dans les zones rurales.



Louise Plobeck (Läraryrörbundet/Suède) a indiqué que les jeunes enseignant·e·s abandonnaient la profession en raison de la charge de travail, des responsabilités, du stress et du manque de temps et d'autonomie.



Fumiyo Fukuzawa (JTU/Japon) a expliqué que le Japon était le pays de l'OCDE où la durée du temps de travail des enseignant·e·s et des PSE était la plus longue, 90 % des enseignant·e·s travaillant plus de 80 heures supplémentaires par mois. Elle a expliqué que les enseignant·e·s japonais·es étaient confronté·es à des problèmes tels que les maladies liées au stress, le non-paiement des heures supplémentaires, la tendance à la commercialisation de l'éducation et l'érosion des normes professionnelles.



Anders Liltorp (DLF/Danemark) a ajouté que les enseignant·e·s ne pouvaient plus exercer leur profession comme il·elle·s le souhaitaient. Il est de plus en plus difficile de travailler dans des environnements scolaires, où les exigences ne cessent de se multiplier et où la violence physique et psychologique porte atteinte au statut, à l'autonomie et à l'autorité des enseignant·e·s.



Shelley Morse (CTF/Canada) s'est également prononcée en faveur de la résolution, soulignant que l'accès des enseignant·e·s à des services d'assistance à la santé mentale était un droit des travailleur·euse·s. Elle a ajouté que les enseignant·e·s au Canada n'avaient pas reçu de formation professionnelle dans le domaine de la santé mentale, qu'il s'agisse de la leur ou de celle des élèves.



Saddek Dziri (UNPEF/Algérie) a déclaré que les pressions liées à l'enseignement pourraient être mieux gérées si les enseignant·e·s travaillaient dans de bonnes conditions et avaient l'opportunité de développer leurs compétences professionnelles. Les enseignant·e·s pourraient également être aidé·es en leur accordant des salaires décentes, leur permettant de vivre dans la dignité.



Meziane Meriane (SNAPEST/Algérie) a indiqué que les classes surnuméraires, les bas salaires et les mauvaises conditions de vie des étudiant·e·s agissaient sur la santé mentale des enseignant·e·s en Algérie.



Luisa Tongatama (CITU/Îles Cook) a expliqué que les enseignant·e·s de son pays travaillaient et étudiaient en même temps tout au long de leur carrière, augmentant la pression sur leur vie. Une autre source de stress pour les enseignant·e·s est la difficulté à percevoir leurs salaires en zones rurales.

La **résolution C3**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée.



Séances en sous-groupes

Jour 3 – mercredi 24 juillet – après-midi

Le début de l'après-midi de la troisième journée de Congrès a été consacré à la poursuite des discussions de la veille et aux séances en sous-groupes suivantes :

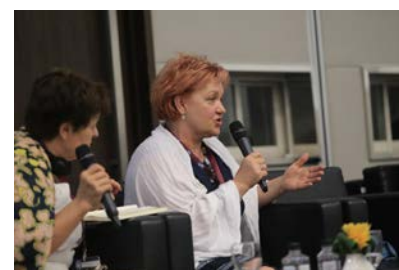
- Groupe 1** Renouveau syndical
- Groupe 2** Vivre nos valeurs
- Groupe 3** Devenir chef·fe·s de file dans des configurations politiques nouvelles
- Groupe 4** Passer aux actes : moyens efficaces d'influencer et de faire campagne

Les délégué·e·s ont discuté des moyens d'améliorer et élargir le dialogue social en vue d'assurer la participation des syndicats de l'éducation à l'élaboration des politiques. Il·Elle·s ont échangé des informations à propos de la participation des syndicats de l'éducation au dialogue politique et ont avancé des propositions concernant les mesures concrètes pouvant être prises par l'IE, en tant que fédération mondiale, pour élargir le dialogue social au niveau national.

Les responsables syndicaux·ales ont recherché et examiné les meilleures stratégies permettant de répondre à l'ingérence politique dans l'éducation, ainsi que les moyens de défendre les libertés académiques et professionnelles des enseignant·e·s. Ces problématiques méritent de plus en plus d'être discutées, au vu des exemples récents du Brésil, du Canada, de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Iran, des Pays-Bas, des Philippines, des États-Unis et de la Turquie, entre autres. De telles attaques ont mis en avant l'urgence d'instaurer des systèmes de soutien pour les enseignant·e·s, permettant d'appuyer leurs efforts visant à défendre leur autonomie professionnelle, un droit fondamental et un facteur essentiel si l'on souhaite offrir une éducation de qualité pour tou·te·s.

Les délégué·e·s ont également passé en revue les meilleures stratégies pour renforcer l'impact des revendications de l'IE et de ses organisations membres, ainsi que la portée de leur engagement aux niveaux mondial, régional et national. Ceci s'inscrit dans le contexte des plafonds imposés à l'investissement public, au phénomène croissant de la privatisation, à l'affaiblissement des normes professionnelles et aux limitations imposées à la négociation collective dans plusieurs pays.

Les participant·e·s se sont également intéressé·e·s au rôle des normes professionnelles pour l'enseignement et à la façon dont elles peuvent renforcer l'influence des syndicats. Cette discussion s'inscrit dans le contexte du cadre mondial des normes professionnelles pour l'enseignement développé par l'IE en collaboration avec l'UNESCO.





Séance plénière du Congrès VI

Jour 3 - Mercredi 24 juillet – fin d'après-midi

6.1. Comité des élections: organisation des élections pour les sièges ouverts du Bureau exécutif

Anders Rusk a indiqué que le Comité avait réceptionné 18 nominations valides pour l'élection aux 10 sièges ouverts du Bureau exécutif. Au moins cinq d'entre eux doivent être occupés par des femmes, a-t-il déclaré. Il a détaillé les procédures pour l'organisation du scrutin.

Candidatures:

Jalila Mohammed Ridha al-Salman	BTB/Bahreïn
Filbert Baguma Bates	UNATU/Ouganda
Raymond D. Basilio	ACT/Philippines
Mary Bousted	NEU/Royaume-Uni
Alfonso Cepeda Salas	SNTE/Mexique
Christian Chevalier	UNSA-Education/France
Slim Ghriss	SGEB/Tunisie
Steffen Handal	UEN/Norvège
Shannon James	BUT/Bermudes
Manuela Mendonça	FENPROF/Portugal
Nadine A. Molloy	JTA/Jamaïque
Hélène Nekarmbaye	SET/Tchad
Marjolaine Perreault	CSQ/Canada



Patrick Roach
Samuel Rohrbach
Davanand Sinanan
Wilson Sossion
Roberto Trochez

NASUWT/Royaume-Uni
SER/Suisse
TTUTA/Trinité-et-Tobago
KNUT/Kenya
COLPROSUMAH/Honduras



6.2. Allocution du Dr Jordan Naidoo, Directeur de la division pour l'appui et la coordination du Programme Éducation 2030 à l'UNESCO

Reprenant dans son allocution le thème du jour « *Faire progresser la profession* », le **Dr Jordan Naidoo** (UNESCO) a souligné l'importance de disposer d'un personnel enseignant qualifié pour atteindre l'Objectif de développement durable 4, lequel consiste à instituer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici 2030.

Il a cependant déclaré que les principales conclusions récentes n'étaient guère encourageantes et que le monde n'était pas sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

« *La situation actuelle est la suivante : 220 millions d'enfants et de jeunes n'auront toujours pas accès à l'éducation en 2030 et un jeune sur trois n'achèvera pas l'enseignement secondaire* », a-t-il déclaré. « *Même si l'on observe certains progrès, bon nombre de pays sont encore loin d'avoir atteint la parité entre les hommes et les femmes. Il s'agit d'une crise de l'éducation provoquée par l'absence de volonté politique de combattre les inégalités et la médiocrité.* »

Il a souligné que, à divers degrés, « *le système d'éducation n'a pas la capacité d'aborder efficacement le problème de l'inégalité ni de respecter l'engagement du programme 2030 à ne laisser personne pour compte... qu'il s'agisse de situations sociales défavorables, de la question du genre, des personnes en situation de handicap, de la migration, ou encore, de l'isolement géographique* ».





Il a plaidé en faveur d'une amélioration des politiques, des données et du financement pour relever le double défi que représentent l'équité et la qualité, rappelant que « *l'éducation est un droit* ».

Parmi la pléthore d'actions recommandées, le Dr Naidoo a instamment demandé de prendre des mesures pour attirer des candidat·e·s performant·e·s au sein de l'enseignement, au travers de la mise en place de structures de rémunération compétitives, de politiques de déploiement équitables et de systèmes de développement et d'encadrement professionnels adéquats.

Le Dr Naidoo est convaincu que si l'on souhaite faire progresser la profession enseignante, il sera nécessaire que le personnel enseignant, les syndicats qui le représentent, la société civile et les autres parties prenantes soient unis dans l'action : « *Une telle coalition est aujourd'hui plus importante que jamais, dans un environnement qui encourage la normalisation au détriment de la qualité et de l'égalité et où beaucoup pensent que le personnel enseignant accomplit un travail à la portée de tout le monde, qu'il peut être remplacé par la technologie et que nous avons besoin d'écoles qui le mettent à l'épreuve, comme le démontre la privatisation croissante de l'enseignement* ».

Il a, par ailleurs, insisté sur le fait que l'investissement dans l'éducation devait être suffisant pour combler le déficit financier et garantir les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses récurrentes et à long terme de l'éducation, telles que les salaires, les incitants et les dépenses non salariales : « *Si nous voulons l'avenir dont rêvent les maîtres de ce monde, les jeunes et les moins jeunes, alors nous devons commencer dans nos classes. Tout commence avec les élèves et leurs enseignants et enseignantes.* »

6.3. Résolutions (suite)

LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La *résolution C4* a été présentée par **Brenda Austin-Smith** (CAUT-ACPPU/Canada) au nom de la CAUT/Canada et de l'UTAG/Ghana et appuyée par **David Dzatsunga** (COLAZ/Zimbabwe).

Cette résolution demande à l'IE et aux syndicats de tenir les gouvernements responsables et de veiller à ce que les libertés académiques et les autres droits professionnels et humains du personnel des universités soient pleinement respectés, a déclaré Brenda Austin-Smith. Elle a demandé aux délégué·e·s de s'élever contre l'autoritarisme, le harcèlement et les colporteurs de haine et d'ignorance, et de soutenir leurs collègues qui risquent leur carrière, voire leur vie, pour avoir exercé leurs libertés académiques au service du bien public. Le co-motionnaire David Dzatsunga (COLAZ/Zimbabwe) a appelé à la collaboration Nord-Sud en matière de libertés académiques.



Les amendements suivants ont été jugés recevables :

Amendement (1), proposé par le SNCS-FSU/France : au paragraphe (2), après le segment « *Rappelant que la Recommandation de l'UNESCO de 1974 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* » ajouter « *et que la Recommandation de l'UNESCO de 2017 modifiée en 1997 concernant la science et les chercheur·euse·s scientifiques* » ; remplacer « *défini* » par « *définissent* » ; et, après le segment « *des personnels de l'enseignement supérieur* », ajouter « *et de la recherche* ».

Amendement (2), proposé par le SNCS-FSU/France : au paragraphe 3, après le segment « *le personnel de l'enseignement supérieur* », ajouter « *et de la recherche* ».

Amendement (4), proposé par le SNCS-FSU/France : aux paragraphes (6) et (7) alinéas (ii) et (v) : supprimer le mot « *enseignant* » et ajouter « *et de la recherche* » après « *l'enseignement supérieur* ».

Amendement (7), proposé par le SNTE/Mexique : au paragraphe 7 (ii), supprimer « *Mener des campagnes* » et insérer « *Organiser des campagnes pour diffuser la recommandation de l'UNESCO de 1997 et* ».

Amendements :

Les **amendements (3), (5) et (6)** ont été retirés par le SNCS-FSU/France.

Interventions :

Jorunn Dahl Norgård (NAR/Norvège) s'est prononcé en faveur de la résolution. Elle a indiqué que les libertés académiques étaient une valeur fondamentale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette valeur fondamentale est mise en jeu et les conséquences sont particulièrement préoccupantes pour notre société du savoir, la confiance en la recherche et la qualité de l'enseignement supérieur.

Andrew Bonnell (NTEU/Australie) a expliqué que les gouvernements néolibéraux, en resserrant volontairement les budgets des universités, avaient poussé ces dernières à se tourner davantage vers le secteur privé, rappelant que les gestionnaires autoritaires des universités avaient bien trop souvent cherché à s'associer aux entreprises privées.

Rob Copeland (UCU/Royaume-Uni) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Il a précisé que la commercialisation menaçait la liberté des universitaires d'enseigner et de mener des recherches sans ingérence de l'Etat.

Andreas Keller (GEW/Allemagne) a ajouté que les libertés académiques étaient menacées à partir du moment où seuls des contrats précaires sont offerts au personnel et où des coupes sont opérées dans les budgets des universités.

Marc Delepouve (SNESUP-FSU/France) fait partie des intervenant·e·s qui ont mis en lumière les atteintes portées aux libertés académiques à travers le monde, en particulier en Turquie et au Brésil.





Philippe Abraham (AFT/États-Unis) a déclaré que le bien commun était indissociable de la recherche de la vérité, les campus universitaires devant être des espaces sûrs pour la pensée critique et la liberté d'expression. L'espace pour la dissidence et la critique ne cesse de se rétrécir, a-t-il déclaré.



Janne Glerup (DM/Danemark) a indiqué que, dans les démocraties bien établies comme au Danemark, les libertés académiques s'érodaient progressivement et étaient menacées à la fois par les autorités publiques et la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Pedro José Hernández Castillo (ASPU/Colombie) a expliqué au Congrès que plus de 10 chercheurs universitaires avaient été tués en Colombie en raison de leurs travaux. Il a ajouté que les partis politiques de l'extrême droite avaient tenté de restreindre les libertés académiques et l'indépendance de la recherche.



Hussein Boujarra (FGESRS/Tunisie) a indiqué que les formes de violations des libertés académiques étaient multiples. Souvent, les universités ne sont pas administrées démocratiquement, mais par des doyens partiels. Les universités doivent être dirigées selon une approche participative, a-t-il déclaré, ajoutant que la représentation du personnel universitaire au Bureau exécutif de l'IE devait être améliorée.

La **résolution C4**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

GARANTIR LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



La **résolution C5** a été présentée par **Patrick Montfort** (SNESUP-FSU/France) au nom des syndicats SNCS-FSU/France, SNESUP-FSU/France et FQPPU/Canada et appuyée par **Matthew McGowan** (NTEU/Australie).

Patrick Montfort a souligné les atteintes directes portées à la liberté académique par les gouvernements à travers l'Europe, notamment en Hongrie et en France, mais aussi en Turquie, au Brésil et aux États-Unis. Les acteurs financiers influencent aujourd'hui la recherche en vue de servir des intérêts personnels et non pas l'humanité. Il a appelé l'IE à s'investir davantage dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le co-motionnaire Matthew McGowan a déclaré que des gens étaient emprisonnés, perdaient leurs emplois ou étaient menacés, en raison des recherches qu'ils mènent pour tenter d'améliorer le monde.



Amendement:

Il n'y avait qu'un seul amendement à la **résolution C5** jugé recevable, proposé par les syndicats COV/Belgique, COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe (1), supprimer le mot « *public* » après « *un système universitaire* » et le remplacer par « *financé par des fonds publics* ».



Interventions:

Dina Bacalexi (FERC-CGT/France) a souligné la nécessité d'un financement des universités et de la recherche qui soit permanent, public et basé sur leurs besoins. La recherche est insidieusement privatisée et livrée aux mains de groupes d'intérêts, qui en définissent les priorités, sans consultation de la communauté universitaire.



Nilton Ferreira Brandão (PROIFES/Brésil) a indiqué que le budget public de son pays pour les universités avait été amputé de 70 %. Ce resserrement budgétaire affecte lourdement le fonctionnement des universités, à tel point que ces dernières se tournent vers les investisseurs privés. Cette situation porte gravement atteinte à la démocratie au Brésil.



Jan Hochadel (AFT/États-Unis) a ajouté que l'information ne pouvait pas devenir une marchandise monnayable. Les syndicats doivent poursuivre leur lutte pour améliorer la situation des éducateur·rice·s et des chercheur·euse·s, au travers de la sécurité d'emploi, de salaires décents et d'un financement public. Et les chercheur·euse·s devraient pouvoir publier gratuitement leurs travaux.



Yamile Socolovsky (CONADU/Argentine) a indiqué que la commercialisation était une atteinte aux libertés académiques et, par conséquent, à la recherche et à la connaissance. Elle a expliqué que, dans le cadre d'une série de réformes néolibérales, le gouvernement argentin avait récemment instauré un nouveau système pour évaluer et catégoriser les enseignant·e·s universitaires.



Martin Marjoram (TUI/Irlande) a précisé que les coupes importantes réalisées dans le financement des établissements d'enseignement supérieur irlandais avaient conduit à une augmentation des difficultés administratives pour financer et gérer les structures pour la recherche. Il a expliqué que, souvent, la recherche doit remplir certains critères et s'aligner sur les priorités fixées au niveau des instances de gouvernance. Ces conditions constituent des obstacles et s'avèrent relativement dangereuses, dans la mesure où les propositions de recherches scientifiques sont dès lors soumises à une « évaluation de l'impact économique », une sorte de principe de sélection néolibéral.



Jan Soons (COC/Belgique) a indiqué que les libertés académiques étaient une condition de travail essentielle pour tou·te·s, l'objectif commun étant de la protéger partout.

La **résolution C5**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

PERSONNELS DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION



La **résolution C6**, proposée par le Bureau exécutif a été présentée en son nom par **Daniel B. Lafrenière**. Il a déclaré que les PSE jouaient un rôle crucial et vital dans l'éducation, et qu'ils étaient indispensables à la réalisation des ODD. Leur rôle est interdépendant et complémentaire de celui de chaque employé·e de l'éducation, la résolution affirmant que les PSE font partie intégrante de la communauté éducative.



Le co-motionnaire **Roberto Franklin de Leão** a déclaré au nom du Bureau exécutif que cette résolution avait pour but de reconnaître le travail des PSE, lesquels doivent être traités équitablement, avec respect et dignité.

Amendements:

L'**amendement (1)**, proposé par le SER/Suisse a été jugé recevable : entre les paragraphes 5 et 6, insérer le nouveau paragraphe 6 « *Affirmant que les PSE doivent bénéficier d'une formation professionnelle de qualité et reconnue* », et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

L'**amendement (2)** a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.



Interventions:

Matthew McGowan (NTEU/Australie) a expliqué avoir été un PSE et être aujourd'hui secrétaire général de son syndicat. Une recherche de l'IE montre que les PSE se sentent dévalorisés et pas assez reconnus, malgré leur rôle important sur les lieux de travail.



Shelvy Abrams (AFT/États-Unis) s'est également prononcée en faveur de la résolution. Elle a expliqué que les PSE se chargent de cuisiner, réparer, conduire, imprimer, écrire, planifier, planter, classer. Les employé·e·s ne savent peut-être pas toujours exactement ce que font les PSE, mais les écoles ne pourraient pas fonctionner sans eux, a-t-elle déclaré.



Marjolaine Perreault (CSQ/Canada) a expliqué que les PSE englobaient un grand nombre de professions et d'employé·e·s, victimes de la précarité et premier·ère·s visé·e·s par les politiques d'austérité. Elle a demandé au Congrès de soutenir les PSE et de reconnaître leur travail.



Fátima da Silva (CNTE/Brésil) a indiqué que le secteur des PSE était le premier à être touché par la privatisation. Elle a souligné la nécessité d'engager le dialogue à propos de la marchandisation et de la privatisation de l'éducation, devant être combattues à la fois par les PSE et les enseignant·e·s.



Roger Kaffo Fokou (FESER/Cameroun) a indiqué que, dans son pays, les PSE représentaient un tiers des effectifs de l'enseignement secondaire, mais que leur salaire était peu élevé, voire inexistant, comme leur statut, les avantages et, parfois, leurs droits aux allocations de retraite. Il s'est prononcé en faveur de la résolution.



Joselyn Martinez (ACT/Philippines) a expliqué que son syndicat avait déposé un projet de loi sur la table du parlement philippin afin de célébrer, le 16 mai de chaque année, la Journée des personnels de soutien scolaire.



Saul Ramos (NEA/États-Unis) a passé en revue les initiatives de la NEA pour célébrer les PSE, notamment le Suivi du perfectionnement professionnel des PSE, qui offre des opportunités de développement

professionnel ; le Prix *National Rise*, une loi par laquelle le gouvernement fédéral reconnaît la contribution exceptionnelle des PSE aux écoles publiques du pays ; et une conférence nationale ayant pour thème les PSE.

Paul Welch (NEU/Royaume-Uni) a précisé que les syndicats devaient représenter les PSE, étant le premier secteur professionnel à être touché par les resserrments budgétaires. Les PSE sont la pierre angulaire des écoles, a-t-il déclaré.

La *résolution C6*, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité.



Tables rondes

Jour 3 – mercredi 24 juillet – soirée

Le début de la soirée de la troisième journée de Congrès a été consacré aux tables rondes suivantes : PSE, EPE et Jeunes militant·e·s.

Les délégué·e·s ont discuté du document de recherche et de plaider de l'IE en faveur des PSE, mettant en avant les problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment leur « invisibilité ». D'autre part, il·elle·s ont pu entendre des exemples de stratégies et d'actions syndicales pour promouvoir le personnel de l'EPE, notamment ceux cités par les syndicats NUT/Nigeria, GUWKPS/Palestine, SINDI2/Chili et NTA/Taiwan, et ont passé en revue les mesures que pourraient prendre les syndicats de l'éducation et l'IE pour garantir la mise en œuvre intégrale des lignes directrices politiques pour l'EPE de l'OIT par les gouvernements et les employeurs.

Point important, le Congrès a accueilli la première table ronde des Jeunes militant·e·s. Ensemble, les participant·e·s, dont l'âge maximum est strictement limité à 35 ans, ont défini des stratégies pour accélérer le renouvellement syndical.





JOUR 4

Jeudi 25 juillet

8^e Congrès mondial de l'IE,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Séance plénière du Congrès VII

Jour 4 – jeudi 25 juillet – matinée

7.1. Rapport du Comité des élections

Anders Rusk (OAJ/Finlande), président du Comité des élections, a décrit les procédures concernant les élections aux sièges ouverts du Bureau exécutif, celles-ci étant attendues plus tard dans la journée. Il a annoncé que **Wilson Sossion** (KNUT/Kenya) avait retiré sa candidature à l'élection d'un siège ouvert.



7.2. Résolutions Section D – Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

LES ÉDUCATEUR·RICE·S ET LEURS SYNDICATS PRENNENT L'INITIATIVE

La *résolution D1* a été présentée au nom du Bureau exécutif par Marième **Sakho Dansokho**, qui a déclaré que les États devaient montrer leur détermination et leur engagement politiques à réaliser les ODD, en investissant dans l'enseignement public de qualité pour tou·te·s, les enseignant·e·s, les personnels de soutien, les infrastructures et les ressources éducatives. Elle a mis en avant que 220 millions d'enfants censés être inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire ne sont toujours pas scolarisés. Seuls 54 % des jeunes enfants ont accès à l'éducation de la petite enfance et seuls 38 % des jeunes et des adultes ont accès à l'enseignement supérieur. Le taux d'analphabétisme est considérable au niveau mondial, touchant 750 millions d'adultes, principalement des femmes. En outre, 69 millions de nouveaux·elles enseignant·e·s sont nécessaires pour réaliser les ODD d'ici 2030.





Le co-motionnaire **Slawomir Broniarz**, également membre du Bureau exécutif, a demandé au Congrès de soutenir la résolution.

Amendements:

L'**amendement (1)** a été retiré par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

L'**amendement (2)**, proposé par la NEU/Royaume-Uni a été jugé recevable et a été accepté : à la fin du paragraphe 15 (iii), ajouter le segment « *et des initiatives en faveur de la justice fiscale et de la mobilisation des ressources domestiques, reconnaissant que le financement national stable et progressif est essentiel au financement de l'enseignement public pour toutes et tous.* »

Interventions:

Jerry Glazier (NEU/Royaume-Uni) a précisé que les gouvernements ont la responsabilité de réformer le système fiscal, de garantir la justice fiscale et d'appliquer un système de financement progressif pour l'éducation.

Hou Chun-Liang (NTA/Taiwan) a expliqué que, à Taiwan, le budget de l'éducation représente plus de 23 % du budget national net moyen de l'éducation, soit un pourcentage supérieur à celui proposé dans la résolution. La NTA estime que l'enseignement public de qualité nécessite davantage d'enseignant·e·s de qualité et de politiques à cet égard. La main-d'œuvre, l'argent et les politiques forment l'épine dorsale de l'éducation de qualité.

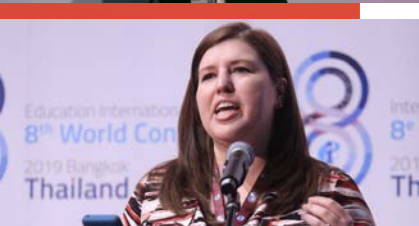
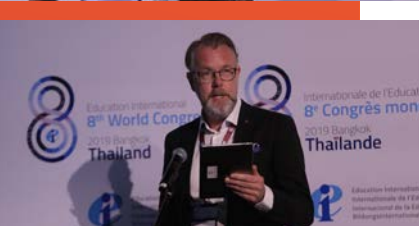
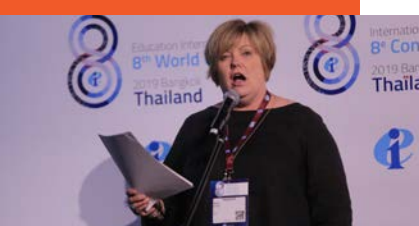
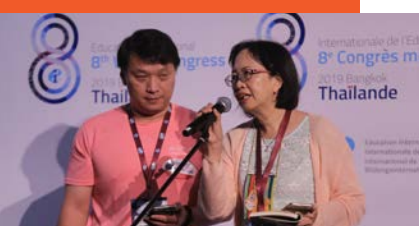
Denise Specht (AFT/États-Unis) s'est également prononcée en faveur de cette résolution. Elle a précisé que les gouvernements devaient prendre des mesures législatives, financières et autres pour mettre en œuvre les ODD et le Cadre d'action pour l'éducation du programme Education 2030.

Saddek Dziri (UNPEF/Algérie) a indiqué que l'enseignement public était le seul moyen de garantir la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale.

Robert Fahlgren (Lärarförbundet/Suède) a déclaré que la mission des syndicats de l'éducation était à la fois de sensibiliser leurs membres au Programme 2030 et de promouvoir dans les écoles une formation pertinente centrée sur le développement durable, depuis l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur.

Amber Gould (NEA/États-Unis) s'est également prononcée en faveur de cette résolution. Elle a expliqué que, pour développer les capacités nécessaires à la mise en œuvre efficace des ODD, les syndicats devaient tirer parti du dynamisme des jeunes éducateur·rice·s, qui ont conscience que l'éducation de qualité va de pair avec des syndicats devant faire partie de leur identité professionnelle.

Eduardo Pereyra (CTERA/Argentine) a instamment demandé à l'IE et aux syndicats de renforcer et élargir la campagne mondiale contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation.





Aissata Sall Diallo (UDEN/Sénégal) a mis en avant que le taux d'analphabétisme et la méconnaissance des ODD au Sénégal risquaient d'amenuiser les chances de pouvoir les mettre en œuvre dans son pays.



Hassan Ahmad (ISTT/Égypte) a déclaré qu'une éducation équitable et gratuite était une condition préalable indispensable pour tous les pays en développement. Il a ajouté que son syndicat était opposé à l'exploitation commerciale de l'éducation.



Fatoumata Bintou Yafa (SNEEL-CNTS/Sénégal) a indiqué que les syndicats représentant l'enseignement préscolaire et primaire au Sénégal souhaitaient des mesures concrètes pour la réalisation des ODD et l'éducation des filles en particulier.

La **résolution D1**, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE — MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 4.7



La **résolution D2** a été présentée par **Louise Atkinson** (NEU/Royaume-Uni) et appuyée par **Larry Flanagan** (EIS/Royaume-Uni).

Louise Atkinson a rappelé que le sous-objectif 7 de l'ODD 4 demande aux gouvernements de faire en sorte que tou·te·s les apprenant·e·s acquièrent les connaissances et les compétences pour promouvoir le développement durable, ainsi qu'une approche positive de la diversité culturelle, autrement dit, une formation à la citoyenneté. Mais, les systèmes éducatifs étant de plus en plus privatisés et les budgets amputés, l'éducation à la citoyenneté a été retirée des programmes d'études nationaux et n'est plus enseignée. Cette motion appelle à promouvoir et à privilégier l'éducation à la citoyenneté, afin de réaliser l'ODD 4, a-t-elle déclaré.

Interventions:



Leo Casey (AFT/États-Unis) a déclaré que seuls les mouvements citoyens pourront sauver la démocratie. Ces mouvements commencent dans la classe, a-t-il ajouté, où les jeunes apprennent ce qu'est la citoyenneté démocratique.



Michelle Codrington-Rogers (NASUWT/Royaume-Uni), professeure de citoyenneté, s'est également prononcée en faveur de la résolution. Selon elle, il est essentiel d'offrir aux professeur·e·s de citoyenneté la possibilité de se former, de collaborer en réseau avec leurs collègues et d'interagir avec les autres enseignant·e·s du monde, afin de pouvoir montrer l'exemple et expliquer ce que signifie la citoyenneté mondiale.

La **résolution D2** a été adoptée à l'unanimité.

7.3. Résolutions Section U – Résolutions urgentes

RÉSOLUTION URGENTE CONDAMNANT LES APPELS À CARACTÈRE RACISTE DU PRÉSIDENT DONALD TRUMP ET SOLIDAIRE DES FEMMES DE COULEUR DU CONGRÈS AMÉRICAIN VICTIMES DE SES ATTAQUES

La *résolution U3* a été présentée par **Randi Weingarten** (AFT/États-Unis) et appuyée par **Lily Eskelsen García** (NEA/États-Unis).

Randi Weingarten a rappelé que le Président Trump avait avivé le nationalisme blanc, la misogynie et le racisme en déclarant à quatre représentantes (Alexandria Ocasio-Cortez, Ilhan Omar, Ayanna Pressley et Rashida Tlaib), toutes citoyennes américaines élues, qu'elles pouvaient « rentrer chez elles ». Elle a ajouté que le Président Trump représentait aujourd'hui un réel danger pour les idéaux de la démocratie et les droits humains universels, sur lesquels se fonde l'IE. Selon elle, cette résolution est un appel urgent lancé aux éducateur·rice·s du monde entier : « *Nous devons faire en sorte que ce racisme, cette misogynie et cette xénophobie soient condamnés le plus fermement possible* ».

La co-motionnaire Lily Eskelsen García, fille de parents immigrés, a déclaré que le Congrès était probablement la seule instance internationale prête à répondre à cet appel pour dénoncer le Président Trump et soutenir les victimes de ces attaques. Elle a ajouté que le Congrès était une famille mondiale, au sein de laquelle chaque être humain, chaque nation, chaque race, chaque couleur, chaque langue, chaque religion, chaque conception de la famille et de l'amour, chaque expression du genre était digne de respect.

La *résolution U3* a été adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION URGENTE CONCERNANT LE BRÉSIL

La *résolution U1* a été présentée par **Heleno Manoel Gomes de Araújo Filho** (CNTE/Brésil), qui a expliqué que l'investissement dans l'enseignement public avait été réduit, tout comme d'autres ressources. Ces mesures ont été suivies de plusieurs manifestations dans les rues et d'une grève générale, mais le processus de privatisation de l'éducation se poursuit, y compris l'externalisation de la gestion, de la gouvernance et des départements de recherche des universités publiques vers des entités privées. Le pays a introduit un système de bons pour les crèches et les écoles, ainsi que l'apprentissage à distance pour les 6-14 ans, et tente de recruter du personnel enseignant non qualifié dans les écoles secondaires. Il a demandé au Congrès de montrer que le monde s'oppose à la privatisation de l'éducation et défend les écoles et les universités publiques.

Le co-motionnaire **Nilton Ferreira Brandão** (PROIFES/Brésil) a souligné que les services publics et la négociation collective étaient également menacés dans son pays.

La *résolution U1* a été adoptée à l'unanimité.

7.4. Résolutions Section D – Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

COMMERCIALISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La *résolution D3* a été présentée au nom du NEU/Royaume-Uni par **Gawain Little** et appuyée par **Filbert Baguma** (UNATU/Ouganda).

Gawain Little a indiqué que certaines personnes voyaient des opportunités dans cette crise de l'éducation, touchant 262 millions d'enfants et de jeunes privés de leur droit humain fondamental à l'éducation. L'éducation pèse 7 billions USD sur le marché mondial et est perçue comme une opportunité commerciale, une occasion de tirer parti de la crise de l'éducation. Au cours de ces dix dernières années, le secteur de l'éducation privé a connu une croissance exponentielle, plus d'un quart des élèves du secondaire fréquentent des établissements privés. Cette situation est la conséquence de la volonté des gouvernements des pays industrialisés d'utiliser les fonds publics pour mobiliser des capitaux privés dans les pays en développement, prétextant une insuffisance des ressources publiques pour rencontrer les Objectifs de développement durable.

Amendements:

L'*amendement (1)* a été retiré par la NEA/États-Unis.

L'*amendement (2)*, proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France a été jugé recevable et accepté : à la fin du paragraphe 7 (i), supprimer le segment « *en privilégiant les partenariats avec les syndicats et la société civile* ».

Interventions:

David Hecker (AFT/États-Unis) s'est prononcé en faveur de la résolution. Il a indiqué que les gouvernements de plusieurs pays avaient confié à des partenariats public-privé une large part de l'administration de leurs systèmes éducatifs, conduisant à une baisse de la performance, à des rapports discutables, à un manque de transparence et à l'exclusion d'élèves dans certaines écoles. Il a conclu en déclarant que les pays devaient collaborer avec les syndicats et les organisations de la société civile.

Souleymane Diallo (SELS/Sénégal) a souligné la privatisation généralisée et le sous-financement de l'enseignement public dans son pays. Le manque d'infrastructures et la pénurie d'enseignant·e·s de qualité contribuent à accroître le taux d'échec au baccalauréat. L'accès à l'enseignement public ne cesse de se resserrer et les élèves sont redirigés vers les établissements d'enseignement supérieur du secteur privé.





Shelley Krajacic (NEA/États-Unis) a déclaré que la NEA retirait l'amendement (1). Elle a demandé au Congrès de soutenir cette résolution et a réaffirmé sa profonde opposition aux pratiques mercantiles prédatrices, ajoutant que les partenariats, créatifs et philanthropiques ne devaient être envisagés que sous une étroite surveillance. Elle également exhorté le Congrès à adresser un message fort aux gouvernements pour leur rappeler leur responsabilité de garantir une éducation inclusive, équitable et de haute qualité pour tous les individus.

La *résolution D3* a été adoptée.

7.5. Allocution de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies Amina Mohammed



Dans un message vidéo, **Amina Mohammed**, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, a salué les enseignant·e·s en leur réaffirmant son soutien total, ainsi qu'aux syndicats qui les représentent.

Elle a indiqué que l'éducation forme la base de 17 ODD dans le programme 2030 pour le développement durable, soulignant que l'éducation de qualité passe d'abord par des enseignant·e·s de qualité, qualifié·e·s, motivé·e·s, disposant de moyens d'agir et ayant reçu une excellente formation.

« *Le personnel enseignant joue un rôle de première importance pour assurer l'éducation de tous les individus, pourtant, l'enseignement reste l'une des professions les plus sous-estimées* », a souligné la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, avant d'ajouter : « *Dans un grand nombre de régions du monde, les enseignants ne bénéficient pas d'une bonne formation, ne sont pas bien rémunérés et travaillent dans des environnements difficiles, notamment dans des zones de crise ou de conflit, certains étant eux-mêmes des réfugiés. Nous devons faire beaucoup plus que compter sur les efforts héroïques*

d'enseignants dévoués comme vous pour pouvoir, aujourd'hui, respecter l'engagement mondial en faveur de l'éducation de qualité. »

La communauté internationale doit accélérer le pas pour garantir que les enseignant·e·s reçoivent une formation de qualité et puissent travailler dans des conditions de travail décentes. Ceci implique de leur offrir un développement professionnel continu, une rémunération décente, une autonomie professionnelle et des perspectives de carrière attrayantes. Tout le monde a un rôle à jouer pour garantir une éducation de qualité pour tou·te·s, a-t-elle déclaré, réaffirmant son soutien total à la collaboration avec l'IE pour faire en sorte que la profession enseignante soit traitée avec tout le respect et la dignité qu'elle mérite.



7.6. Allocution de France Castro, membre du Parlement Philippin

France Castro, lauréate du *Prix Arthur Svensson*, a signalé aux délégué·e·s que deux éducateur·rice·s, un directeur d'établissement et sa fille, avaient été tué·e·s à leur domicile aux Philippines par des hommes armés non identifiés. *« Malheureusement, ce genre de situation est devenue monnaie courante depuis l'accession au pouvoir de notre gouvernement. Nous avons été les témoins de nombreux assassinats, qu'il s'agisse de travailleurs ou de travailleuses, de propriétaires d'exploitations agricoles, de juristes ou d'ecclésiastiques. Aujourd'hui, c'est la communauté enseignante qui est visée »*. Les délégations ont observé un moment de silence en mémoire des deux victimes.

France Castro, membre de l'Alliance of Concerned Teachers (ACT), élue au Parlement en 2016, a décrit la situation des Lumad, population autochtone des Philippines. Après la cession de leurs terres à des compagnies minières et à d'autres sociétés investissant dans des activités préjudiciables, la communauté des Lumad a été déplacée dans les zones montagneuses.

France Castro, elle-même, a été harcelée au cours de sa mission menée aux Philippines pour enquêter sur la situation de la communauté des Lumad. Elle a été placée en détention deux jours et trois nuits, accusée d'enlèvement, de trafic et de maltraitance d'enfants.





Elle a déploré que la loi martiale soit toujours imposée dans les zones d'habitation des Lumad et que cette communauté soit encore victime de harcèlement et de discrimination durant le déploiement des projets miniers. « *Les écoles continueront à fonctionner et le personnel enseignant continuera à enseigner aux enfants, même en zones d'évacuation* », a-t-elle déclaré. « *Nous continuerons à leur apporter notre soutien* ».

7.7. RÉSOLUTIONS SECTION D – MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMPLIFICATION ET APPUI A LA RÉPONSE MONDIALE AUX MENACES DE MARCHANDISATION ET DE PRIVATISATION DE L'ÉDUCATION



La *résolution D4* a été présentée au nom du Bureau exécutif par **Sonia Alesso** et appuyée par **Raymond Basilio**.



Sonia Alesso a indiqué que le Bureau exécutif estimait que les tentatives des entreprises et sociétés privées cherchant à influencer le contenu, les résultats et les processus éducatifs, en vue de commercialiser l'éducation et d'en tirer des bénéfices, étaient une atteinte à la démocratie. Elle en a souligné d'autres, telles que le retrait des enfants de leur famille et de leur école et leur placement dans des centres de détention installés aux frontières, l'impossibilité pour certains enfants d'accéder à l'éducation en raison de l'absence de transports, de la famine, de la guerre, ou encore, les agressions visant les dirigeants syndicaux. Tous ces coups portés à la démocratie sont clairement liés au développement du capitalisme et des politiques néolibérales dans le monde, a-t-elle déclaré. Les syndicats doivent poursuivre leurs campagnes dans un esprit de solidarité internationale et réagir aux attaques des entreprises qui tentent de détruire l'enseignement public et, plus particulièrement l'enseignement public de qualité.

Le co-motionnaire Raymond Basilio, au nom du Bureau exécutif, a déclaré que, à partir du moment où l'éducation est considérée comme un bien public, il n'y avait aucune raison de ne pas soutenir cette résolution.

Tous les amendements ont été jugés recevables :



Les *amendements (1), (2), (3), (4), (5), (6) et (7)* ont été proposés par la CONADU/Argentine et appuyés par les syndicats CTERA/Argentine, CNTE/Brésil, PROIFES/Brésil, ADP/République dominicaine, ANDES 21 DE JUNIO, ANDES/Costa Rica, SEC/Costa Rica, COLPROSUMAH/Honduras, UNE-SN/Paraguay, OTEP-Auténtica/Paraguay et FENAPES/Uruguay.

Amendement (1) : au paragraphe 1, supprimer tout après « *l'avenir de l'enseignement public* » et remplacer par « *et la capacité souveraine* »

des Etats à définir des politiques éducatives alignées sur leurs propres projets pour promouvoir le développement durable. »

Amendement (2) : au paragraphe 2, insérer (entre virgules) le segment « *en transférant des ressources publiques au secteur privé ou en facilitant l'intervention des acteurs privés dans la gestion publique* » entre le segment « *favorisent et/ou encouragent activement la marchandisation et la privatisation de l'éducation* » et le segment « *non seulement dans leur pays, mais aussi à l'étranger, dans le cadre de programmes internationaux de développement* ».

Amendement (3) : entre les paragraphes 2 et 3, insérer le nouveau paragraphe « *Malgré les preuves, y compris les leurs, démontrant les effets préjudiciables de la privatisation, les institutions financières internationales continuent à promouvoir la privatisation et la commercialisation de l'éducation de multiples façons, notamment au travers de programmes offrant des opportunités de marché aux acteurs privés.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (4) : entre les paragraphes 5 et 6 insérer le nouveau paragraphe « *Les programmes scolaires complets et inclusifs risquent d'être saisis et repensés par les entreprises pour répondre aux intérêts néolibéraux.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (5) : remplacer le paragraphe 7 par le nouveau paragraphe « *A la lumière de l'expansion mondiale du processus de privatisation et de commercialisation de l'éducation, l'importance pour le personnel enseignant et les syndicats qui le représente de prendre l'initiative de définir une stratégie commune au niveau international, tel que le prévoit la Réponse mondiale, fondée sur la recherche, la communication, la syndicalisation et la mobilisation.* »

Amendement (6) : entre les paragraphes 14 et 15, insérer le nouveau paragraphe « *Poursuivre la conduite des recherches nécessaires pour mettre au jour les mécanismes de commercialisation et les agissements des organisations dites philanthropiques, qui influencent les politiques d'enseignement public.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (7) : au paragraphe 15, insérer le nouvel alinéa (i) « *continuer à tenir les Etats responsables de garantir le droit à l'enseignement public, ainsi que le financement nécessaire* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (8), proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France : à la dernière phrase du paragraphe 14, insérer le segment « *de la société civile, des ONG* » entre « *des partenaires* » et « *qui partagent leurs idées* ».

Amendement (9), proposé par l'UEN/Norvège : au paragraphe 15 (ii) : insérer le segment « *de documentation* » entre « *capacité de recherche* » et « *de l'IE* ».

Amendement (10), proposé par l'UEN/Norvège : au paragraphe 15, ajouter le nouvel alinéa (iv) « *Développer du matériel de mobilisation, de discussion et d'autres ressources pour aider les*

organisations membres à faire pression sur leurs gouvernements nationaux. Encourager des organisations membres ciblées à nouer des liens avec la communauté universitaire et à faire pression sur leurs gouvernements nationaux dans le cadre de problématiques se révélant particulièrement importantes pour la Réponse mondiale. »

Les **amendements (11), (12) et (13)** ont été proposés par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

Amendement (11) : au paragraphe 15 (ii), remplacer le mot « où » par « lorsqu' ».

Amendement (12) : au paragraphe 15 (ii) remplacer le mot « affectent » par le segment « sont susceptibles d'affecter ».

Amendement (13) : au paragraphe 16, insérer le segment « dans tous les pays et notamment » avant « dans les pays en développement ».

Amendement (14) proposé par la CTF-FCE/Canada : après le paragraphe 16, ajouter le nouveau paragraphe 17 « Aider à mettre fin à l'ingérence du secteur privé dans l'enseignement public subventionné par l'Etat dans les pays en développement. »

Interventions:

Fatima da Silva (CNTE, Brésil) a souligné l'importance de rappeler aux banques internationales, aux agences multilatérales, aux investisseurs boursiers et aux entreprises d'édu-business que les syndicats ne permettront jamais la privatisation de l'éducation.

Chris Klopper (SAOU/Afrique du Sud) s'est également prononcé en faveur de la résolution, mettant en avant les problèmes de la privatisation de l'éducation en Afrique du Sud et celui des ONG qui endossent de plus en plus souvent les responsabilités du ministère de l'Education.

Hugo Yasky (CTERA/Argentine) a déclaré que défendre les écoles publiques, c'était défendre les piliers de la démocratie, se référant aux problèmes que rencontre l'Amérique latine.

Yamile Socolovsky (CONADU/Argentine) s'est également prononcée en faveur de la résolution, soulignant que l'Amérique latine accorde une grande importance à la campagne *Réponse mondiale*, étant donné que la privatisation de l'éducation compromet non seulement la réalisation de l'ODD 4, mais également la capacité des Etats à choisir leur propre voie de développement.

Tinus du Preez (NAPTOSA/Afrique du Sud) a souligné la nécessité impérieuse pour l'IE, en tant qu'organisation fédératrice, de jouer un rôle de premier plan pour garantir un enseignement public gratuit de qualité pour tou-te-s.

Louise Plobeck (Lärarförbundet/Suède) a souligné le recul de la Suède dans les classements de l'OCDE pour l'éducation. Elle a précisé que cette tendance négative coïncidait avec l'introduction du système de choix de l'école et l'entrée en scène des acteurs privés.





Jensen Vraa-Jensen (DM/Danemark) s'est également prononcé en faveur de la résolution, soulignant que l'éducation avait pour mission de développer les êtres humains, leur compréhension interculturelle et leur capacité à collaborer entre eux.

Ruby Ana Bernardo (ACT/Philippines) a cité en exemple que son syndicat et les affiliés de l'IE dans son pays menaient des campagnes et intensifiaient leurs luttes contre toutes les formes d'attaques néolibérales ciblant l'éducation.

Melissa Cropper (AFT/États-Unis) a indiqué que les entreprises représentaient une source importante de ressources pour les écoles, mais qu'il existait une différence significative entre les entreprises qui apportent des ressources aux écoles pour défendre l'éducation gratuite de haute qualité et les entreprises et autres fonds monétaires internationaux puissants qui se servent de leurs richesses pour mettre la main sur l'éducation et en faire une entreprise privée à vocation commerciale.

Maurie Mulheron (AEU/Australie) a indiqué que la privatisation était une question centrale pour cette génération de syndicalistes, rappelant que les tests aux enjeux élevés, les atteintes aux qualifications et la technologie qui domine la pédagogie, faisaient tous partie d'un processus plus large dont la finalité est la privatisation.

Emiliano Mandacen Alves (FENAPES/Uruguay) s'est également prononcé en faveur de la résolution, ajoutant que défendre les droits de chaque individu dans le monde, c'était lutter contre l'anéantissement de la démocratie.

Jonavon Rustin (SADTU/Afrique du Sud) a indiqué qu'une loi avait été votée dans son pays pour privatiser l'éducation, malgré l'opposition des syndicats de l'éducation.

Wilson Sossion (KNUT/Kenya) a exhorté les syndicats à lutter contre les partenariats public-privé dans le secteur de l'éducation, dans la mesure où ils interviennent dans la confection des programmes d'études pour mettre la main sur l'élaboration des contenus et du matériel pédagogique.

Samuel Johnson (NTAL/Liberia) a mis l'accent sur la lutte contre l'expansion de Bridge International Academies dans son pays. Il a appelé à défendre une éducation de qualité, équitable et accessible pour tous les enfants, quelle que soit leur situation politique, socio-économique et culturelle.

Heidi Yetman (CTF/Canada) a indiqué que, au Québec, les écoles privées recevaient des subventions importantes du gouvernement. A Montréal, un tiers des élèves des écoles secondaires fréquentent un établissement privé. Le Québec, a-t-elle déclaré, possède le système scolaire le plus inéquitable du Canada.

Gabriel Caldentey Ramos (STEs-Intersindical/Espagne) a expliqué que l'éducation était menacée en Amérique latine, où l'intervention américaine et le financement international ont permis à la privatisation de gagner du terrain.

Luc Nhyomog (SYNTESPRIC/Cameroun) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Il a souligné la commercialisation de l'éducation dans son pays, marquée par la précarisation des conditions d'emploi et de travail des enseignant·e·s.

La *résolution D4*, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité.

■ ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S

La *résolution D5*, proposée par les syndicats AFT/États-Unis, CSQ/Canada, BUPL/Danemark, GEW/Allemagne, GNAT/Ghana et KNUT/Kenya, a été présentée par **Elisa Rimpler** (BUPL/Danemark) et appuyée par **Wilson Sossion** (KNUT/Kenya).

Elisa Rimpler a expliqué que l'EPE offrait aux enfants les outils leur permettant de développer leur empathie, leur curiosité et leur sociabilité. Faire de l'EPE un droit humain permettrait de protéger davantage d'enfants et de garantir leur droit à l'enfance, au travers du jeu et des relations d'amitié, dans des communautés sûres. Le co-motionnaire Wilson Sossion a demandé à l'IE de définir un plan d'action basé sur les recherches menées dans le domaine de l'EPE, un plan d'action centré sur la privatisation et la commercialisation de l'EPE, qui promeut les lignes directrices de l'OIT pour ce secteur.

Tous les amendements ont été jugés recevables :

Les *amendements (1)* et *(2)* ont été proposés par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique.

Amendement (1) : ajouter le nouveau paragraphe 7 « *Convaincu et réaffirmant qu'une éducation de qualité pour la petite enfance est cruciale pour la scolarité, l'égalité des chances et l'apprentissage continu de tous les enfants, en particulier de ceux qui grandissent dans des conditions précaires* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (2) : ajouter le nouveau paragraphe 9 « *Soulignant que les recherches du lauréat du prix Nobel James Heckman prouvent qu'une éducation de la petite enfance de qualité influence considérablement la santé, ainsi que les perspectives économiques et sociales des individus et de la société en général.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Les *amendements (3)*, *(4)*, *(5)* et *(6)* ont été proposés par les syndicats UEN/Norvège et Lärarförbundet/Suède.

Amendement (3) : entre les paragraphes 13 et 14, ajouter le nouveau paragraphe « *Convient que l'EPE fait partie intégrante du système éducatif et que le jeu joue un rôle central dans la vie des enfants. Conformément à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants ont le droit de jouer. Par conséquent, le jeu doit être au programme dans l'EPE.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (4) : au paragraphe 14 (v), renuméroté 15 (v), insérer les mots « *préconiser d'* » avant « *améliorer la formation initiale* ».

Amendement (5) : au paragraphe 14 (vi) renuméroté 15 (vi), remplacer « *éducateur·rice·s* » par « *personnels de soutien à l'éducation* ».

Amendement (6) : au paragraphe 14 (vii), renuméroté 15 (vii), remplacer « *continuité du travail fondamental du* » par « *continuité d'un* ».

Interventions:



Sonia Éthier (CSQ/Canada) a déclaré que l'IE devrait collaborer avec d'autres afin que les enfants puissent recevoir une éducation de qualité accessible à tout le monde. Ces services devraient être publics, a-t-elle déclaré, tandis que les syndicats devraient agir pour que les gouvernements en fassent une de leurs priorités, afin que l'EPE soit le tout premier lien dans le système éducatif.



Turid Buan Oefsti (UEN/Norvège) a expliqué que, bien que l'intérêt pour l'EPE ne cesse de croître, ce dernier porte en grande partie sur la façon dont l'EPE peut servir à améliorer les performances scolaires futures des enfants. Il a insisté sur l'importance des activités ludiques au sein de l'EPE, en termes de bien-être, de développement et d'élimination des obstacles.



Séances en sous-groupes

Jour 4 – jeudi 25 juillet – après-midi

Le début de l'après-midi de la quatrième journée de Congrès a été consacré aux séances en sous-groupes suivantes et à la poursuite des discussions des deuxième et troisième journées :

- Groupe 1** Renouvellement syndical
- Groupe 2** Vivre nos valeurs
- Groupe 3** Devenir chef·fe·s de file dans des configurations politiques nouvelles
- Groupe 4** Passer aux actes : moyens efficaces d'influencer et de faire campagne

Les délégué·e·s se sont penché·e·s sur les moyens permettant aux syndicats de mieux sensibiliser et impliquer les jeunes membres. Cette séance dédiée au renouvellement syndical s'est intéressée aux jeunes travailleur·euse·s, considéré·e·s comme un groupe ayant des besoins distincts, ainsi qu'un droit légitime d'orienter et façonner les politiques des syndicats. Elle visait à promouvoir la participation et la représentation des jeunes au sein des affiliés de l'IE, en leur offrant un espace pour échanger leurs expériences, leurs attentes et leurs défis, identifier les bonnes pratiques pour leur participation aux activités syndicales, et soutenir le travail en réseau et en coopération entre les plateformes de jeunes au sein des syndicats membres de l'IE.

La séance intitulée *Vivre nos valeurs* s'est intéressée aux moyens pouvant être mis en œuvre par les syndicats pour promouvoir l'éducation inclusive dans les écoles et les communautés et rechercher une alternative aux principes de séparation et de ségrégation. Cette séance a également permis de mettre en avant la façon dont les syndicats mettent en pratique leurs programmes pour l'éducation inclusive au niveau des communautés et des écoles, ainsi que l'impact de ce travail, tant pour progresser en faveur de l'inclusion que pour changer la perception des syndicats de l'éducation par la communauté et les parties engagées.

Le groupe 3 s'est penché sur les risques et les opportunités liés à la quatrième révolution industrielle pour les systèmes éducatifs et les syndicats. Les délégué·e·s ont discuté de la façon dont les *big data*, l'intelligence artificielle (IA), la robotique, l'impression 3D, les neurotechnologies, la réalité virtuelle et l'automatisation étaient de plus en plus testés dans l'enseignement et la recherche.

La séance en sous-groupe consacrée aux ODD a permis d'examiner la façon dont ces derniers offrent un tremplin pour faire avancer les priorités des organisations membres de l'IE et tenir les gouvernements responsables.





Séance plénière du Congrès VIII

Jour 4 – jeudi 25 juillet – fin d'après-midi

8.1. Rapport du Comité des élections : élection des sièges ouverts

Anders Rusk (OAJ/Finlande), président du Comité des élections, a annoncé les résultats des élections pour les sièges ouverts.

Les dix candidat·e·s ayant recueilli le plus de voix ont été élu·e·s. Au total, 240 votes valides et 2 votes non valides ont été exprimés.

Liste des candidat·e·s élu·e·s (par ordre alphabétique) :

Jalila Mohammed Ridha al-Salman (BTA/Bahreïn)

Raymond D. Basilio (ACT/Philippines)

Mary Bousted (NEU/Royaume-Uni)

Alfonso Cepeda Salas (SNTE/Mexique)

Steffen Handal (UEN/Norvège)

Manuela Mendonça (FENPROF/Portugal)

Nadine A. Molloy (JTA/Jamaïque)

Helene Nekarmbaye (SET/Tchad)

Marjolaine Perreault (CSQ/Canada)

Roberto Trochez (COPROSUMAH/Honduras)



Sièges ouverts		Asientos
Ms. Jalila Mohammed Ridha al-Salman	BTA, Bahreïn	
Mr. Raymond D. Basilio	ACT, Philippines	
Ms. Mary Bousted	NEU, Royaume-Uni	
Mr. Alfonso Cepeda Salas	SNTE, Mexique	
Mr. Steffen Handal	UEN, Norvège	
Ms. Manuela Mendonça	FENPROF, Portugal	
Ms. Nadine A. Molloy	JTA, Jamaïque	
Ms. Helene Nekarmbaye	SET, Tchad	
Ms. Marjolaine Perreault	CSQ, Canada	
Mr. Roberto Trochez	COPROSUMAH, Honduras	

8.2. Résolutions (suite)

UNE ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S

Interventions (résolution D5 - suite):



Sandra Davis (AFT/États-Unis) a précisé que l'engagement envers les enfants devait inclure une promesse selon laquelle tous les jeunes enfants doivent participer à des programmes d'apprentissage dès leur plus jeune âge, jetant les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces programmes doivent être motivants et adaptés à l'âge des élèves, favoriser le développement social et émotionnel, et inclure le langage oral et la littéracie, les premiers concepts mathématiques, des notions d'art, de musique, ainsi qu'un regard sur la nature et les sciences.



Katrien Vercauteren (COV/Belgique) a indiqué que l'EPE était le premier stade de l'apprentissage des enfants et que celui-ci était crucial pour la suite de leur parcours scolaire et le début de l'apprentissage tout au long de la vie. Raison pour laquelle les écoles doivent être des lieux propices à la découverte et au développement des enfants.



Elaine Merriweather (NEA/États-Unis) a précisé que les syndicats devaient poursuivre leur combat pour améliorer les conditions de travail des enseignant·e·s de l'EPE et des PSE qui travaillent à leurs côtés. Les syndicats doivent continuer à améliorer les politiques qui feront de l'éducation de la petite enfance une priorité partout dans le monde.



Yobana Salinas Arancibia (SINDI2/Chili) a indiqué que beaucoup de travail avait été accompli dans son pays pour défendre l'EPE. Toutefois, la commercialisation de l'éducation suscite des inquiétudes, d'où l'importance de lutter fermement pour jeter les bases de l'avenir de l'EPE.



Björn Köhler (GEW/Allemagne) a précisé que l'essentiel du travail dans le secteur de l'EPE était accompli par des femmes. Raison pour laquelle il est si important d'adopter cette résolution à l'unanimité, afin de se montrer solidaires des collègues de l'EPE.

La [résolution D5](#) a été adoptée à l'unanimité.

8.3. Présentation du programme et du budget 2020-2023

Le [programme et le budget proposés pour 2020-2023](#) ont été présentés par le **secrétaire général**, et appuyés par **Mugwena Maluleke**.

Le secrétaire général a déclaré que l'IE s'était engagée à prendre les devants pour défendre les droits de ses membres et des travailleur·euse·s à travers le monde, ainsi que les systèmes éducatifs de qualité et le statut de la profession. Et pourtant, chacun de ces piliers est pris pour cible et nombre de syndicats de l'éducation évoluent





dans des environnements hostiles. La question des finances s'avère problématique pour bon nombre d'affiliés, comme en témoigne l'augmentation de près de 50 % des demandes d'accords spéciaux pour le paiement des cotisations, introduites auprès de l'IE depuis le dernier congrès. Toutefois, l'IE reconnaît l'importance cruciale de la collaboration et de la solidarité mondiales face à l'influence croissante des acteurs mondiaux sur les politiques nationales. Les activités de plaidoyer et les campagnes menées par l'IE au cours de ces 25 dernières années ont clairement fait la différence, l'éducation mondiale étant désormais inscrite au rang des principales priorités des programmes de nombreuses institutions internationales et autres initiatives mondiales. D'autre part, les éducateur·rice·s et les politiques éducatives occupent une place de plus en plus centrale dans les débats entourant l'éducation.



Malgré cela, l'inflation et l'augmentation des coûts au cours de ce dernier quadriennat mettent en péril l'efficacité de l'IE, a-t-il déclaré. En dépit des économies réalisées et d'un réajustement d'amont en aval pour les quatre années à venir, le Bureau exécutif recommande une augmentation des cotisations limitée à 2 % pour le taux plafond. Ce dernier a, en outre, réduit le nombre de secrétaires généraux·ales adjoint·e·s à une seule personne et instauré un gel du recrutement en réduisant le personnel du siège central et des bureaux régionaux. Le nombre de conférences et réunions planifiées a été réduit, de même que le budget alloué aux conférences régionales et les dépenses en termes de déplacements. On notera également une augmentation de l'utilisation des TIC. A ce jour, le budget a été réduit d'environ 20 %, soit une économie globale de plus de 400.000 EUR.



Il a rappelé au Congrès que la participation active des organisations membres demeurait l'une des forces de l'IE. Et, même si certaines agences intergouvernementales sont plus grandes qu'elle, l'IE reste une organisation syndicale représentative composée de syndicats représentatifs – autrement dit, une fédération syndicale parfaitement indépendante de qui que ce soit.

Le programme et le budget de l'IE présentés ici témoignent d'une organisation qui s'appuie sur les valeurs et les objectifs de ses affiliés et qui investit dans des activités qui reflètent leur mission vis-à-vis de l'IE. Il a réitéré que le syndicalisme et la solidarité ne s'arrêtaient pas aux frontières nationales, mais englobaient le monde entier. Les institutions intergouvernementales discréditent les syndicats et portent atteinte à l'éducation, tout comme les entreprises commerciales privées s'organisent pour faire taire le mouvement syndical à travers le monde. L'IE puise sa force dans ses affiliés, leur nombre, l'ampleur du mouvement syndical. La puissance de l'IE au niveau mondial est la résonance directe de la force de ses organisations membres. Son ambition est d'amplifier cette force, en veillant à ce que tout le monde travaille ensemble, avec engagement et détermination, pour gagner ce pari sur l'avenir : créer une organisation, l'IE, où le tout est plus puissant que la somme de ses composants individuels.

Il a conclu en précisant que le budget était serré, ciblé et responsable, ne prévoyant qu'une augmentation minimale des cotisations, à l'heure du plus grand des défis.

Interventions:



Odile Cordelier (SNES-FSU/France) a reconnu que le contexte politique mondial avait changé. Elle a déclaré que l'IE devait s'exprimer plus haut et plus fort auprès d'institutions telles que l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale et l'UNESCO. Elle a demandé instamment aux syndicats rencontrant des difficultés pour s'acquitter de leurs cotisations de mettre en place des systèmes financiers plus solides, afin de pouvoir participer encore davantage aux activités de l'IE. Elle a, en outre, reconnu l'importance du personnel de l'IE et du travail accompli.



Terje Skyvulstad (UEN/Norvège) a invité l'IE à améliorer la qualité et la portée de ses recherches et d'y inclure la profession.



Correna Haythorpe (AEU/Australie) a déclaré qu'il appartenait aux syndicalistes de diriger, organiser, faire campagne, former, enseigner et d'apprendre les un·e·s des autres. Pour développer sa capacité en tant qu'organisation mondiale et pour relever les défis actuels, l'IE a besoin de ressources.



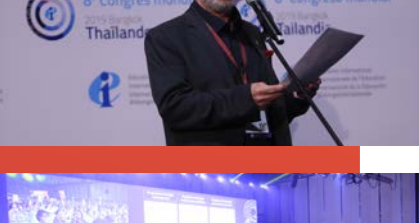
Cuqui Vera (FE.CC.OO/Espagne) a déclaré que l'IE, plus grande fédération syndicale mondiale, avait besoin d'un budget solide, afin de continuer à renforcer son influence sur les institutions internationales et les débats mondiaux.



Roberto Baradel (CTERA/Argentine) a demandé aux délégué·e·s d'expliquer comment il·elle·s contribuaient à la croissance permanente de l'IE dans leur pays. Il a précisé que la croissance de l'IE n'était possible que si les syndicats se développaient au niveau national. Il est indispensable d'affirmer l'importance de la solidarité internationale, qui sauve des vies. Pour garantir un enseignement public de qualité, les syndicats et L'Internationale de l'Éducation doivent être forts.



Le **secrétaire général** a également répondu, soulignant que l'IE devait se renforcer au niveau national et avoir la possibilité de partager ses stratégies, afin de pouvoir se développer, renforcer sa capacité, combattre la privatisation, lutter pour les droits syndicaux et la dignité, lutter pour ses membres en première ligne, protéger les plus vulnérables et défendre la démocratie.



Russ Walters (NASUWT/Royaume-Uni) a fait une dernière intervention, soulignant que les organisations membres ne devaient pas imposer à l'IE des requêtes déraisonnables et coûteuses. Il a ajouté que chaque organisation membre devait rendre des comptes à ses propres affilié·e·s concernant l'utilisation de leurs cotisations et que l'affiliation de son syndicat à l'IE lui était d'une grande utilité.



Le **programme et le budget 2020-2023**, tels que présentés, ont été **adoptés**.

La recommandation B concernant les principes régissant l'actuel système de paiement des cotisations (voir page 5) a été **adoptée** à l'unanimité. Cette recommandation a été proposée par **Mugwena Maluleke** et appuyée par le **secrétaire général**.



La recommandation C concernant les modifications apportées à l'actuel système de paiement des cotisations (voir page 5) a été **adoptée** à l'unanimité. Cette recommandation a été proposée par **Mugwena Maluleke** et appuyée par le **secrétaire général**.

8.4. Résolutions (suite)

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) – RESPECTER L'ENGAGEMENT DES 0,7 % ET RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION

La **résolution D7**, proposée par les syndicats AOb/Pays-Bas, BUPL/Danemark, GL/Danemark, Läraryrbundet/Suède et NASUWT/Royaume-Uni, a été présentée en leur nom par **Trudy Kerperien** (AOb/Pays-Bas) et appuyée par **Rosemary Carabine** (NASUWT/Royaume-Uni).

Trudy Kerperien a rappelé la résolution des Nations Unies, prévoyant l'allocation de 0,7 % du RNB des pays à l'APD. Malgré cela, seuls cinq pays de l'OCDE atteignent cet objectif, dont notamment, et depuis longtemps, les Pays-Bas. Le fait de ne pas rencontrer cet objectif pour l'APD a un impact significatif sur la possibilité de réaliser les ODD. Elle a exhorté les pays à revenir à leur engagement initial et à atteindre cet objectif de 0,7 %.

La co-motionnaire Rosemary Carabine a déclaré que l'IE, en collaboration avec ses partenaires, notamment la Campagne mondiale pour l'éducation, devait poursuivre ses efforts pour appeler à une augmentation de l'investissement dans l'éducation publique d'une voix forte et unie. L'IE doit renouveler son engagement à demander des comptes aux autorités gouvernementales et aux institutions internationales afin de pointer du doigt celles qui n'accordent pas la priorité à l'éducation.

Les amendements ont été jugés recevables:

Les **amendements (1)** et **(2)** ont été proposés par les syndicats SNUipp-FSU/France, SNES-FSU/France, SNEC/Mali et SNEN/Niger.

Amendement (1) : à la fin du paragraphe 3, insérer le segment « *De plus, globalement, moins de 10 % de l'aide publique est consacrée à l'éducation.* »

Amendement (2) : au paragraphe 4, insérer l'alinéa (v) « *De veiller à ce que les gouvernements n'utilisent pas l'aide publique au développement pour imposer aux pays receveurs des politiques d'éducation néfastes.* »

Intervention:

Issoufou Arzika (SNEN/Niger) a déclaré que l'APD était indispensable mais qu'elle ne devrait pas être assortie d'instructions dictées par les donateurs, afin de laisser aux pays la liberté d'élaborer leurs propres programmes, avec leurs propres priorités, et de rentabiliser au mieux cet argent. Les conditions imposées par les bailleurs de fonds internationaux forcent souvent les pays à orienter leurs politiques dans la mauvaise direction.

La **résolution D7** a été adoptée à l'unanimité.



DEMANDE D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES ET D'ENSEIGNANT·E·S DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR ET SUPÉRIEUR OU DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ENTRE PAYS MEMBRES DE L'IE AFIN DE CRÉER UNE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE MONDIALE



La **résolution D8** a été proposée par **Upasena Gamage** (USLTS/Sri Lanka), qui a appelé à favoriser les échanges pour permettre aux pays et aux enseignant·e·s de tirer des enseignements mutuels. Ces échanges permettraient aux élèves et aux enseignant·e·s d'acquérir et de partager des connaissances, des approches, des compétences et des idées intéressantes. Cette proposition a été appuyée par **Poshini WS Jayaweera** (ACUET/Sri Lanka).

Interventions:



Carol (NEA/États-Unis) a déclaré que, même si les échanges ne sont pas toujours possibles, les syndicats peuvent inviter leurs collègues et d'autres personnes extérieures à aider leurs membres à poursuivre leur apprentissage tout au long de la vie. Les personnes peuvent partager leurs points forts et s'entraider, afin d'en apprendre davantage sur la communauté mondiale.



Luis Grubert Ibarra (FECODE/Colombie) a expliqué que, grâce à cette résolution, l'IE pourra jouer un rôle proactif pour ouvrir de nouvelles perspectives et encourager une quête saine de la connaissance universelle. Ces échanges amèneront les syndicalistes à connaître et adopter les pratiques syndicales des autres pays, ce qui permettrait de créer un réservoir de futur·e·s dirigeant·e·s ouvert·e·s sur le monde. Il serait également attendu des participant·e·s aux échanges qu'il·elle·s puissent rendre l'enseignement public plus égalitaire, ce qui contribuerait à la réalisation de l'ODD 4.

La **résolution D8** a été adoptée.

PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES MIGRANT·E·S ET RÉFUGIÉ·E·S



La **résolution D9** a été proposée par **Becky Pringle** (NEA/États-Unis) et appuyée par **Israel Montano** (ANDES/Salvador).



Becky Pringle a cédé la parole à Gladys Marcus (NEA/États-Unis), qui a déclaré être fille de parents mexicains immigrés. Aux États-Unis, plus d'une centaine de centres de rétention à but lucratif hébergent plus de 15.000 enfants dans des camps à travers le pays. Elle a expliqué avoir visité le plus grand d'entre eux à Homestead, en Floride, un centre de rétention où le nombre d'enfants est passé de plus de 1.300 au mois de mars à plus de 4.000 au mois de juillet 2019. Elle a évoqué la création de centres de soins mis en place pour accueillir les nouveau-nés et les enfants retirés aux mères à leur arrivée au centre ou ayant accouché en rétention. Elle a demandé au Congrès de s'unir contre ce type d'injustice et de lutter pour défendre et protéger ces enfants.

Israël Montano a décrit l'impact de la pauvreté, de la violence de bandes organisées et de la migration en Amérique centrale et latine,

où des familles en quête du rêve américain ne découvrent que souffrance et exclusion.

Tous les amendements ont été jugés recevables :

Les **amendements (1), (2) et (3)** ont été proposés par le SER/Suisse.

Amendement (1) : dans le titre et tout au long de la résolution D9, insérer « *et jeunes* » entre « *enfants* » et « *migrants* ».

Amendement (2) : au paragraphe 1, insérer le segment « *et la formation* » pour réécrire: « *L'éducation et la formation sont des droits* ».

Amendement (3) : au paragraphe 1, insérer le segment « *et les jeunes à une formation* » entre « *équitable,* » et « *où qu'ils se trouvent* ».

Les **amendements (4), (5) et (6)** ont été proposés par l'UEN/Norvège.

Amendement (4) : au paragraphe 2, remplacer « *méritent* » par « *ont le droit* ».

Amendement (5) : au paragraphe 2, remplacer « *non détenus pendant des mois ou des années* » par « *ne devraient jamais être détenus* ».

Amendement (6) : voir amendement (5)

Amendement (7), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique, VSOA-Onderwijs/Belgique et UEN/Norvège : au paragraphe 4, remplacer « *méritent* » par « *ont* ».

Amendement (8), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 4, après « *pays d'accueil* » insérer le segment « *et doivent pouvoir accéder sur un pied d'égalité à l'éducation de qualité* ».

Les **amendements (9), (10) et (11)** ont été proposés par l'UEN/Norvège. Afin de faciliter la lecture dans la version française, ces trois amendements ont été fusionnés et le paragraphe 6 reformulé comme suit : « *Durant leur séjour en centre d'accueil ou de rétention, les enfants et jeunes migrants et réfugiés doivent avoir le droit de bénéficier des services du personnel de la santé, des travailleur·euse·s sociaux·ales et des défenseur·euse·s des droits des enfants et des jeunes* ».

Amendement (9), fusionné avec les **amendements (10) et (11)** : au paragraphe 6 supprimer les segments « *Les gouvernements doivent permettre l'accès des centres de rétention où sont retenus* » et « *aux visites* ».

Amendement (10), fusionné avec les amendements (9) et (11) : au paragraphe 6, insérer « *doivent avoir le droit de bénéficier des services* » devant « *de travailleur·euse·s de la santé* ».

Amendement (11), fusionné avec les amendements (9) et (10) : à la fin du paragraphe 6, ajouter le segment « *durant leur séjour en centre d'accueil ou de rétention* ».

Les **amendements (12), (13) et (14)** ont été proposés par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique.

Amendement (12) : au paragraphe 9, remplacer « *Les enseignant·e·s sont la clé* » par « *L'éducation est la clé* ».

Amendement (13) : au paragraphe 9, remplacer « les écoles » par « la société ».

Amendement (14) : au paragraphe 9, remplacer « disposer de l'autonomie et du soutien » par « se voir offrir les moyens, l'autonomie et le soutien ».

Amendement (15), proposé par le SNTE/Mexique : entre les paragraphes 9 et 10, ajouter le nouveau paragraphe 10 « *Faire pression sur leurs gouvernements afin que le cycle migratoire soit considéré dans sa totalité (origine, transit, destination et retour), en insistant plus particulièrement sur les droits des enfants et des jeunes.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Les **amendements (16), (17) et (18)** ont été proposés par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique.

Amendement (16) : au paragraphe 11 (iv), remplacer « les centres de rétention de migrants » par « les écoles disponibles ».

Amendement (17) : à la fin du paragraphe 11 (iv), ajouter « *et dans le cadre d'une formation linguistique adaptée.* ».

Amendement (18) : au paragraphe 11, ajouter le nouvel alinéa (iii) « *Offrir de meilleures conditions de vie et d'apprentissage aux familles avec enfants dans des résidences ouvertes.* » et renuméroter les alinéas suivants en conséquence.

Amendement (19), proposé par l'UEN/Norvège : au paragraphe 11, remplacer l'alinéa (vi) par « *Garantir le droit des enfants migrants et réfugiés aux soins de santé, à l'éducation et à toute autre assistance sociale et juridique lors de leur séjour dans les centres d'accueil et de rétention.* »

Amendement (20), proposé par le SNTE/Mexique : au paragraphe 11 (vii), supprimer le mot « *forcé* ».

Amendement (21), proposé par l'UEN/Norvège : au paragraphe 11, ajouter le nouvel alinéa (x) « *Faire en sorte que tous les enfants migrants et réfugiés, y compris les demandeurs d'asile mineurs soient traités comme des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans et bénéficient des soins, des services et de l'éducation dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant.* »

Les **amendements (22) et (23)** ont été proposés par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique.

Amendement (22) : au paragraphe 11, ajouter le nouvel alinéa (x) « *Offrir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie aux personnes réfugiées et migrantes, quel que soit leur âge, afin de leur permettre de participer à la société.* »

Amendement (23) : au paragraphe 11, ajouter le nouvel alinéa (xi) « *Faciliter la consultation et la coordination entre les nombreux acteurs impliqués, selon la perspective de l'éducation, afin de rendre possible une approche intégrée et complète.* »



Interventions:

María Antonieta García Lascurain Vargas (SNTE/Mexique) a souligné l'augmentation, à travers le monde, du nombre de filles et de garçons qui fuient avec ou sans leurs parents. Des milliers d'enfants, garçons et filles, sont privés de leur droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, ou d'amour, et sont incarcérés loin de leurs parents. Elle a exhorté le Congrès à soutenir cette résolution, afin de faire entendre la voix de ces migrant·e·s.



Hilde Lavrysen (COV/Belgique) a précisé que, dans son pays aussi, les familles réfugiées avec enfants sont placées dans des centres de rétention avant leur expulsion, malgré l'opposition de la société civile et des syndicats de l'éducation.



Randi Weingarten (AFT/États-Unis) s'est également prononcée en faveur de la résolution, expliquant que les enfants immigrés sont détenus par la force aux États-Unis. Ce n'est pas de cette façon que l'on traite les enfants en 2019, a-t-elle déclaré.



Lass Bjerg Jørgensen (BUPL/Danemark) a indiqué que les gouvernements successifs avaient rendu la vie des réfugié·e·s insupportable dans son pays. Il importe de faire pression sur les responsables politiques et de faire jouer la solidarité pour tou·te·s, y compris les enfants migrants et réfugiés.



Manal Hdaife (PPSTLL/Liban) a appelé la communauté internationale à augmenter le financement et le soutien pour aider son pays à offrir une éducation à des enfants réfugiés toujours plus nombreux.

La résolution D9 a été adoptée à l'unanimité.



8.5. Prix de l'IE

Une cérémonie s'est tenue le jeudi en fin d'après-midi afin de célébrer les lauréats 2019 des Prix de l'IE.



Le Prix Mary Hatwood des droits humains et syndicaux a été décerné à **Jalila Al Salman** (Bahreïn) pour son dévouement à représenter les enseignant-e-s de son pays. Elle a été emprisonnée sous de fausses accusations, placée en isolement, menacée, passée à tabac, soumise à l'humiliation et torturée par les autorités.

Jalila Al Salman a raconté, à la réception de son prix, ses expériences en tant que dirigeante de la BTA qui, après s'être mobilisée pour défendre l'éducation, a été qualifiée d'ennemie du gouvernement : « *Notre statut est passé de celui de dirigeants syndicaux à celui de criminels. Nous avons été arrêtés, torturés, traînés devant les tribunaux militaires et licenciés de nos emplois, tandis que la BTA a été dissoute. Notre syndicat est le seul à avoir été sanctionné de la sorte. Et pourquoi ? Car nous prenons les devants, nous avons, la force, le pouvoir et la capacité de mobiliser et de rassembler les enseignants de notre pays.* »





Le *Prix Albert Shanker de l'éducation* a été décerné au chercheur canadien **Curtis Riep** pour ses recherches novatrices sur les écoles payantes à bas prix Omega au Ghana, les écoles APEC aux Philippines et les écoles Bridge International Academies en Ouganda. Ses recherches et sa persévérance, malgré qu'il ait été arrêté pour des motifs fallacieux en Ouganda, ont apporté une contribution exceptionnelle pour garantir que chaque enfant ait accès à une éducation publique inclusive et de qualité, quel que soit sa situation socio-économique, son genre ou sa nationalité.

A la réception de son prix, Curtis Riep a déclaré : « *Pendant la majeure partie de cette dernière décennie, j'ai conduit des recherches et des études sur une tendance croissante au sein de l'éducation : la privatisation et la commercialisation de l'enseignement public. Mes recherches se sont concentrées en particulier sur la prolifération des écoles privées payantes dites à 'bas prix' dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, etc. La commercialisation et la privatisation de l'éducation ne sont pas des phénomènes isolés ou uniquement observables dans certains pays. Il s'agit d'un phénomène mondial. Pour y répondre, nous devons défendre bec et ongles un enseignement public dans le monde qui profite à la population et non à ce 1 % d'élites, uniquement en quête de bénéfices. Nous avons besoin d'un système éducatif pour les 99 %.* »





JOUR 5

Vendredi 26 juillet

8^e Congrès mondial de l'E,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Séance plénière du Congrès IX

Jour 5 – vendredi 26 juillet – matinée

9.1. Résolutions Section B – Promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux

UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR LES RÉFUGIÉ·E·S

La *résolution B12* a été présentée par **Line Isaksson** (Lärarförbundet/Suède) au nom des syndicats FE.CC.OO/Espagne, NASUWT/Royaume-Uni, Lärarförbundet/Suède et GEW/Allemagne.

Line Isaksson a déclaré que la crise des réfugié·e·s persistait à travers le monde et que les attitudes vis-à-vis des populations réfugiées et migrantes devenaient de plus en plus hostiles dans bon nombre de pays. Les droits humains des réfugié·e·s sont menacés, y compris leur droit à une éducation de qualité. L'IE et ses organisations membres doivent continuer à s'engager en faveur des réfugié·e·s et de leur droit à l'éducation de qualité.

La co-motionnaire **Cuqui Vera** (FE.CC.OO/Espagne) a indiqué que les syndicats de l'éducation avaient la responsabilité de défendre le droit au logement des réfugié·e·s et de promouvoir une nouvelle approche de la citoyenneté exempte de stéréotypes et de préjugés.

Les amendements suivants ont été jugés recevables :

Amendement (1), proposé par Lärarförbundet/Suède : au paragraphe 2, ajouter les liens vers les sources pour les points (i) à (iv).



- (i) 68,5 millions de personnes sont déplacées de force dans le monde, dont 25,4 millions sont des personnes réfugiées (<https://www.unhcr.org/uk/figures-at-a-glance.html>)
- (ii) 85 % des réfugié.e.s sont accueilli.e.s par les pays de l'hémisphère Sud (<https://www.unhcr.org/uk/5b27be547.pdf>)
- (iii) 52 % des réfugié.e.s ont moins de 18 ans, dont 7,4 millions sont en âge d'être scolarisé.e.s (<https://www.unhcr.org/uk/news/latest/2018/8/5b86342b4/four-million-refugee-children-schooling-unhcr-report.html>)
- (iv) 4 millions d'enfants réfugiés ne sont pas scolarisés (<https://www.unhcr.org/5b852f8e4.pdf>)

Les **amendements (3)** et **(4)** ont été proposés par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique.

Amendement (3) : au paragraphe 2, insérer le nouvel alinéa (v) « La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par 196 pays dans le monde, affirme en son article 28 que chaque enfant a droit à une éducation de qualité » et renuméroter les points suivants en conséquence.

Amendement (4) : au paragraphe 4 (ii), insérer après virgule « en se référant à la Convention des droits de l'enfant » après « institutions internationales ».

Amendements:

Les **amendements (2), (5)** et **(6)** proposés par le NEU/Royaume-Uni n'ont pas été acceptés. Ils ont été présentés au Congrès par **Robin Head** (NEU/Royaume-Uni) et appuyés par **Saed Erziqat** (GUPT/Palestine).

Amendement (2) : insérer à la fin du paragraphe 2 (i) « le groupe le plus nombreux et qui souffre depuis le plus longtemps étant les plus de 5 millions de réfugié.e.s palestinien.ne.s ».

Amendement (5) : insérer à la fin du paragraphe 4 (ii) (a), après virgule: « y compris le rétablissement du financement de l'UNWRA en faveur des écoles dans les camps de réfugié.e.s palestinien.ne.s ».

Amendement (6) : au paragraphe 4, ajouter un nouvel alinéa (iv) « étudier et soutenir l'offre d'éducation aux réfugié.e.s Rohingya au Myanmar et au Bangladesh ».

Interventions spécifiques sur les amendements (2), (5) and (6):

Robin Head a expliqué que les **amendements (2), (5)** et **(6)** comportaient des références à des problématiques spécifiques qui avaient évolué depuis le dernier congrès mondial, notamment en Palestine, au Myanmar et au Bangladesh. Les **amendements (2)** et **(5)** invitent l'IE à demander la reprise du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugié.e.s de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'**amendement (6)** demande à l'IE d'étudier et soutenir l'offre d'éducation aux réfugié.e.s Rohingya.





Le co-motionnaire **Saed Erziqat** a expliqué que la communauté internationale ne devait pas s'exonérer de sa responsabilité d'assurer l'éducation des réfugié·e·s et que les enfants palestiniens n'avaient pas à payer le prix des décisions politiques.



Manal Hdaife (PPSTLL/Liban) a précisé qu'il serait inhumain et contraire à l'éthique de suspendre le financement de l'UNWRA, étant la seule organisation internationale à s'occuper de la situation et des conditions des réfugié·e·s palestinien·ne·s.

Les *amendements (2), (5) et (6)* n'ont pas été adoptés.

Interventions:



Christopher Weavers (NASUWT/Royaume-Uni) a déclaré que négliger le droit à l'éducation exposait davantage les enfants à l'exploitation et aux abus, notamment au recrutement par des groupes armés et au travail des enfants. Il a souligné que la NASUWT travaillait avec des syndicats apparentés dans le cadre de projets concrets visant à assurer l'inclusion des enfants réfugiés dans les écoles et dans les communautés locales, avec le soutien de l'IE : le programme pour l'éducation des réfugié·e·s.



Ann Mari Lorentzen (UEN/Norvège) a expliqué que son pays n'avait pas réussi à assurer l'éducation pour tou·te·s, notamment en ce qui concerne les enfants réfugiés. Les syndicats de l'éducation doivent faire pression sur les gouvernements nationaux et les institutions internationales pour investir dans l'éducation des réfugié·e·s, a-t-elle déclaré. Il n'y a plus de temps à perdre si l'on souhaite réaliser l'ODD 4 et, surtout, les réfugié·e·s n'ont plus de temps à perdre.



Evelyne DeJesus (AFT/États-Unis) a indiqué que les enfants migrants méritaient d'apprendre dans des environnements sûrs et sécurisés. Elle a demandé aux syndicats de faire en sorte que la réinstallation des enfants migrants en toute sécurité devienne une réalité. Les éducateur·rice·s doivent répondre aux besoins éducatifs des enfants migrants et aux besoins des familles, en termes d'emploi, de logement, de sécurité et de soins de santé.



Nathalie Schäfer (GEW/Allemagne) a indiqué que les élèves réfugié·e·s devaient être encadré·e·s par des équipes professionnelles multidisciplinaires, notamment des enseignant·e·s, des psychologues et des travailleur·euse·s sociaux·ales, pour répondre à leurs besoins spécifiques et individuels.

La *résolution B12* a été adoptée.

REVENDIQUER, RÉSISTER, RECONQUÉRIR



La *résolution B9*, proposée par les syndicats FNEC-FP FO/France, SNETAA-FO/France, F-SYNTER/Burkina Faso, SYNAFEN/Niger, SNAPEST/Algérie, UNPEF/Algérie, GEW/Allemagne, EGITIM-SEN/Turquie, OLME/Grèce et KTOEOS/Chypre, a été présentée en leur nom par **Meziane Meriane** (SNAPEST/Algérie) et appuyée par **Moustapha Guitteye** (SNEC-UNTM/Mali).



Meriane Meziane a déclaré que le personnel de l'éducation avait souffert du resserrement des budgets publics, qui a conduit à des pertes d'emplois, au blocage ou à une diminution des salaires et des allocations de retraite, de même qu'à la privatisation. Cette résolution met l'accent sur le rôle et les responsabilités des syndicats nationaux et de l'IE dans le cadre de la mobilisation et du renforcement de la résistance aux politiques néfastes pour l'éducation. Moustapha Guitteye a expliqué que, en Afrique, l'État avait concédé l'enseignement public aux multinationales, qui dirigent désormais le secteur de l'éducation.

Amendements:

L'*amendement (4)* a été retiré par le syndicat SBASHK/Kosovo.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la CSQ/Canada : au paragraphe 2, insérer le segment « *et les évitements fiscaux* » après « *les évasions fiscales* ».

Amendement (2), proposé par la NEA/États-Unis : au paragraphe 2, supprimer « *notamment* » et insérer le segment « *et certains pays riches* » après « *pays pauvres* ».

Amendement (3), proposé par l'AFT/États-Unis : entre les paragraphes 4 et 5, insérer le nouveau paragraphe « *Notant que, au cours des dix dernières années, des billions de dollars de revenus de particuliers et de sociétés se sont envolés vers des paradis fiscaux non transparents grâce aux évitements fiscaux créés par les responsables politiques pour bénéficier aux riches ; cette évasion fiscale renforce considérablement les inégalités et la corruption mondiales, et l'argent perdu en raison des paradis fiscaux a un impact significatif sur les budgets des gouvernements déjà soumis à une pression fiscale énorme.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (5) proposé par l'AFT/États-Unis : au paragraphe 19, entre les alinéas (ii) et (iii), insérer le nouvel alinéa « *Se résout à ce que l'Internationale de l'Éducation s'emploiera à sensibiliser et à plaider en faveur de rapports transparents sur le coût élevé de l'évasion fiscale parmi les affiliées, les responsables gouvernementaux et nos communautés qui dépendent des services publics ; l'IE plaidera également en faveur de la divulgation et de la suppression des pires niches fiscales offshore et de toute autre manipulation financière susceptible de compromettre la stabilité et l'équité des systèmes de recettes publiques.* » et renuméroter les alinéas suivants en conséquence.

Interventions:

Saddek Dziri (UNPEF/Algérie) s'est prononcé en faveur de la motion, précisant que pour garantir les libertés des syndicats, il était nécessaire de modifier les réglementations et les lois nationales, afin d'harmoniser ces dernières et les aligner sur les conventions et les accords internationaux, en particulier, le droit de créer des syndicats et le droit de négociation collective.





Tim Parker (NEA/États-Unis) a indiqué que les récentes réductions d'impôts dans son pays avaient principalement profité aux riches, plutôt qu'aux pauvres. Le résultat sur le terrain a été de priver les services publics, principalement les écoles, des ressources nécessaires. Les mesures d'austérité dévastatrices ont fini par porter préjudice aux étudiant·e·s, ce qui est une très mauvaise chose, a-t-il conclu.



Carlos Alberto De Feo (CONADU/Argentine) a souligné que résister impliquait de s'organiser, d'agir ensemble, de s'unir et de lutter non seulement au niveau national mais aussi à l'échelon mondial.



Mário Nogueira (FENPROF/Portugal) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Il a précisé que l'austérité avait conduit à la précarité, à la réduction des salaires, au gel des carrières, à la diminution des services publics, à la réduction des régimes de retraite et à l'émigration de près de 500.000 Portugais·es, principalement la génération la plus jeune et la plus qualifiée. Aujourd'hui, l'emploi est en hausse, mais au détriment des droits des travailleur·euse·s



Luc Nhyomog (SYNTESPRIC/Cameroun) a déclaré que, vu les conditions de vie et de travail des enseignant·e·s dans son pays, l'unique chose qu'il leur reste à faire, consiste à revendiquer, reconquérir et résister.

La **résolution B9**, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité.

■ DÉCOLONISER L'ÉDUCATION



La **résolution B10**, proposée par le Bureau exécutif, a été présentée en son nom par **Davanand Sinanan** et appuyée par **Masaki Okajima** (JTU/Japon).



Davanand Sinanan a expliqué que, au fil des siècles, l'éducation a été utilisée comme un outil de domination et de contrôle au moment où les civilisations et les sociétés ont tenté d'étendre leurs empires. Très souvent, cela s'est fait aux dépens des cultures, des langues et des religions autochtones. L'éducation ne peut jamais être définie exclusivement pour et par un groupe unique agissant selon des principes individualistes. Un tel groupe ne peut jamais être autorisé à revendiquer exclusivement la production de connaissances sur la base de structures sociales archaïques. Cette résolution est une initiative audacieuse, qui vise à garantir que tout être humain, indépendamment de sa race, de sa religion ou du lieu où il vit, soit traité avec le respect et la dignité qu'il mérite.

Masaki Okajima a évoqué les peuples autochtones de Hokkaido et Okinawa, expliquant que le JTU se concentrait sur l'importance d'offrir une éducation respectueuse des racines des enfants et garantissant les droits des peuples autochtones.

Amendements:

Les **amendement (1), (2), (3), (5) et (8)** ont été retirés par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France.

L'**amendement (9)** a été retiré par le SER/Suisse.

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

L'**amendement (4)**, proposé par le BUPL/Danemark : au paragraphe 8 (ii), insérer avant « *Cela doit être compris...* » le nouveau segment « *L'ODD 4.2 prévoit que «toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité».* »

L'**amendement (6)**, proposé par l'UNSA-Éducation/France : après le paragraphe 8 (iii), ajouter « *La langue du colonisateur a toujours été un moyen de domination et d'asservissement. Les langues, même minoritaires, sont des marqueurs importants de la culture et de la diversité des peuples. Elles doivent être reconnues par les autorités et enseignées dès le plus jeune âge. C'est à la fois reconnaître leur histoire et leur culture et préserver un patrimoine linguistique qui fait la richesse de l'humanité.* »

L'**amendement (7)**, proposé par la CTF-FCE/Canada : au paragraphe 9, ajouter le nouvel alinéa (i) « *Développer les partenariats avec les organisations mondiales, nationales et locales autochtones afin de trouver les meilleurs moyens de progresser vers la décolonisation de l'éducation;* » et renuméroter les alinéas suivants en conséquence.

Interventions:

Michelle Codrington-Rogers (NASUWT/Royaume-Uni) a précisé qu'enseigner à une personne sa propre histoire lui montrait son appartenance. Les éducateur·rice·s doivent avoir le pouvoir de lutter et faire connaître ce qui n'est pas montré.

Nkosana Dolopi (SADTU/Afrique du Sud) a expliqué que les peuples colonisés devaient connaître et se faire enseigner leur histoire pour se rappeler qu'ils en ont une, dont ils peuvent être fiers, et la célébrer. La décolonisation des programmes d'études implique aussi de mettre un terme au patriarcat et de réaffirmer que les peuples autochtones ont contribué à la civilisation.

Michelle Olivier (SNUipp-FSU/France) a indiqué que tous les États devaient être autorisés à élaborer leurs propres programmes d'études et que les peuples devaient rester souverains dans leurs choix éducatifs.

Shane Motlap (NTEU/Australie) a signalé que les peuples autochtones représentaient 370.000 personnes à travers le monde. Ce combat est difficile et complexe, a-t-il déclaré, leurs taux d'alphabétisation et de numératie étant les plus faibles de la société en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Marjorie Dumont (CTF/Canada), Première Nation de Beaver, a expliqué que la décolonisation n'est possible qu'à partir du moment où les partenaires autochtones prennent l'initiative d'apporter les changements nécessaires à cette décolonisation.

Frédéric Marchand (UNSA-Éducation/France) a précisé que l'inclusion des langues minoritaires dans la résolution était importante, dans la mesure où les langues minoritaires et régionales permettent d'affirmer une pensée, une culture et une identité propre.





Anne Albers (GEW/Allemagne) a ajouté que l'éducation devait être décolonisée. Elle a cité son exemple en tant que professeure d'histoire dans le Land de Berlin, où ses élèves de 11^e année entretiennent des relations avec 46 pays différents. Toutefois, le programme d'histoire ne couvre que la Révolution française, et pas celle de Haïti par exemple.



Josué Mérilien (UNNOH/Haïti) a indiqué que son pays avait été le premier à abolir l'esclavage, mais qu'il était lui-même appauvri et colonisé. 90 % des écoles haïtiennes sont privatisées et l'éducation est loin d'être un bien public accessible à tout le monde.

La **résolution B10**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

■ L'ESCLAVAGE MODERNE



La **résolution B11** a été présentée au nom de l'AFT/États-Unis par **Larry Carter**, qui a déclaré que l'esclavage moderne pouvait toucher tous les individus sans distinction d'âge, de genre ou de race, qu'il s'agisse de femmes contraintes à la prostitution, d'hommes forcés à travailler dans l'agriculture ou la construction, d'enfants travaillant dans les ateliers clandestins ou de filles obligées de se marier à des hommes plus âgés. Le plus souvent, cet esclavage concerne les populations et communautés vulnérables, celles qu'il est possible d'exploiter. Cette motion a été appuyée par **Wilson Sossion** (KNUT/Kenya).

Les amendements suivants ont été jugés recevables:

Amendement (1), proposé par la NASUWT/Royaume-Uni : au paragraphe 2, après « *aux États-Unis* », supprimer le point-virgule et insérer le segment « *et dans d'autres pays du monde* ».

Amendement (2), proposé par la NASUWT/Royaume-Uni : au paragraphe 3, insérer le segment « *notamment d'exploitation sexuelle* » après « *abus et exploitation* ».



Intervention:

Milagros Ogalinda (SMP-NATOW/Philippines) a décrit la situation des enseignant·e·s migrant·e·s, dont les passeports sont quelquefois confisqués par les employeurs, une violation flagrante des droits humains des travailleur·euse·s migrant·e·s.

Hussein Boujarra (FGESRS/Tunisie) a indiqué que beaucoup de travailleur·euse·s travaillaient dans des conditions précaires, notamment dans les universités du pays, où l'on a pu observer des licenciements abusifs.

Hassan Ahmad (ISTT/Égypte) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Il a déclaré que le travail non rémunéré comptait parmi les formes d'esclavage moderne. Il a souligné la précarité des conditions de travail des enseignant·e·s dans son pays, ainsi que les différences de rémunération. L'éducation devient une marchandise,



a-t-il déclaré, ce qui ne contribuera guère à garantir une rémunération équitable aux enseignant.e.s.

La **résolution B11**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

TRAVAIL DES ENFANTS

Ekoun Kouassi (SYNESCI/Côte d'Ivoire) a présenté la **résolution B13** au nom du SYNADDEEPCI/Côte d'Ivoire. Cette motion a été appuyée par **Lise Therrien** (CSQ/Canada)

Ekoun Kouassi a déclaré que les enfants étaient au cœur de l'ODD 4, mais qu'ils continuaient à être embrigadés dans les pires formes de travail. Le travail des enfants est une violation des droits humains, a-t-il déclaré, qui les prive de leur droit à l'éducation, ainsi qu'une violation des Conventions 138 et 182 de l'OIT. Il est, par conséquent, absolument indispensable que l'IE lutte contre le travail des enfants dans le cadre de sa contribution à la réalisation de l'ODD 4.

Tous les amendements ont été jugés recevables :

Amendement (1), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe (6) (ii), remplacer « *scolarisation obligatoire* » par « *éducation obligatoire* ».

Les **amendements (2), (3), (4), (5) et (6)** ont été proposés par le SADTU/Afrique du Sud.

Amendement (2) : au paragraphe 6 (iv), remplacer « *en classe* » par « *dans les environnements d'apprentissage* ».

Amendement (3) : au paragraphe 6, supprimer le segment « *jugements supplétifs au profit des enfants non déclarés à l'état civil* » après « *l'établissement des* ».

Amendement (4) : au paragraphe 6, insérer le segment « *documents nécessaires pour avoir accès à l'éducation* » après « *l'établissement des* »

Amendement (5) : au paragraphe 7 (ii), insérer le segment « *y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies* » entre les mots « *forte* » et « *pour prévenir* ».

Amendement (6) : au début du paragraphe 7(ii), remplacer le mot « *inciter* » par le mot « *exhorter* » avant « *les gouvernements* ».

Amendements (7), proposé par le SER/Suisse : au paragraphe 7, ajouter le nouvel alinéa (iv) « *défendre et faire connaître à une large échelle la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989 (CIDE)* ».



Intervention:



Lorretta Johnson (AFT/États-Unis) a déclaré que le travail des enfants était un fléau pour l'économie mondiale. Que ce soit dans les industries textiles, agricoles ou électroniques, les enfants sont contraints de travailler dans des conditions épouvantables, en échange de salaires médiocres et en l'absence de soins de santé ou de protection de sécurité. Bon nombre de ces enfants sont des jeunes filles n'ayant pas accès aux soins médicaux, dont le statut social est peu élevé, et exposées au trafic des êtres humains.

La **résolution B13**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée.

L'ACTION CONTINUE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET EN ŒUVRANT POUR UNE ÉDUCATION INCLUSIVE DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S



La **résolution D6**, proposée par les syndicats SPASH/Albanie, FSASH/Albanie, SNE-FDT/Maroc, SNEC-UNTM/Mali, TUM/Malawi et UNATU/Ouganda, a été présentée par **Soumeila H. Maiga** (SNEC/Mali) et appuyée par **Takavafira Zhou** (PTUZ/Zimbabwe).



Soumeila H. Maiga a précisé que la résolution proposée demande à l'IE et à ses organisations membres de mieux sensibiliser au travail des enfants et de participer aux réseaux et groupes de pression, pour dénoncer les employeurs et les entreprises qui continuent à faire travailler des enfants et à les priver de leurs droits fondamentaux. Takavafira Zhou s'est exprimé au nom du PTUZ et du ZIMTA, rappelant que les deux syndicats se donnaient pour mission d'extraire les enfants du monde du travail. La motionnaire et le co-motionnaire ont confirmé l'impact de la recherche et du soutien de l'IE et de l'AOb/Pays-Bas pour lutter contre le travail des enfants. Le co-motionnaire a souligné que ces projets visant à lutter contre le travail des enfants avaient permis d'engager un dialogue social avec les enseignant·e·s, les représentant·e·s ministériel·le·s, les dirigeant·e·s traditionnel·le·s et les responsables politiques, de renforcer la coopération, d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les écoles et de redorer le blason des syndicats de l'éducation.



Interventions:

Anabela Sotaia (FENPROF/Portugal) a déclaré que le travail des enfants avait été éradiqué au Portugal et a mis l'accent sur l'intervention des syndicats de l'éducation dans ce cadre. Elle a soulevé le problème du travail invisible des enfants, au sein des entreprises familiales.



Filbert Baguma (UNATU/Ouganda) s'est également prononcé en faveur de la résolution, précisant que le travail des enfants devait être déclaré illégal et inhumain, afin de leur permettre d'aller à l'école au lieu de travailler.

La **résolution D6** a été adoptée à l'unanimité.



9.2. Résolutions Section U – Résolutions urgentes

ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LES ÉCOLES AFRICAINES (RÉSOLUTION URGENTE)

La **résolution U2**, proposée par le SNEC-UNTM/Mali, a été présentée par **Marième Sakho Dansokho** (SYPROS/Sénégal) et appuyée par **Idelphonse Atindehou** (SYNESP/Bénin).

Marième Sakho Dansokho a indiqué que, outre la pauvreté et les conflits, les attaques visant l'éducation avaient une incidence négative : nombre d'enseignant·e·s et d'enfants sont enlevés ou tués et nombre d'écoles contraintes de fermer leurs portes. Les attaques dirigées contre l'éducation sont des atteintes à la connaissance et au pouvoir, à la démocratie, à la liberté de choix, à la santé et au bien-être.

Interventions:

Souleymane Diallo (SELS/Sénégal) a expliqué que les massacres, les meurtres et les enlèvements s'étaient également soldés par l'exode des populations vers des endroits plus sûrs, causant des problèmes pour les pays d'accueil.

Roger Kaffo Fokou (FESER/Cameroun) s'est également prononcé en faveur de la résolution. Il a souligné que la communauté internationale et les gouvernements devaient prendre plus d'engagements pour garantir la sécurité et droit à l'éducation.

Moustapha Guitteye (SNEC-UNTM/Mali) a indiqué que l'ODD 4 ne pourra être atteint si les conditions de sécurité ne s'améliorent pas, en particulier dans la région africaine du Sahel. Au Mali, villages et écoles ont été pris d'assaut, entraînant la mort de 130 personnes et la fermeture de 953 écoles.

Sema Blegne (SNEAB/Burkina Faso) s'est prononcé en faveur de la résolution, soulignant que, dans son pays, 2.562 écoles avaient été fermées, plus de 300.000 élèves n'étaient pas scolarisés et plus d'une dizaine d'enseignant·e·s avaient été assassiné·e·s et décapité·e·s publiquement.

Issoufou Arzika (SNEN/Niger) a expliqué que son pays accueillait un grand nombre de réfugié·e·s, pris pour cibles par les extrémistes. Il n'est pas facile de garantir une éducation de qualité pour tou·te·s ces réfugié·e·s. Dans une région du Niger, le taux d'abandon scolaire précoce a doublé, pour atteindre 46 %.

Clément Poulet (FNEC FP-FO/France) s'est prononcé en faveur de cette résolution, soulignant que les régions et les pays avaient été déstabilisés en raison des groupes terroristes. Les syndicats aspirent à la paix, à la démocratie, à la croissance économique, au progrès social. L'autonomie et l'autosuffisance sont essentielles pour y arriver.

Moussa Almoustapha (SYNAFEN/Niger) a signalé qu'il était commissaire aux droits humains dans son pays. Il a mis en avant les nombreuses menaces, exécutions, vols et enlèvements qui ont lieu





dans une région du pays et a souligné les atteintes aux droits humains et au droit à l'éducation.

La résolution U2 a été adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION URGENTE EXIGEANT LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DE SIX ENSEIGNANT·E·S DÉTENU·E·S ARBITRAIREMENT À DJIBOUTI

La résolution U4 a été présentée par **Jean-Hervé Cohen** (SNESUP-FSU/FRANCE) au nom des syndicats SNES-FSU/France, SNUipp-FSU/France, CSQ/Canada, FGEB/Tunisie, GTU/Maurice, STEB/Burundi, SYPERWA/Rwanda, SYNEUC/Rwanda, FSLE/Roumanie, CTF-FCE/Canada, SER/Suisse, SYNEAC/République centrafricaine, UNSA-Éducation/France, FERC-CGT/France, SNESUP-FSU/France et FEKRIMPAMA/Madagascar et appuyée par **Souleiman Ahmed Mohamed** (SYNESED/Djibouti).

Jean-Hervé Cohen a expliqué que sept enseignant·e·s avaient récemment été arrêté·e·s à Djibouti, dont six immédiatement placé·e·s en détention. Les charges retenues contre eux·elles ont été modifiées mais, malgré les protestations des syndicats francophones, de l'IE et des syndicats partenaires auprès des ambassades et du gouvernement de Djibouti, la situation n'a pas évolué. Il a appelé à l'unité, en solidarité avec les six personnes détenues. Le co-motionnaire Souleiman Ahmed Mohamed a expliqué que les autorités djiboutiennes tentaient depuis 25 ans de museler le syndicalisme indépendant et les enseignant·e·s qui militent.

Interventions:

Lai Suat Yan (MOVE/Malaisie) a appelé à la libération immédiate des enseignant·e·s djiboutien·ne·s, ainsi que le versement de leurs salaires impayés. Le MOVE a dénoncé avec véhémence toutes les attaques visant les activités syndicales.

Maria Stinchcombe (CTF/Canada) s'est également prononcée en faveur de la résolution, rappelant que la liberté d'expression est un droit fondamental.

La résolution U4 a été adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION URGENTE EN SOLIDARITÉ AVEC HONG-KONG

La résolution U5 a été présentée par **Hsu-Cheng Chang** (NTA/Taiwan) au nom des syndicats NTA/Taiwan et KTU/Corée et appuyée par **Larry Carter** (AFT/États-Unis)

Hsu-Cheng Chang a indiqué que la situation à Hong Kong se dégradait, les autorités refusant d'accéder aux revendications de plus de deux millions de protestataires, descendu·e·s dans les rues. Les membres du HKPTU/Hong Kong luttent pour défendre leur foi en la liberté, la démocratie et les droits humains, des convictions





risquant d'être détruites par la violence. Le co-motionnaire Larry Carter a exhorté le Congrès à se faire le porte-parole des défenseur·euse·s de la démocratie à Hong Kong et à soutenir l'autodétermination de la région administrative.

Interventions:



Yuwana Podin (MOVE/Malaisie) a expliqué que son syndicat appelait au respect des revendications des citoyen·ne·s, ainsi qu'à l'abandon de toutes les charges retenues contre les défenseur·euse·s de la démocratie.



Tim Chang (HKPTU/Hong Kong) a expliqué que Hong Kong risquait de sombrer dans l'anarchie, ce qui pourrait offrir un prétexte à la Chine pour mobiliser son armée en vue de maintenir l'ordre. Les citoyen·ne·s hongkongais·es et le HKPTU ont instamment demandé que le gouvernement accède aux revendications des protestataires et que la Chine ne recoure pas à l'armée pour réprimer les manifestations.



Kenneth Tang (NEA/États-Unis), immigré vietnamien, a indiqué que l'heure était venue de se mobiliser et de se battre pour mettre fin à l'oppression et à l'humiliation de la population hongkongaise. S'attaquer à une personne revient à s'attaquer à tout le monde.



Hyunjin Kim (KTU/Corée du Sud) a ajouté que le KTU poursuivait son combat pour sa réintégration, après sa radiation en 2015. Il demande maintenant de soutenir les enseignant·e·s et les citoyen·ne·s hongkongais·es qui luttent pour leurs droits et la démocratie.



Laxman Kumar Sharma (NNTA/Népal) a exhorté le Congrès et le Bureau exécutif à défendre exclusivement des solutions pacifiques pour restaurer la démocratie, les droits humains et les droits syndicaux des travailleur·euse·s et de la population de Hong Kong.

La résolution U5 a été adoptée.

9.3. Résolutions (suite) Section A – Les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative

ÉDUCATION A LA PAIX – STOP AUX DÉPENSES MILITAIRES – DES LIVRES, PAS DES BOMBES



La résolution A9 a été présentée au nom du GEW/Allemagne par **Marlis Tepe**, qui a précisé que le Congrès avait discuté des menaces du changement climatique, des régimes autoritaires, des discours haineux, de la xénophobie, du fascisme, ainsi que des menaces qui pèsent sur les droits humains et les droits des LGBT. Le spectre d'une nouvelle guerre mondiale n'était cependant pas à l'ordre du jour, même si cette question demeure pertinente à l'heure où l'OTAN souhaite que ses États membres augmentent leur budget de la défense à 2 % de leur PIB. Elle a souligné la nécessité de lancer de nouvelles initiatives pour le désarmement.



La co-motonnaire **Trudy Kerperien** (AOB/Pays-Bas) a détaillé les amendements de son syndicat et a clôturé son intervention en rappelant que les écoles devaient être des environnements sécurisés.

Amendements:

Certains amendements ont été jugés recevables et ont été acceptés, d'autres ont été jugés inutiles dans la mesure où ils se réfèrent à l'ancien texte.

Les amendements suivants ont été jugés recevables :

Amendement (1), proposé par le NEU/Royaume-Uni : au paragraphe 4 ajouter le nouvel alinéa « *Encourage l'ensemble des affiliés à soutenir la Déclaration pour des écoles sûres et à inciter les gouvernements à signer et pleinement mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, aux côtés d'autres affiliés et de la société civile, chaque fois que possible.* » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (2), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : après le paragraphe 3, ajouter le nouveau paragraphe 4 « La mission première de l'éducation devrait être d'étudier le monde à la lumière de la question suivante : comment pouvons-nous vivre ensemble dans un monde commun ? Chaque programme doit prendre forme à partir de cette mission, afin d'être en mesure de contribuer à une société pacifique. » et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Amendement (3), proposé par l'AOB/Pays-Bas (avec le soutien du GEW/Allemagne) : au paragraphe 4, supprimer complètement les alinéas (vii) et (viii) et les remplacer par les alinéas suivants :

« (vii) *s'oppose au recrutement de jeunes dans les établissements scolaires, par la Défense nationale ou le personnel de l'Armée, dans la perspective de rejoindre les forces armées. Les enseignant·e·s et autres personnels de l'éducation doivent être officiellement habilités à refuser l'accès des recruteurs dans l'enceinte scolaire.* »

« (viii) *s'oppose à tout travail de recherche financé par les deniers publics qui viserait à poursuivre le développement d'armes de toutes sortes et appelle plutôt à développer la recherche sur la paix et la résolution des conflits ainsi que l'enseignement connexe.* »

Amendement (6), proposé par la NEA/États-Unis: au paragraphe 4, ajouter le nouvel alinéa (viii) « *s'oppose aux dépenses militaires illimitées et à l'expansion du complexe militaro-industriel* » et renuméroter l'alinéa suivant en conséquence.

Amendement (7), proposé par les syndicats COV/Belgique COC/Belgique, CSC-Enseignement/Belgique et VSOA-Onderwijs/Belgique : au paragraphe 4, insérer le nouvel alinéa (vii) « *souligne que la mission visant à instaurer la tolérance et la paix incombe à l'ensemble de la société. Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir les écoles dans cette voie et permettre ainsi*



d'identifier des moyens de prendre conscience du rôle important que les écoles ont à jouer.» et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.



Interventions:

George Sheridan (NEA/États-Unis) a déclaré qu'il serait plus judicieux d'investir dans l'éducation de qualité tout l'argent dépensé à la fabrication d'armes de destruction massive.

Lies van Rompaey (COV/Belgique) a déclaré que, même si les écoles sont des lieux sûrs en Belgique, le harcèlement des enseignant·e·s est en recrudescence.



Emna Aouadi (FGEB/Tunisie) a mis en avant que son pays avait toujours investi dans l'éducation, en tant que mécanisme pour lutter contre le fanatisme et le terrorisme. Cet investissement a joué un rôle crucial dans la gestion et la réussite de la transition du pays vers la démocratie.



Jonavon Rustin (SADTU/Afrique du Sud) a déclaré que le Congrès devait s'opposer à l'enrôlement forcé des étudiant·e·s et des élèves dans les factions armées en zones de conflit. Les gouvernements doivent utiliser leurs ressources pour fournir des infrastructures et du matériel d'apprentissage, et non des bombes ou des missiles.



José Antonio Zepeda López (CGTEN-ANDEN/Nicaragua) a déclaré que les éducateur·rice·s devaient œuvrer en faveur de la paix. Les écoles doivent devenir des havres de paix, où la paix, la tranquillité et l'harmonie sont inculquées aux enfants.



Amadou Diaoune (SUDES/Sénégal) a expliqué que le commerce des armes, en plein essor, alimentait les guerres en Afrique et au Moyen-Orient, où des millions d'enfants sont condamnés à ne pas pouvoir aller à l'école et où les enseignant·e·s sont sans emploi. Le combat en faveur de l'enseignement public pour tou·te·s demeure indissociable de la lutte pour la paix dans le monde, a-t-il déclaré.

La **résolution A9**, telle que modifiée par les amendements jugés recevables, a été adoptée à l'unanimité.

9.4. Résolutions (suite) Section E – Autres résolutions

RENOUVEAU SYNDICAL: LE NOUVEL IMPÉRATIF

La **résolution E1** a été présentée au nom du NEU/Royaume-Uni par **Amanda Martin**, qui a expliqué que cette résolution mettait en lumière le rôle inestimable et exceptionnel que jouent les syndicats dans la lutte pour l'enseignement public de qualité et la défense de tou·te·s les travailleur·euse·s de ce secteur. Toutefois le renouvellement syndical reste critique compte tenu des attaques ciblant le mouvement syndical mondial. Elle a attiré l'attention sur les stratégies du NEU pour faciliter l'inclusion et promouvoir la diversité à tous les niveaux, en expliquant





que la collaboration avec les autres syndicats et parties prenantes renforçait la motivation des membres.

Denise Specht (AFT/États-Unis) a déclaré que les syndicats représentaient un tremplin pour leurs membres et étaient la meilleure voie vers une vie meilleure, raison pour laquelle les opposants au syndicalisme s'employaient à les diviser et à les réduire au silence.

Amendement:

L'*amendement (1)*, proposé par les syndicats SNUipp-FSU/France et SNES-FSU/France a été jugé recevable et accepté : au paragraphe 5 (i), remplacer le segment « *sur les jeunes par exemple* » par « *par exemple, sur l'accès des jeunes et des femmes au militantisme et à des postes à responsabilités au sein des organisations syndicales.* »



Interventions:

José Antonio Zepeda López (CGTEN-ANDEN/Nicaragua) a déclaré que les syndicats devaient eux-mêmes s'adapter s'ils souhaitaient un renouvellement et une transformation.

Mélanie Faivre (SNES-FSU/France) a expliqué que son syndicat organisait la formation et la période d'intégration des jeunes enseignant·e·s et a encouragé les syndicats à saisir cette occasion de se renouveler.

Kelera Tinai Rokomatanimoce (FTA/Fidji), jeune représentante autochtone de son syndicat, a déclaré que la possibilité lui avait été donnée de faire partie des 65 jeunes délégué·e·s de ce Congrès et d'exprimer ses points de vue.

Amadou Diaoune (SUDES/Sénégal) a expliqué que le renouvellement syndical était indispensable pour mettre fin au capitalisme mondial, considéré comme un obstacle majeur à la promotion et à la mise en œuvre des ODD.

John MacGabhann (TUI/Irlande) a précisé que, si l'on observe effectivement une volonté de coordonner l'ensemble de la communauté syndicale au niveau national et international, il est important pour les syndicats de s'organiser efficacement sur le lieu de travail au niveau local, où la collégialité est encouragée et les capacités renforcées.

Kieran Christie (ASTI/Irlande) a déclaré que la qualité des conditions d'emploi et de travail des enseignant·e·s, qu'elles soient prises pour cibles ou supprimées, devait être reconquise, étant donné les enjeux très élevés pour la profession.

Paola Ofelia Giménez Silva (OTEP-Auténtica/Paraguay) a indiqué que les départs à la retraite, la migration interne et les fermetures d'écoles sont autant de problèmes faisant obstacle au renouvellement syndical au Paraguay. Les syndicats doivent discuter de leurs méthodes de travail et de la façon d'encourager les jeunes à contribuer à leur renouvellement.

La *résolution E1*, telle que modifiée, a été adoptée à l'unanimité.



SITUATION AU MAROC



La **résolution E3** a été présentée par **Abderrahim Sakhy** (SNE-CDT/Maroc) au nom des motionnaires SNE-CDT/Maroc, SNE-FDT/Maroc et SNESUP/Maroc. Il a expliqué que la privatisation du système éducatif marocain était aujourd'hui passée de 5 à 20 %. Les exemptions fiscales pour les prestataires de services éducatifs, le peu de suivi des programmes d'études et le personnel enseignant contractuel non qualifié compromettent la réalisation de l'ODD 4. Il a demandé de soutenir la résolution, pas uniquement parce que la commercialisation de l'éducation touche le Maroc, mais parce que cela fait partie d'un phénomène qui affecte tous les pays du monde.



Le co-motionnaire **Mohammed Mdahgri** (AOb/Pays-Bas) a déclaré que, au cours des 20 dernières années, son pays était devenu un pôle d'investissement pour les entreprises d'éducation privées françaises, britanniques et américaines. Cette situation a un impact négatif sur les conditions de travail et les droits des syndicalistes.

Intervention:



Richard Bousquet (FNEEQ-CSN/Canada) a expliqué que le personnel d'une université publique au Québec était parti en grève pendant cinq mois pour protester contre les tentatives d'externaliser une partie de son travail à une entreprise basée au Maroc.

La **résolution E3** a été adoptée à l'unanimité.





9.5. Associé·e·s distingué·e·s

La Présidente a présenté les personnes suivantes, ayant été nommées *Associé·e·s distingué·e·s de l'IIE*, en reconnaissance de leur travail assidu et consciencieux et de l'aide apportée à l'IIE et à son personnel, en particulier dans les régions, pour planifier et mettre en œuvre les programmes de coopération, de développement et d'assistance.

Jill Christianson	NEA/États-Unis
Francine Fillion	FCE/Canada
Mike Jennings	IFUT/Irlande
Jens-Vraa Jensen	DM/Danemark
Michelle Olivier	SNUipp-FSU/France



9.6. Départs à la retraite

La Présidente a également rendu hommage au dévouement du personnel parti à la retraite depuis le dernier congrès :

Charlie Lennon	Ancien Secrétaire général adjoint
Shashi Bala Singh	Ancienne Coordinatrice régionale principale pour l'Asie-Pacifique
Martin Rømer	Ancien Directeur européen du CSEE



9.7. Présentation des membres sortant·e·s du Bureau exécutif

La Présidente a invité les membres sortant·e·s du Bureau exécutif et les a remercié·e·s pour leurs contributions à l'IE. Il s'agit de :

- Okju Bak
- Christian Chevalier
- Luis Grubert Ibarra
- Daniel B. Lafrenière
- Patrick Roach
- Davanand Sinanan



9.8. Présentation du nouveau Bureau exécutif

La **Présidente, Susan Hopgood**, a présenté les nouveaux·elles membres du Bureau exécutif au Congrès. Il s'agit de :

- | | |
|-------------------|------------------|
| Hélène Nekarmbaye | SET/Tchad |
| Hyunjin Kim | KTU/Corée du Sud |
| Jalila Al Salman | BTA/Bahreïn |

Marjolaine Perreault	CSQ/Canada
Mary Bousted	NEU/Royaume-Uni
Nadine Molloy	JTA/Jamaïque
Roberto Trochez	COLPROSUMAH/Honduras
Yohannes Benti	ETA/Éthiopie
Nelson Alarcón	FECODE/Colombie



9.9. Remarques conclusives de la présidente

Le discours de clôture de la **Présidente Susan Hopgood** a refermé ces cinq jours de débats, de planification et de travail en réseau à Bangkok, en Thaïlande.

Elle a déclaré que l'IIE continuerait à promouvoir la démocratie, les droits humains et syndicaux, l'équité et la justice sociale. L'organisation souhaite faire progresser la profession et réaffirmer le rôle indispensable des enseignant·e·s et des PSE au sein de l'éducation et de la société. L'IIE fera en sorte de garantir le droit à un enseignement public gratuit et de qualité, pour toutes et tous.

Elle a attiré l'attention sur le défi que représente le changement climatique. Le Congrès a déclaré : « *L'éducation a le pouvoir énorme de sauver la planète, non seulement de la dégradation de l'environnement, mais aussi de l'aggravation des changements climatiques et de son incidence particulière sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous affirmons que l'éducation inclusive universelle est le meilleur outil pour sensibiliser les citoyens et les citoyennes aux causes et conséquences des politiques environnementales sans lendemain, et leur offrir la possibilité d'acquérir les compétences et les dispositions d'esprit nécessaires pour trouver des solutions.* »

Le Congrès aura également rappelé que les syndicats et la profession enseignante sont les premiers acteurs de la lutte pour la démocratie, la justice sociale et l'éducation de qualité.

Bien que l'année 2020 marque le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que le début de la dernière décennie des Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies, « *131 millions de filles à travers le monde ne sont toujours pas scolarisées et l'on observe une hausse de 6 % d'entre elles qui ne sont pas inscrites dans les écoles primaires* », a déclaré la Présidente Hopgood. L'IE a pris l'engagement de poursuivre son plaidoyer en faveur des droits des femmes et des filles dans toutes ses activités et de soutenir ses organisations membres pour garantir que leurs structures syndicales soient des espaces sûrs et inclusifs pour les femmes. Le Bureau exécutif s'est vu confier le mandat de préparer pour ses organisations membres une série de lignes directrices relatives au harcèlement et à la violence à caractère sexuel. Le Congrès a également reconnu que les personnes LGBTI sont systématiquement victimes de la discrimination en raison des programmes, des politiques et des législations nationaux et internationaux, et de l'incapacité à combattre certains comportements sociaux négatifs et profondément ancrés.

Les initiatives futures, alignées sur les politiques, les pratiques et les approches des syndicats de l'IE, consisteront également à plaider en faveur des migrant·e·s et des réfugié·e·s. « *Plus de 68 millions de personnes sont contraintes au déplacement dans le monde, parmi lesquelles plus de 25 millions de réfugié·e·s et plus de 7 millions en âge de scolarité. Quatre millions d'enfants réfugiés ne reçoivent aucune éducation.* »

Le Congrès a exprimé ses inquiétudes face aux acteurs privés qui se servent des ODD pour justifier leur rôle dans le développement de l'éducation – tentant d'abroger l'ODD 4 en recherchant à nouer des partenariats avec les gouvernements. « *Les tests à enjeux élevés, les atteintes aux qualifications et la technologie qui domine la pédagogie, font tous partie d'un processus plus large dont la finalité est la privatisation. Ces questions deviennent les principaux enjeux de cette génération de syndicalistes.* »

La Présidente Hopgood a salué l'adoption du Cadre mondial de normes professionnelles pour l'enseignement, en soulignant que les organisations membres pouvaient promouvoir et utiliser ce cadre pour contribuer à l'élaboration ou à la révision des normes professionnelles pour l'éducation au niveau national.

Elle a attiré l'attention sur le fait que, au cours de ces 15 prochaines années, l'utilisation des technologies d'IA pour assister les enseignant·e·s dans leurs classes et à domicile se généralisera de façon significative, à l'instar de l'apprentissage en ligne adapté et des applications de réalité virtuelle. « *Le Congrès a exprimé nos plus vives inquiétudes face à la volonté des entreprises privées spécialisées dans les technologies éducatives d'imposer aux écoles l'utilisation de leurs programmes d'apprentissage génériques et de remplacer le personnel enseignant par des alternatives peu coûteuses* ».

Elle a ajouté que l'IE s'engageait à surveiller et dénoncer la mise en péril et les violations des libertés académiques et à mener des campagnes pour défendre le personnel enseignant de l'enseignement supérieur dont les libertés académiques sont menacées ou violées. L'organisation



défendra les droits et le statut des PSE dans le cadre des forums et événements mondiaux consacrés à l'éducation et à l'emploi, et s'est engagée à apporter un soutien spécifique aux syndicats pour commencer à représenter cette catégorie d'employé·e·s.

En conclusion, elle a rappelé que les syndicats devaient être des modèles exemplaires de la démocratie, de l'inclusion et de la prise de décision au service d'autrui. *« Nous ne pourrons mettre fin aux menaces qui mettent en péril notre planète, les droits humains, la démocratie, l'enseignement public gratuit de qualité et notre profession, sans nous tendre la main, sans consolider notre base et sans monter en puissance. Nous devons nous organiser, nous organiser, nous organiser. Nous devons nous battre et nous nous battons. »*









Annexes

8^e Congrès mondial de l'IE,
Bangkok, 2019



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Statuts et Règlement intérieur de l'IE

[Statuts de l'Internationale de l'Éducation \(2019\)](#)

[Règlement intérieur de l'Internationale de l'Éducation \(2019\)](#)

Liste des résolutions adoptées au 8^e Congrès mondial de l'IE

Le 8^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, tenu à Bangkok, en Thaïlande, en juillet 2019, a adopté les résolutions suivantes :

1. [Solidarité avec Hong Kong](#)
2. [Pour la libération immédiate de six enseignants injustement emprisonnés à Djibouti](#)
3. [Condamnation des appels racistes du Président Donald Trump et solidarité avec les femmes de couleur du Congrès américain qu'il a attaquées](#)
4. [Les attaques contre les écoles en Afrique](#)
5. [Brésil](#)
6. [Situation au Maroc](#)
7. [Renforcer l'IE pour relever les défis à venir](#)
8. [Renouveau syndical : le nouvel impératif](#)
9. [Protection des droits des enfants et jeunes migrants et réfugiés](#)
10. [Demande d'échange d'élèves et d'enseignant·e·s de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur ou de l'enseignement postsecondaire entre pays membres de l'IE afin de créer une communauté scolaire mondiale](#)
11. [Aide publique au développement – Respecter l'engagement des 0,7 % et reconnaître l'importance de l'éducation](#)
12. [L'action continue contre le travail des enfants en luttant contre le décrochage scolaire et en œuvrant pour une éducation inclusive de qualité pour tou·te·s](#)
13. [Éducation de la petite enfance de qualité pour tou·te·s](#)
14. [Commercialisation des Objectifs de développement durable](#)
15. [Éducation à la citoyenneté mondiale — Mise en œuvre de l'ODD 4.7](#)
16. [Mise en œuvre des Objectifs de développement durable](#)
17. [Relations entre les technologies de l'information et de la communication \(TIC\), les politiques relatives aux enseignant·e·s et l'apprentissage des élèves](#)

18. [Les personnels de soutien à l'éducation](#)
19. [Garantir les libertés académiques de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
20. [Les libertés académiques dans l'enseignement supérieur](#)
21. [La santé mentale des enseignant·e·s et des personnels de soutien à l'éducation](#)
22. [L'avenir de la profession enseignante](#)
23. [Adoption d'un cadre mondial en matière de normes professionnelles pour l'éducation](#)
24. [Revendiquer, résister, reconquérir](#)
25. [Que l'IE mène des recherches permettant d'étudier les contributions de syndicats forts dans les sociétés dotées de droits humains robustes](#)
26. [L'éducation publique de qualité et les syndicats libres sont les piliers de la démocratie](#)
27. [Élimination de toutes les formes de harcèlement sexuel et de violence sexuelle dans les syndicats de l'éducation](#)
28. [Formes de discrimination multiples et croisées](#)
29. [Garantir les droits des personnes LGBTI](#)
30. [Droits des femmes et des filles](#)
31. [L'éducation pour la démocratie](#)
32. [Le travail des enfants](#)
33. [Éducation pour les personnes réfugiées](#)
34. [L'esclavage moderne](#)
35. [Éducation à la paix - Stop aux dépenses militaires - Des livres, pas des bombes](#)
36. [L'éducation et la recherche jouent un rôle crucial pour l'environnement et pour l'avenir de l'humanité](#)
37. [« Défendons l'éducation, soutenons le monde »](#)
38. [Renforcer l'équité en matière d'accès au matériel d'enseignement, d'apprentissage et de recherche](#)
39. [La valeur et l'importance de l'enseignement et la formation techniques et professionnels \(EFTP\)](#)
40. [Préparation et intervention en cas de catastrophe](#)
41. [Direction des établissements scolaires](#)
42. [Les éducateur·rice·s et leurs syndicats prennent l'initiative](#)
43. [Amplification et appui à la réponse mondiale aux menaces de marchandisation et de privatisation de l'éducation](#)
44. [Décoloniser l'éducation](#)

Toutes les résolutions de l'IE sont disponibles sur :
<https://ei-ie.org/fr/resolutions/>

Liste des membres du Bureau exécutif de l'IE 2019-2023

Présidente

Susan Hopgood (AEU/Australie)

Vice-président-e-s

Mugwena Maluleke (SADTU/Afrique du Sud)

Masaki Okajima (JTU/Japon)

Marlis Tepe (GEW/Allemagne)

Roberto Franklin de Leão (CNTE/Brésil)

Lily Eskelsen García (NEA/États-Unis)

Membres du Bureau exécutif

Sièges régionaux Afrique

Yohannes Benti Chokorso (ETA/Éthiopie)

Marième Sakho Dansokho (SYPROS/Sénégal)

Sièges régionaux Asie-Pacifique

Hyunjin Kim (KTU/Corée du Sud)

Ram Pal Singh (AIPTF/Inde)

Sièges régionaux Europe

Johanna Jaara Åstrand (Läraryrbundet/Suède)

Sławomir Broniarz (ZNP/Pologne)

Sièges régionaux Amérique latine

Nelson Alarcón (FECODE/Colombie)

Sonia Alesso (CTERA/Argentine)

Sièges régionaux Amérique du Nord et Caraïbes

Dianne Woloschuk (CTF-FCE/Canada)

Randi Weingarten (AFT/États-Unis)

Sièges ouverts

Jalila Mohammed Ridha al-Salman (BTA/Bahreïn)

Raymond D. Basilio (ACT/Philippines)

Mary Bousted (NEU/Royaume-Uni)

Alfonso Cepeda Salas (SNTE/Mexique)

Steffen Handal (UEN/Norvège)
Manuela Mendonça (FENPROF/Portugal)
Nadine A. Molloy (JTA/Jamaïque)
Helene Nekarmbaye (SET/Tchad)
Marjolaine Perreault (CSQ/Canada)
Roberto Trochez (COPROSUMAH/Honduras)

Secrétaire général

David Edwards (NEA/États-Unis)

